

Université de Montréal

Étude sur le rôle des substances psychoactives en lien avec les manifestations de comportements violents chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal

par
Céline Dufour

École de Criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc)
en criminologie

avril 2004

© Céline Dufour, 2004



HV
6015
U54
2004
v. 007

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

Ce mémoire intitulé :

Étude sur le rôle des substances psychoactives en lien avec les manifestations de comportements violents chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal

présenté par :

Céline Dufour

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

**Serge Brochu
Directeur de recherche**

**Marie-Marthe Cousineau
président-rapporteur**

**Sylvie Hamel
Membre du jury**

SOMMAIRE

Le présent mémoire s'est intéressé à deux problématiques bien souvent concomitantes chez les jeunes détenus: consommation de substances psychoactives, trafic de drogues illicites et violence perpétrée. Les données ont donc été recueillies auprès d'un échantillon de 119 jeunes contrevenants, âgés entre 14 et 19 ans, détenus en Centres jeunesse de Montréal et des environs. Ces derniers ont répondu à un questionnaire administré sous forme d'entrevue. Les résultats font ressortir notamment que les jeunes contrevenants de la région de Montréal présentent une très forte prévalence de consommation de substances psychoactives. Le trafic de drogues illicites s'avère également une activité fortement pratiquée par ces derniers. Par ailleurs, la majorité des jeunes contrevenants ont déjà posé des actes violents graves, notamment avec une arme quelconque. Ces résultats surpassent considérablement les taux de prévalence de consommation, de trafic et de violence obtenus tant chez les jeunes en milieu scolaire que chez les détenus adultes canadiens et les détenus adolescents d'autres villes (canadiennes, américaines et européennes). Ensuite, l'analyse des relations existant entre les substances psychoactives et la violence a été entreprise auprès de 99 participants (sur les 119) ayant accepté de raconter un à trois événements violents qu'ils auraient posés. Plusieurs répondants confient avoir été sous influence de substances psychoactives lors des événements violents (hypothèse *psychopharmacologique*). Les drogues illicites se sont retrouvées au premier rang des substances mises en cause, reléguant au second plan l'alcool qui semblait, dans les études précédentes (Roth, 1994; Goldstein, 1998; Pernanen, Cousineau, Brochu et Sun, 2002), très lié à la violence, particulièrement chez les adultes. Dans une proportion moindre, les participants ont avoué avoir tenté d'obtenir des substances psychoactives par l'intermédiaire de leurs actes violents. Malgré tout, cette proportion de répondants s'est avérée supérieure aux résultats antérieurs (Pernanen, Cousineau, Brochu et Sun, 2002) indiquant ainsi qu'il n'y a pas que la criminalité lucrative qui peut être associée à l'hypothèse *économico-compulsive*. Enfin, près de la moitié des événements violents étaient également reliés à un trafic de drogues illicites

(hypothèse *systemique*). Somme toute, la consommation des jeunes contrevenants s'avère non seulement problématique, mais aussi se révèle souvent associé à la manifestation de comportements violents. Une intervention s'impose donc.

Mots clés : adolescents, détenus, alcool, drogues, violence.

ABSTRACT

This study was interested in two problems present in several young offenders: psychoactive substances consumption, drugs traffic and violence. Data was thus collected from a sample of 119 young offenders, between 14 and 19 years old, held in youth readaptation Centers of Montreal and its surroundings. They answered a questionnaire managed in the form of an interview. The results shows that young offenders of the Montreal area present a very strong prevalence of psychoactive substances consumption. The traffic of illicit drugs also proves to be an activity strongly practiced by them. In addition, the majority of the young offenders already posed serious acts of violence with a weapon. These results are significantly superior to the consumption, traffic and violence prevalence rates obtained with the youths in school as with Canadians adults inmates and adolescents inmates from other cities (Canadians, Americans and Europeans). Then, the analyses of the existing relations between psychoactive substances and violence were undertaken near 99 participants having agreed to tell one to three violent events they posed. Data suggest that several participants declare that their psychoactive substances consumption had an influence on their acts. Illicit drugs were found in the forefront of the defendants, thus giving a rest to alcohol which seemed, in previous studies (Roth, 1994; Goldstein, 1998; Pernanen, Cousineau, Brochu et Sun, 2002), really related to violence hitherto, particularly with adults. In a smaller proportion, participants acknowledged to have tried to obtain psychoactive substances via their violent acts. Nevertheless, this respondent proportion has proved to be superior to former results (Pernanen and al., 2002), thus suggesting that lucrative criminality isn't the only one that can be associated to the economico-compulsive hypothesis. However, almost half of the violent events were connected to illicit drugs traffic. Overall, young offenders consumption is not only problematic, but appears also to be often associated to the manifestation of violent behaviours of these youths. An intervention is thus essential.

Keywords: teenagers, inmates, alcohol, drugs, violence.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iii
ABSTRACT	v
TABLE DES MATIÈRES	vi
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES FIGURES	x
REMERCIEMENTS.....	xi
INTRODUCTION.....	1
DÉFINITIONS DE CONCEPTS IMPORTANTS	5
CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS	8
1.1 Consommation de substances psychoactives chez les jeunes	9
1.1.1 Consommation de substances psychoactives chez les jeunes de la population générale	9
1.1.2 Consommation de substances psychoactives chez les jeunes en Centre jeunesse	11
1.2 État de la violence chez les jeunes	14
1.2.1 Violence physique chez les jeunes de la population générale.....	14
1.2.2 Violence chez les jeunes en Centre jeunesse	16
1.3 Relation entre les substances psychoactives et la violence	19
1.4 Cadre théorique : Trois types de relations drogues-violence	25
1.4.1 Hypothèse psychopharmacologique	25
1.4.2 Hypothèse économique-compulsive	26
1.4.3 Hypothèse systémique	26
CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE.....	28
2.1 Objectifs de l'étude	29
2.2 La démarche méthodologique	30
2.2.1 Les critères et processus de recrutement	30
2.2.2 L'entrevue	31
2.2.3 L'échantillon	32
2.2.4 L'analyse des données	38

2.2.5 Les limites de l'étude	43
CHAPITRE 3 : ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	45
3.1 Portrait des jeunes contrevenants :	
alcool, drogues illicites et violence.....	46
3.1.1 Prévalence de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes contrevenants.....	46
3.1.2 Prévalence de l'implication dans le trafic de drogues illicites chez les jeunes contrevenants.....	59
3.1.3 Prévalence de la violence chez les jeunes Contrevenants.....	64
3.2 Tester l'application du modèle d'explication <i>tripartite</i> de la relation drogue-crime de Goldstein (1985) quant à la violence chez les adolescents contrevenants	71
3.2.1 Relation alcool, drogues illicites et violence	71
3.2.2 Hypothèse psychopharmacologique	72
3.2.3 Hypothèse économique-compulsive.....	82
3.2.4 Hypothèse systémique.....	92
3.2.5 Les trois hypothèses de Goldstein.....	97
CONCLUSION.....	102
RÉFÉRENCES.....	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Répartition des jeunes contrevenants selon leur âge et la région des centres jeunesse	33
Tableau II : Répartition des jeunes contrevenants selon leur niveau scolaire et les régions des centres jeunesse.....	34
Tableau III : Répartition des jeunes contrevenants selon le nombre de déménagement et de changement d'école au cours des 5 dernières années.....	37
Tableau IV : Répartition des jeunes contrevenants selon la langue parlée à la maison et avec leurs amis.....	38
Tableau V : Évaluation du degré de gravité de sept actes violents par des jeunes de 14 à 18 ans en milieu scolaire.....	41
Tableau VI : Prévalence de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal.....	47
Tableau VII : Fréquence de consommation d'alcool et de drogues illicites au cours des 30 jours précédant l'arrivée au Centre jeunesse parmi les jeunes ayant fait usage au moins une fois d'une ou de plusieurs substances psychoactives.....	53
Tableau VIII : Prévalence des jeunes contrevenants ayant déjà consommé une substance qui ont manifesté au cours des 12 derniers mois des indices de dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives.....	54
Tableau IX : Répartition des jeunes contrevenants ayant déjà consommé une ou plusieurs substances psychoactives en fonction du nombre de symptômes de dépendance rapportés pour chacune des substances au cours des 12 derniers mois.....	56
Tableau X : Répartition des jeunes vendeurs en fonction des substances psychoactives déjà vendues et de la principale substance vendue.....	61
Tableau XI : Proportion des jeunes contrevenants ayant été arrêtés et/ou incarcérés lors d'implication dans le trafic de drogues illicites.....	62
Tableau XII : Répartition des jeunes contrevenants vendeurs et non-vendeurs selon qu'ils aient rapporté au moins un symptôme de dépendance au cours des 12 mois précédant l'enquête.....	63
Tableau XIII : Prévalence de la manifestation de comportements violents par les jeunes contrevenants au cours de leur vie et au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.....	66
Tableau XIV : Prévalence de la manifestation de comportements violents chez les jeunes contrevenants avant l'âge de 13 ans et au cours des 12 derniers	

mois précédant l'enquête.....	67
Tableau XV : Proportion de jeunes contrevenants selon le port d'armes à l'école et à l'extérieur des propriétés de l'école.....	70
Tableau XVI : Proportion des jeunes contrevenants ayant été impliqués dans des événements violents en lien avec des substances psychoactives au cours de leur vie et au cours des 12 derniers mois.....	72
Tableau XVII : Proportion des jeunes contrevenants ayant été impliqués au cours de leur vie dans un ou plusieurs événements violents en lien direct avec des substances psychoactives.....	73
Tableau XVIII : Proportion de la consommation avant les événements violents rapportés par les jeunes contrevenants au cours des 12 derniers mois.....	74
Tableau XIX : Répartition des jeunes contrevenants en fonction du nombre de symptômes de dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives.....	85

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des jeunes contrevenants ayant déjà quitté l'école pour plus de 30 jours selon la raison de leur absence.....	35
Figure 2 : Répartition des jeunes contrevenants selon le nombre d'expulsions et de suspensions au cours de son cheminement scolaire.....	35
Figure 3 : Les raisons pour lesquelles plusieurs jeunes contrevenants ont été expulsés ou suspendus de l'école.....	36
Figure 4 : Répartition des jeunes vendeurs en fonction du nombre de transactions qu'ils ont pu effectuer lors de leur dernière semaine de vente de drogues illicites.....	60
Figure 5 : Répartition des jeunes vendeurs en fonction de leur principal type de clientèle.....	62
Figure 6 : Proportion de jeunes contrevenants en fonction des types d'armes qu'ils portent ou qu'ils portaient habituellement.....	69
Figure 7 : Résumé de la démarche de vérification de l'hypothèse psychopharmacologique.....	80
Figure 8 : Proportion des substances psychoactives que les jeunes contrevenants ont tenté d'obtenir à travers l'événement violent.....	83
Figure 9 : Répartition des jeunes contrevenants en fonction de la principale cause de la violence reliée au trafic de drogues illicites.....	93
Figure 10 : Répartition des événements en fonction de la cause principale de la manifestation de violence.....	98
Figure 11 : Répartition des jeunes contrevenants ayant rapporté au moins un événement violent en fonction des hypothèses confirmées du modèle tripartite.....	100

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur de recherche, Serge Brochu, pour avoir su me donner les meilleures conditions afin d'accomplir ce projet : encadrement, support et précieux conseils. Je souhaite également remercier Sébastien pour sa patience, sa compréhension et son amour. Un gros merci à mes amis et collègues qui m'ont tous aidé à leur manière: Caroline, Claudia, Cynthia, Fu, Geneviève, Julie-Soleil, Marie-Marthe, Marlène, Maryse, Maxime, Valérie, Nicolas et Sylvia. Merci également à ma belle-famille pour leur appui et leur oreille attentive : Pierrette, Michel et Catherine. Enfin, je ne saurais assez remercier ma famille (Claude, Lucille, Véronic, Robin et Karine), tout particulièrement mes parents pour leur générosité et leur confiance.

INTRODUCTION

Si l'on demandait à quiconque de nommer spontanément une caractéristique propre aux délinquants violents, il est fort à parier que plusieurs rétorqueraient la consommation d'alcool et de drogues illicites. En effet, il est commun d'associer l'usage de substances psychoactives à la manifestation de comportements querelleurs. Toutefois, ce ne sont pas tous les consommateurs d'alcool et/ou des drogues illicites qui adoptent des comportements agressifs. Pour la majorité des citoyens, l'usage de substances psychoactives demeure bien gérée et occasionnelle. Sans conduire à une généralisation indue, pour certains sous-groupes, la consommation semble plutôt synonyme d'abus et de violence. À cet égard, il devient important de vérifier l'existence de relations entre les substances psychoactives et la violence auprès des populations en difficulté d'adaptation sociale. Par le fait même, il s'avère fort pertinent de connaître la nature de ces relations, ainsi que leurs impacts.

Ce mémoire a pour principal objectif d'analyser les relations existant entre les substances psychoactives et les comportements violents chez les jeunes contrevenants en Centre jeunesse. Il tente également de mieux connaître les habitudes de vie des jeunes contrevenants de la région de Montréal, entourant la consommation de substances psychoactives, leur implication dans le trafic de drogues illicites et la manifestation de comportements violents.

La réalisation de la présente étude s'est révélée nécessaire suite à la consultation du rapport présenté au Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie par Pernanen, Cousineau, Brochu et Sun (2002). Essentiellement, ce rapport a confirmé l'existence d'une relation relativement étroite entre la consommation de substances psychoactives et les comportements criminels (dont les actes violents) chez les détenus adultes sous responsabilité fédérale et provinciale. Par ailleurs, l'alcool s'est alors révélée comme étant la substance la plus souvent associée à la perpétration d'actes violents. D'autres recherches (Roth, 1994; Goldstein, 1998) ont également établi que la consommation d'alcool précède la moitié des crimes violents. Une question a alors été posée : qu'en est-il de la relation entre la violence et l'usage de

substances psychoactives dans la population juvénile? Parmi les recherches internationales sur le sujet, très peu d'études abordent le thème de la relation drogue-violence lorsqu'il s'agit des jeunes (Schneeberger, Brochu et Dion, 1995). Par ailleurs, la recension des écrits, élaborée par Cousineau, Brochu et Schneeberger (2000) a confirmé le manque flagrant de recherches, notamment canadiennes et québécoises, abordant la relation drogue-violence chez les adolescents. En effet, la majorité des travaux menés auprès des jeunes éprouvant des problèmes d'inadaptation sociale, telles la toxicomanie et la criminalité violente, proviennent des États-Unis (Goulden et Sondhi, 2001). De plus, plusieurs intervenants québécois en toxicomanie juvénile ont exprimé un besoin urgent de connaissances sur cette problématique (Blais et Cousineau 1999). La présente étude répond donc à la demande en présentant des données québécoises relatives à la population juvénile contrevenante.

Il existe présentement certaines recherches (Thornton, Cookson et Clark, 1990; Cookson, 1992; Goldstein, 1998; Newburn, 1998; Ménard et Mihalic, 2001) proposant une relation drogue-violence chez les adolescents. Toutefois, la plupart s'appuient particulièrement sur des études de prévalence. De ce fait, ces études constatent effectivement un taux élevé de consommation de drogues et d'alcool dans les populations judiciairisées et, inversement, un taux élevé de violence dans les populations toxicomanes. Par contre, il est difficile de conclure à une relation drogue-violence en se basant uniquement sur des études de prévalence, ce qui constitue une erreur scientifique notable (Cousineau, Brochu et Schneeberger, 2000). Par conséquent, ce mémoire tentera de préciser davantage la relation drogues-violence chez les jeunes contrevenants. Pour ce faire, 119 jeunes contrevenants de sexe masculin ont été rencontrés. Au moment de la collecte de données, les adolescents étaient pris en charge dans les Centres jeunesse de Montréal, Laval, Laurentides et Montérégie. Un questionnaire leur a été administré sous forme d'entrevue. Les participants ont dû répondre à des questions, traitant de divers aspects de leur vie (famille, amis, école, consommation d'alcool et de drogues illicites, violence, trafic

de drogues illicites et bien d'autres sujets). Par ailleurs, les répondants ont été encouragés à relater un à trois événements de violence dans lequel ils auraient été impliqués au cours des 12 mois précédant l'enquête. En lien avec ces récits, les jeunes ont été amenés à répondre à une série de questions fermées où ils devaient indiquer la présence d'un lien ou non avec la consommation et le trafic de substances psychoactives.

Tout d'abord, il sera question, dans le premier chapitre, d'une recension des écrits. Celle-ci portera sur les données les plus récentes répertoriées quant à la consommation de substances psychoactives et à la manifestation d'actes violents des jeunes en milieu scolaire et des jeunes en Centre jeunesse. Ensuite, la relation entre ces deux problématiques sera abordée. Puis, le cadre théorique sera présenté. Dans le deuxième chapitre, les objectifs, ainsi que la démarche méthodologique de l'étude seront exposés. Enfin, le troisième chapitre présentera l'analyse et l'interprétation des résultats répondant ainsi à deux objectifs. Le premier objectif s'avère de tracer un portrait des jeunes contrevenants quant à leur consommation de substances psychoactives, leur implication dans le trafic de drogues illicites et leur manifestation de violence. Le deuxième objectif consiste à analyser les liens entre les substances psychoactives et les événements violents posés par les participants. L'application du modèle tripartite de Goldstein (1985) sera alors réalisée. Il sera ainsi possible de vérifier si ce modèle s'applique bien à la réalité des jeunes contrevenants de la région de Montréal.

Définitions de concepts importants

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce mémoire, voici les définitions des principaux concepts qui y seront traités.

Violence

« Selon le guide pratique de la prévention du crime du ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, la violence est un ensemble de comportements ou de gestes agressifs, brusques, délibérés, répétés qui sont utilisés dans le but d'exercer un contrôle sur l'autre, de le contrôler et de l'abuser dans un rapport dominant-dominé. Ces comportements ont pour effet de nuire au développement de l'autre en compromettant son intégrité physique, psychologique ou sexuelle » (Défijeunesse, 2004).

Loi sur les jeunes contrevenants¹

La *Loi sur les jeunes contrevenants* s'applique aux jeunes de 12 à 18 ans ayant commis une infraction au Code criminel ou à toute autre loi fédérale. Dans le cas d'une infraction à la loi provinciale, un autre processus s'applique, soit celui prévu au Code de procédure pénal fixant l'âge de la responsabilité pénale à 14 ans. La *Loi sur la protection de la jeunesse* ne s'applique pas à l'adolescent impliqué dans une infraction. Elle ne s'applique que dans les cas où la sécurité ou le développement d'un enfant (âgé entre 0 et 18 ans) est considéré comme compromis (Les Centres jeunesse de Montréal, 2001).

¹ Le projet de loi C-7 entré en vigueur en avril 2003 a apporté quelques modifications à l'application du système de justice pénale pour les adolescents. Toutefois, la collecte de donnée n'a pas été affectée par ces modifications pénales, puisque la majorité des participants ont été rencontrés avant son entrée en vigueur.

Centre jeunesse

Les centres jeunesse sont des centres de réadaptation pour les jeunes qui éprouvent de graves difficultés sociales. Les centres jeunesse s'occupent des jeunes pris en charge en vertu de la *Loi des jeunes contrevenants* et des jeunes sous la *Loi de la Protection de la Jeunesse*. Pour les jeunes contrevenants, les centres jeunesse offrent les services de garde en milieux fermés (détention ou détention provisoire), en milieux ouverts (continue ou discontinue) et les mesures de rechanges (tels les travaux communautaires) (Les Centres jeunesse de Montréal, 2001).

Substances psychoactives

Une substance psychoactive consiste en un produit actif sur le système nerveux central et pouvant entraîner des manifestations de dépendance, lors de consommation abusive. (Dictionnaire des drogues, des toxicomanies et des dépendances, 1999).

Tolérance

La tolérance se traduit par une diminution plus ou moins rapidement progressive des effets produits par une même dose de substance psychoactive et incitant l'utilisateur à augmenter jusqu'à un certain point la quantité consommée, en en faisant alors un usager abusif (Dictionnaire des drogues, des toxicomanies et des dépendances, 1999).

Dépendance

La dépendance consiste au besoin irrésistible de continuer à consommer des substances psychoactives à doses croissantes. On distingue d'abord la dépendance physique, faisant en sorte que le toxicomane cherche à maintenir des taux de drogues suffisants dans l'organisme, non seulement pour éprouver le plaisir et l'euphorie, mais aussi pour prévenir l'inconfort et les douleurs physiques du sevrage, et la dépendance psychique (ou psychologique), motivée par le plaisir éprouvé lors de la prise de

drogue. Cette dernière est liée à l'action prépondérante de la drogue sur le système de récompense cérébral, autrement dit sur les neurones à dopamine et les structures qu'ils innervent (Dictionnaire des drogues, des toxicomanies et des dépendances, 1999).

CHAPITRE 1

Recension des écrits

Dans le présent chapitre, il sera question de présenter les données abordant la prévalence de consommation de substances psychoactives et d'actes violents chez les jeunes de la population générale et chez les jeunes en centre jeunesse, notamment chez les jeunes contrevenants. Ensuite, une question complexe sera traitée, celle de la relation alcool, drogues et violence. Plus spécifiquement, des études seront présentées faisant état de cette relation chez les consommateurs de substances psychoactives, ainsi que chez les trafiquants de drogues illicites. Finalement, le cadre théorique qui guidera l'analyse des résultats sera exposé à la fin du présent chapitre. Le cadre théorique en question consiste au modèle d'explication *tripartite* de Goldstein (1985) dans lequel trois hypothèses sont considérées afin de décrire les différents types de relations entre l'alcool, les drogues illicites et la violence : *psychopharmacologique, économique-compulsif et systémique*.

1.1 Consommation de substances psychoactives chez les jeunes

1.1.1 Consommation de substances psychoactives chez les jeunes de la population générale

Lors d'une enquête effectuée par l'Institut de la Statistique du Québec, en 2000, auprès de 4730 élèves de secondaire I à V, il a été possible de constater que près des trois quarts de ces jeunes avaient consommé de l'alcool au moins une fois dans les 12 mois précédant l'étude. Cette proportion est semblable tant chez les garçons que chez les filles. Toutefois, cette prévalence augmente selon les années d'études. En effet, entre la première et cinquième année du secondaire, la consommation d'alcool passe de 46% à 91%. En ce qui a trait aux substances illicites, il s'avère que 42% des adolescents en ont consommées au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Le cannabis est de loin la substance préférée des élèves : 41% avouent en avoir pris au cours de cette période. On y retrouve ensuite les hallucinogènes (16%); les amphétamines (7%); la cocaïne (5%); les solvants (2,9%); l'héroïne (1,2%) et les autres types de drogues (2,3%). On détecte peu de différence entre les garçons et les

filles quant à la consommation de drogues illicites. Il est possible encore une fois de noter une augmentation de la prévalence de consommation entre les années d'études passant de 15,3% à 60,6% pour la marijuana entre la première et cinquième année du secondaire. La proportion de consommateurs de drogues augmente avec les années d'études et ce, pour l'ensemble des drogues, à l'exception des solvants (3,3% à 0,6%) (Guyon et Desjardins, 2002).

Depuis la fin des années 1980, on note une augmentation de la consommation des substances psychoactives chez les jeunes en Amérique du Nord. Selon les données de Santé Québec (2000) (3 587 répondants), la proportion de *buveurs actuels* de 15-17 ans, est passée de 68,5% à 79,8% entre 1987 et 1998. Chez les *buveurs actuels* de 15-24 ans, le pourcentage de jeunes rapportant un *abus* d'alcool a quelque peu augmenté entre 1992-93 et 1998, soit de 38,7% à 41,9%, rapportant avoir pris cinq consommations ou plus à au moins cinq reprises. Par ailleurs, 28,7% des *buveurs actuels* de 15-24 ans avouent en 1998 s'être enivrés cinq fois ou plus comparativement à 24,2% en 1992-93. On ne note qu'une seule différence significative entre les garçons et les filles et ce, au niveau du nombre moyen de consommations rapportées chez les jeunes de 15-24 ans (respectivement de 5,9 et de 2,9). Par contre, on ne remarque aucune augmentation entre 1987 et 1998 quant au nombre moyen de consommations. En ce qui a trait aux drogues illicites, le pourcentage de *consommateurs actuels* a grimpé de 27,0% à 39,7% entre 1992-93 et 1998. Par le fait même, cette enquête montre que le nombre de jeunes déclarant ne jamais avoir consommé de drogues a chuté entre 1987 et 1998, de 71,3% à 50,3%. Toutefois, l'augmentation de consommateurs de drogues semble surtout expliquée par une recrudescence du nombre de consommateurs de marijuana (15,0% à 25,9% entre 1992-93 et 1998). Alors que le nombre de consommateurs d'autres drogues ne présente pas de différence significative avec les années précédentes (près de 15% des jeunes en auraient déjà consommées). Pour les drogues illicites, l'étude ne fait pas état des différences au niveau du sexe des participants. Chez les étudiants ontariens, les résultats sont relativement semblables à ceux des jeunes québécois (Vitaro,

Gosselin et Girard, 2002). Des augmentations similaires ont été constatées ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis (Newburn, 1998; Vitaro, Gosselin et Girard, 2002).

Il est important de préciser que l'augmentation de la consommation de substances psychoactives observée dans les dernières années ne semble pas appartenir à un phénomène nouveau. Depuis les années 1970, on note un patron de variations dans le temps au niveau de la consommation et de l'abus d'alcool. Une baisse importante a été observée au cours des années 1980 par rapport aux années 1970, avec un creux en 1993 et une reprise à la hausse à partir de 1993. Ces fluctuations s'appliquent de la même manière aux adolescents des deux sexes. Les fluctuations sont semblables pour la marijuana : après un pic en 1979 (31,8%), la tendance est à la baisse jusqu'au début des années 1990 (12%), puis survient une augmentation se manifeste après 1993 (29,3% en 1999). On remarque également ce patron de fluctuations pour les autres drogues illicites (Vitaro, Gosselin et Girard, 2002). Toutefois, il faut savoir que les taux de consommation de marijuana sont ceux qui influencent principalement les taux globaux d'usage de drogues illicites.

1.1.2 Consommation de substances psychoactives chez les jeunes en centre jeunesse

Malgré qu'il soit possible de remarquer des augmentations de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes en général depuis le début des années 1990, il n'en reste pas moins que certaines sous-populations de jeunes présentent une consommation beaucoup plus importante. Cela s'avère être le cas chez les jeunes pris en charge par les centres jeunesse (Cloutier, Champoux, Jacques et Lancop, 1994 ; Équipe Connaissance/Surveillance de la Direction régionale de la santé publique de la Régie régionale, 1995 ; Cousineau, Brochu et Schneeberger 2000). À cet égard, une enquête menée en 1994 par Cloutier et coll. auprès de 604 jeunes des Centres jeunesse du Québec révèle que 24,7% des garçons et 24,0% des filles font un usage occasionnel de drogues illicites. Les pourcentages de garçons et de filles qui

consomment régulièrement des drogues illicites sont respectivement de 17,4% et de 9,8%. Par ailleurs, à cette époque, la proportion des jeunes en centres jeunesse qui consomment régulièrement de l'alcool et des drogues s'avère quatre fois plus élevée que celle des élèves du secondaire. Les auteurs soulignent également la précocité de la consommation de drogues chez ces jeunes en difficulté (Cloutier et al, 1994). Selon le Ministère de l'Éducation (1994), les jeunes des Centres jeunesse du Québec présentent, dès le début de l'adolescence, un profil de consommation de drogues qui ne se retrouve que trois ans plus tard chez les élèves du secondaire.

Dans le cadre d'une étude réalisée par l'équipe Connaissance/Surveillance de la Direction régionale de la santé publique (1995) auprès de 374 jeunes des Centres jeunesse de la ville de Québec, âgés entre 12 et 19 ans, 37,6% des participants consommant de l'alcool avouent se saouler souvent ou toutes les fois qu'ils en font usage ; à ceci s'ajoute 46,5% qui rapportent se saouler quelquefois. Il est intéressant de noter qu'il arrive à 40,0% de ces jeunes de boire seuls. Ces derniers résultats ne font ressortir aucune différence significative selon l'âge et le sexe du jeune. De plus, la majorité des adolescents en centres jeunesse précisent avoir fait l'essai de substances illicites et ce, dans 80,1% des cas. Parmi ces derniers, 96,8% ont essayé le cannabis et ses dérivés, puis 76,6% ont expérimenté des drogues chimiques : champignons (50,7%); cocaïne (44,6%); médicaments (41,7%); colle, essence et autres inhalants (32%); autres drogues (16,2%); crack (7,9%). La majorité de ces adolescents se définissent comme des consommateurs actuels : 42,0% consomment occasionnellement et 23,4% régulièrement. De plus, l'*abus* de drogues semble présenter une certaine tendance chez les jeunes consommateurs en centres jeunesse. En effet, 45,3% spécifient se *défoncer* souvent ou toutes les fois qu'ils consomment des drogues, alors que plus du tiers disent se *défoncer* quelquefois. Les résultats de l'étude ne permettent pas d'identifier de différences significatives entre l'âge ou le sexe pour ces comportements (Équipe Connaissance/Surveillance de la Direction régionale de la santé publique de la Régie régionale, 1995). Il est à noter que les données disponibles pour le Québec, concernant les jeunes en centres jeunesse, datent

de quelques années. On peut donc penser que la situation a évolué depuis (Schneeberger, Brochu et Dion, 1995).

Il devient donc évident que la consommation de substances psychoactives fait partie de la réalité des jeunes pris en charge par les centres jeunesse et ce, de manière importante. Par contre, il est pertinent de préciser que les centres jeunesse prennent en charge les adolescents sous la *Loi de la protection de la jeunesse*, ainsi que les adolescents sous la *Loi sur les jeunes contrevenants* (Cyr, Menghile et Vilandre, 1989). Il serait intéressant de connaître les habitudes de consommation propres à ces deux groupes de jeunes, toutefois, aucune étude récente québécoise ne s'est penchée sur ce point. Par contre, le rapport annuel d'*Arrestee Drug Abuse Monitoring Program*, programme destiné à évaluer la prévalence de la consommation de substances illicites parmi les personnes arrêtées dans plusieurs grandes villes américaines, montre que 48% (Birmingham et Portland) à 66% (Phoenix et Denver) des jeunes garçons ayant participé à cette étude présentent des traces de substances psychoactives dans leur urine au moment de leur arrestation (ADAM, 2003). Ces derniers résultats suggèrent que plus de la moitié des jeunes hommes arrêtés auraient consommé au moins une substance dans les heures, jours ou semaines qui ont précédé leur délit. Ces taux s'avèrent environ 20 fois plus élevés que les taux enregistrés dans la population américaine en général (Wish, 1991; Dewitt, 1992 ; Schneeberger et Brochu, 1999).

Une récente étude de l'équipe DAVI (Drug Alcohol Violence International) présente la prévalence de consommation de substances psychoactives de jeunes détenus de Toronto (Canada), Philadelphie (États-Unis) et Amsterdam (Hollande). Les résultats suggèrent une forte prévalence de consommation chez ces jeunes. Toutefois, les prévalences diffèrent significativement d'une ville à l'autre. En effet, l'absorption de plus de 5 verres d'alcool d'affilée au cours des 30 jours précédant l'entrée en centre de détention s'élève à 65,1% pour les jeunes détenus de Toronto, 42,4% pour les détenus d'Amsterdam et 28,7% pour les contrevenants de Philadelphie. Quant à la

prévalence de consommation de marijuana au cours des 12 mois précédant l'enquête, elle s'élève à 85,6% chez les jeunes de Toronto, alors que chez les jeunes d'Amsterdam et de Philadelphie les taux se révèlent être plus bas, étant respectivement de 57,8% et de 62,4%. En ce qui concerne la consommation des autres drogues illicites, on observe encore une fois une plus forte prévalence au cours de la même période chez les jeunes contrevenants de Toronto que chez ceux d'Amsterdam et de Philadelphie. Plus précisément, 50,8% des adolescents détenus de Toronto rapportent avoir consommé des hallucinogènes (17,0% pour Amsterdam et 10,0% pour Philadelphie); 13,6% des détenus de Toronto disent avoir consommé des amphétamines (5,9% pour Amsterdam et 4,0% pour Philadelphie) ; 26,5% des jeunes torontois indiquent avoir pris de la cocaïne (11,1% pour Amsterdam et 5,7% pour Philadelphie), enfin, 7,6% des jeunes détenus auraient consommé du crack (1,3% pour Amsterdam et 1,5% pour Philadelphie) (Harrison et Freeman, sous presse). Le rapport d'ADAM (2003) a également présenté des résultats différents entre diverses villes américaines quant au taux de jeunes garçons présentant des traces de substances psychoactives dans leur urine au moment de leur arrestation. Il devient dès lors intéressant de se poser la question suivante : qu'en est-il de la consommation de substances psychoactives des jeunes contrevenants québécois ? Les analyses de la présente étude vont tenter de répondre à cette question ultérieurement (Chapitre 3), puisqu'un manque de connaissances subsiste quant à la population jeune contrevenante québécoise.

1.2 État de la violence physique chez les jeunes

1.2.1 Violence physique chez les jeunes de la population générale

Regardons maintenant l'état de la violence chez les jeunes de la population générale, ensuite de la population juvénile contrevenante. À ce propos, une étude longitudinale américaine, constituée d'un échantillon de 4500 étudiants et décrocheurs (âgés de 17

et 18 ans) a présenté des résultats intéressants reliés à la prévalence de leurs comportements violents. À cet égard, les résultats indiquent que 65% des garçons ont déjà manifesté au moins un comportement de violence dans l'année précédant l'enquête, alors que chez les filles, la proportion s'élève à 42%. Plus précisément, 13% des garçons ont été impliqués dans des batailles reliées à un gang, contre 3% des filles; 21% des garçons ont déjà porté une arme, alors que seulement 4% des filles l'ont déjà fait; 19% des garçons ont attaqué quelqu'un avec l'intention de lui faire mal ou de le tuer, contre 8% des filles; 56% des garçons et 30% des filles ont frappé ou ont eu l'intention de frapper une personne (autre qu'un membre de la famille). Les différences sont significatives entre les sexes. Toutefois, on note qu'autant de filles (26%) que de garçons (26%) indiquent avoir frappé ou avoir eu l'intention de frapper un membre de la famille dans l'année précédant l'étude (Ellickson, Saner et McGuigan, 1997). Il aurait été pertinent pour ces auteurs de considérer séparément la proportion de jeunes ayant agressé quelqu'un dans l'intention de le tuer et dans l'intention de lui faire mal, car les intentions de voies de faits sont beaucoup plus fréquentes que les intentions de meurtres (Proulx, Cusson et Ouimet, 1999).

Une étude canadienne suggère, quant à elle, que plus de 30% des élèves du secondaire rapportent avoir été impliqués dans une bataille durant laquelle ils auraient manifesté des actes violents physiques au cours de la période de 12 derniers mois précédant l'enquête. Par ailleurs, 17% avouent avoir participé à une bataille dans un groupe contre un autre groupe et 10% disent avoir attaqué quelqu'un avec l'intention de lui causer des blessures sérieuses. On remarque, chez les garçons, une tendance à commettre plus d'actes violents que chez les filles. Par exemple, 42% des garçons prétendent avoir participé physiquement à une bataille dans la dernière année, contre 19% des filles (Tanner et Wortley, 2002).

Quant aux armes, près de 25% de ces étudiants rapportent avoir porté une arme quelconque (particulièrement, un couteau) à un moment donné dans les 12 derniers mois. Il est à préciser que l'intention s'y rattachant n'est pas nécessairement de s'en

servir pour agresser, mais la plupart du temps, la première intention est d'abord de se protéger. Cependant, le seul fait de porter une arme augmente en soit le risque de s'en servir et de ce fait de commettre un geste dont les conséquences sont indéniables (Tanner et Wortley, 2002).

Une récente enquête québécoise élaborée par Cousineau et Brochu (sous presse) montre que pas moins de 66,4% des jeunes en milieu scolaire confient avoir déjà poussé ou giflé quelqu'un au cours de leur vie et ce, en moyenne 8,4 fois au cours des 12 mois précédant l'enquête. Un nombre important de ces jeunes (47,1%) rapportent avoir déjà donné des coups de pieds ou de poings, ne nécessitant aucun soin médical (7,5 fois en moyenne). Dans une moindre proportion, les étudiants (13,9%) avouent avoir donné des coups de pieds ou de poings, entraînant que leur adversaire (ou victime) aurait recours à des soins médicaux (3,9 fois en moyenne). Certains adolescents (10,7%) admettent avoir menacé ou tenté de blesser quelqu'un avec un objet, d'autres avec un couteau (5,7%) ou avec une arme à feu (2,7%). Les blessures infligées à l'aide d'armes quelconques (3,2%; en moyenne à 2,1 reprises) sont, quant à elles, moins fréquentes. En somme, la plupart des jeunes en milieu scolaire ont déjà manifesté des comportements, tels que pousser ou gifler. Cependant, la proportion diminue drastiquement lorsqu'il est question de violence plus grave (violence avec armes ou violence engendrant des blessures) (Cousineau et Brochu, sous presse).

1.2.2 Violence physique chez les jeunes en Centre jeunesse

Chez les jeunes judiciarisés, il est possible de constater une plus grande fréquence de la manifestation de comportements violents et, par le fait même, une tendance vers une violence beaucoup plus sévère que chez les jeunes de la population générale (Proulx, Cusson et Ouimet, 1999). Selon le rapport du Conseil permanent de la jeunesse, rédigé par D'Amours (1995), 44% des jeunes contrevenants sont arrêtés pour des crimes contre des biens, 30% pour des crimes violents et 26% pour d'autres crimes (vandalisme, possession illégale, fraudes, etc.). Notons que pour les crimes

violents, les taux moyens de délinquants montréalais sont les plus élevés au Québec. Pour les autres crimes, le vandalisme est le délit le plus courant parmi ces jeunes (D'Amours, 1995). Toutefois, lorsqu'il est question de condamnation, le taux de jeunes contrevenants ayant commis des actes violents augmente comparativement au taux d'arrestations. En effet, en 1992-1993, chez les jeunes contrevenants sous ordonnance de la Chambre de la jeunesse de Montréal, 50% de ces jeunes ont été condamnés pour un délit avec violence (Le Blanc, Girard, Kaspy, Lanctôt et Langelier, 1995). Il convient enfin de ne pas perdre de vue que les crimes de violence ne parviennent pas tous en justice. La majorité de ces crimes sont méconnus, faisant ainsi partie du fameux chiffre noir de la criminalité (Daly et Wilson, 1988). La criminalité officielle n'arrive pas à circonscrire toutes les conduites délinquantes des jeunes de 12 à 17 ans, entre autres quant à la violence envers autrui (Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 1997 ; Cloutier et coll., 1994). À cet égard, il semble que plusieurs études portant sur les jeunes de la population générale sont élaborées à partir de sondages auto-révélés, alors que les recherches effectuées auprès des jeunes judiciairisés ont souvent tendance à baser leurs données sur les délits pour lesquels les jeunes ont été arrêtés. Les sondages auto-révélés permettent de connaître des crimes commis par un jeune qui n'a pas été résolu par le système judiciaire sous serment d'anonymat et de confidentialité. Ces sondages permettent de tracer un portrait qui se rapproche de la réalité des individus interrogés, il faut, toutefois, croire en leur bonne foi.

Il existe, néanmoins, quelques sondages auto-révélés traitant de la prévalence de comportements violents chez les jeunes en centres jeunesse. Parmi ceux-ci, notons d'abord celle réalisée auprès de 137 jeunes placés en Centres jeunesse dans la région de la Montérégie indique que 80% d'entre eux auraient déjà manifesté des gestes de violence physique (Gauthier, Huot et Ricard, 1994). De plus, parmi 127 adolescents résidant au Centre Cartier (Pavillon du Centre jeunesse Laval hébergeant que des garçons), 30,7% avouent avoir déjà commis une agression avec une arme. Les armes utilisées s'avèrent souvent des couteaux, mais l'emploi d'armes à feu paraît

également fréquent. Parmi la clientèle interrogée, 74% des adolescents ont manifesté des agressions sans arme. La menace, comme forme d'intimidation, est également une tendance fréquemment observée chez ces jeunes. Bon nombre d'adolescents ne mettront pas à exécution leurs intentions, mais il s'agit tout de même d'une conduite violente identifiée chez 68,5% de ces jeunes en difficulté (Cyr, Menghile et Vilandre, 1989). Ajoutons à ceci que la manifestation de comportements violents semblerait relativement plus marquée au début de l'adolescence des jeunes en difficulté, soit entre 11 et 14 ans (Cloutier et coll., 1994).

Pour sa part, l'étude effectuée par l'équipe DAVI (Harrison et Freemam, sous presse) s'est penchée sur la violence manifestée précisément par les jeunes mis sous garde (n'incluant pas les jeunes sous *la Loi de la Protection de la Jeunesse*). Comme pour la consommation de substances psychoactives, il existe des différences quant à la violence manifestée par les jeunes détenus des diverses villes. Les détenus de Toronto et d'Amsterdam rapportent sensiblement les mêmes proportions de comportements violents *mineurs*, nettement supérieurs aux détenus de Philadelphie : 98%¹ des jeunes de Toronto et d'Amsterdam avouent avoir déjà poussé ou giflé quelqu'un, (85% pour Philadelphie) et 87% des détenus de Toronto et 85% d'Amsterdam disent avoir déjà donné des coups de pieds ou des coups de poings (65% pour Phil.). De plus, les jeunes détenus de Toronto se sont démarqués par les hauts taux de violence grave rapportée : 80% de ces jeunes détenus signalent avoir donné des coups des pieds ou de poings, la victime devant avoir recours à des soins médicaux (50% pour Amst., 35% pour Phil.), 55% indiquent avoir menacé ou tenté de blesser quelqu'un avec un couteau (30% pour Amst., 15% pour Phil.), 45% avec une arme à feu (20% pour Amst., 25% pour Phil.), 65% avec un objet (35% pour Amst., 28% pour Phil.) et 62% rapportent avoir déjà blessé quelqu'un avec une arme quelconque (30% pour Amst., 18% pour Phil.). Somme toute, les jeunes canadiens mis sous garde de Toronto

¹ Les pourcentages sont approximatifs à plus ou moins 2%, puisque les auteurs n'ont pas précisé les taux exacts, ne les présentant que dans des graphiques.

apparaissent, sous divers angles, être plus violents que ceux des autres villes (Harrison et Freeman, sous presse).

1.3 Relation entre les substances psychoactives et la violence physique

L'étude de Pernanen et coll. (2002) élaborée auprès de 8598 détenus adultes sous responsabilité fédérale et provinciale a obtenu des résultats déterminants au niveau de la relation drogue-crime, confirmant ainsi le lien relativement étroit entre ces deux problématiques. Cette recherche montre plus particulièrement les relations qui se tissent entre la dépendance, l'intoxication à des substances psychoactives et la criminalité (notamment la criminalité violente). La criminalité reliée au marché de drogues illicites n'est, toutefois, pas abordée dans ce rapport.

Selon Pernanen et coll. (2002), plus de la moitié (54%) des contrevenants arrivant en détention fédérale ont avoué avoir été sous l'influence d'une substance psychoactive au moment de commettre leur crime le plus grave (violent ou non) donnant lieu à la peine courante. L'état d'ébriété s'avère particulièrement fréquent chez les personnes condamnées à une sentence fédérale pour divers crimes de violence. Parmi les contrevenants condamnés pour voies de fait, 39 % ont déclaré avoir été sous l'influence de l'alcool au moment du crime, 9 % sous l'influence des drogues illicites, et 24 % sous l'influence des deux. Les proportions correspondantes pour les homicides sont de 34 % pour l'alcool, 7 % pour les drogues illicites, et 21 % pour l'alcool et les drogues illicites combinés. Parmi les individus reconnus coupables de tentative de meurtre, 30 % ont révélé un état d'ébriété au moment du crime, 9 % une intoxication aux drogues et 24 % affirment avoir été intoxiqués à l'alcool et aux drogues. Dans le même ordre d'idée, Tremblay (1999) soutient également que l'alcool précède ou accompagne près de la moitié des crimes violents commis par des adultes (les voies de faits, les homicides et les agressions sexuelles). Selon les résultats de Pernanen et coll. (2002), l'intoxication aux drogues illicites prédomine

dans les cas de vols simples (32 %), vols qualifiés (25 %) et introductions par effraction (24 %). L'intoxication à l'alcool est tout de même relativement élevée pour ces mêmes crimes (entre 16 % et 22 % selon le type de crime), comme l'est l'intoxication combinée aux drogues illicites et à l'alcool (entre 13 % et 19 % de ces crimes) (Pernanen et coll., 2002).

Au vu de ces résultats, il semble fréquent que les délinquants consomment de l'alcool et/ou des drogues illicites avant de commettre leur crime. Cependant, est-ce que leur consommation a eu un impact réel sur la perpétration du crime ? Selon les résultats de Pernanen et coll. (2002), la proportion de crimes attribuables à l'alcool et/ou aux drogues illicites varie quelque peu selon le type de crime. Environ la moitié (49%) des crimes avec violence commis par les détenus de l'étude seraient imputables à l'alcool et/ou aux drogues illicites (5% aux drogues seulement, 28% à l'alcool et 16% aux drogues et à l'alcool combinés). De plus, la moitié des crimes lucratifs (50%) auraient commis alors que de l'alcool et/ou des drogues illicites auraient été consommés (20%, drogues seulement; 11%, alcool seulement; 19%, drogues et alcool combinés). En somme, on remarque que la consommation d'alcool tend à être plus associée aux crimes violents, alors que la consommation de drogues illicites s'avère plus souvent associée aux crimes lucratifs (Pernanen et al, 2002).

South (1997) a mis l'accent sur la notion de dépendance physique ou psychologique à une ou plusieurs drogues, particulièrement à l'héroïne, à la cocaïne ou au crack, comme pouvant motiver les jeunes consommateurs à commettre des actes criminels. Selon ce dernier, il est évident que la dépendance constitue un facteur qui contribue significativement à la commission de comportements criminels. À travers ses études, South (1997) a montré que les comportements criminels augmentent à mesure que la dépendance du jeune à une drogue se développe et que les actes criminels diminuent avec une réduction de la consommation de drogues.

Mais, qu'en est-il des actes violents? Encore une fois, l'étude de Pernanen et coll. (2002) présente des informations pertinentes sur la dépendance aux drogues et/ou à l'alcool et la violence. Les détenus ayant une dépendance à l'alcool semblent plus enclins à avoir commis un crime avec violence (41% des agressions sexuelles, 50% des homicides, 47% des tentatives de meurtres et 60% des voies de fait) que les détenus ayant une dépendance aux drogues. Ces derniers ont plus tendance à avoir commis un crime lucratif (vol, introduction par effraction et vol qualifié). De plus, la proportion de détenus qui ont déclaré avoir commis leur effraction la plus grave dans le but d'obtenir de l'alcool et/ou des drogues illicites s'élève à 23% chez les détenus fédéraux (14% pour des drogues, 2% pour de l'alcool et 7% pour de l'alcool et des drogues illicites combinés). Des résultats semblables ont été recueillis chez les détenus placés sous la responsabilité provinciale. Les crimes acquisitifs constituent effectivement le type de délits le plus fréquemment commis afin d'obtenir de l'alcool ou des drogues illicites. En effet, parmi les détenus fédéraux qui ont commis un vol, 46% ont avoué avoir perpétré leur crime dans le but d'obtenir des substances psychoactives (25% pour les drogues, 3% pour l'alcool et 17% pour les deux). Par contre, seulement 5% des détenus incarcérés pour des crimes avec violence ont déclaré avoir commis un crime afin d'obtenir des substances psychoactives (Pernanen et coll., 2002).

Contrairement à l'étude de Pernanen et coll. (2002) traitant de la population adulte judiciarisée, les données répertoriées dans les écrits antérieurs sur la relation entre l'alcool, les drogues illicites et la violence chez les jeunes se basent particulièrement sur des études de prévalence. Il devient ainsi plus difficile de déterminer la nature réelle de la relation (Newburn, 1998 ; Cousineau, Brochu et Schneeberger, 2000). Il est également difficile de trouver des données canadiennes et québécoises qui puissent nous éclairer sur cette dimension (Cousineau, Brochu et Schneeberger, 2000). Toutefois, les recherches actuelles ne sont tout de même pas dénuées d'intérêt et apportent des informations pertinentes suggérant l'existence possible d'une relation entre l'alcool, les drogues illicites et la violence chez les jeunes.

Encore ici, l'alcool semble constituer la substance la plus souvent associée à la manifestation de comportements violents (Paglia et Room, 1998; Goldstein, 1998; Allen, Moeller, Rhoades et Cherek, 1997; Johnson et Belfer, 1995). À cet effet, Cookson (1992) a interrogé 604 jeunes judiciairisés sur leur consommation d'alcool au moment du crime pour lequel ils ont été arrêtés : 25% prétendent avoir été saouls, 16% disent avoir bu de l'alcool, mais sans avoir été saouls et 59% disent ne pas avoir été sous l'influence de l'alcool. Les jeunes ayant commis un crime avec violence prétendent plus souvent avoir été sous l'influence de l'alcool que les jeunes ayant commis un crime acquisitif. L'étude de Thornton et coll. (1990) présente des résultats similaires.

Les études trouvent donc des proportions importantes de jeunes étant sous l'influence de substances psychoactives parmi ceux ayant commis des actes violents les plus sévères. À cet égard, une étude réalisée auprès de 260 jeunes, âgés entre 12 et 19 ans, en centre de réadaptation indique que les jeunes abuseurs de substances psychoactives ont commis des actes de violence d'une nature et d'une sévérité plus sérieuses que ceux qui n'abusent pas de ces substances : 52% des abuseurs de substances psychoactives ont été reconnus coupables de crimes violents, contre 11% chez les non-abuseurs (D'Orsonnens, 2000). Le National Youth Survey a mené une étude longitudinale auprès de 1 725 individus de la population générale. Les participants avaient entre 11 et 17 ans lors de la première collecte de données en 1976. Lors de la dernière collecte, soit la neuvième, les participants étaient âgés entre 27 et 33 ans en 1992. Les résultats montrent que parmi les participants ayant commis un acte de violence grave (voie de fait avec blessure grave, agression sexuelle et bataille de gang) 20,4% des participants de 14 à 20 ans avaient consommé de l'alcool avant l'événement, 3,1% des drogues illicites et 8,6% de l'alcool et des drogues illicites combiné. La présence de l'alcool avant un acte violent augmente à mesure que ces mêmes participants prennent de l'âge (27 à 33 ans) : 34,8% avaient consommé de l'alcool, 3,5% des drogues illicites et 9,6% de l'alcool et des drogues illicites (Ménard et Mihalic, 2001). Par contre, il aurait été pertinent de demander aux

participants s'ils croient que leur consommation d'alcool et/ou de drogues illicites ait eu une influence sur les actes violents.

Somme toute, il s'avère évident que peu de recherche explorent les rôles spécifiques des substances dans la manifestation de violence chez les jeunes (Roth, 1994; Boles et Miotto, 2003). Une étude de type qualitative menée par Brunelle, Brochu et Cousineau (1998) auprès de jeunes contrevenants apportent néanmoins quelques informations sur cette dynamique. Selon les jeunes interrogés, l'effet psychoactif des drogues est rarement considéré comme étant à la source de leurs actes de violence. Certains jeunes attribuent une responsabilité plutôt partielle aux substances psychoactives dans leurs manifestations de comportements violents. D'autres avouent tout de même être plus agressifs lorsqu'ils sont sous l'effet de substances psychoactives. Les jeunes prétendent qu'il doit y avoir un contexte propice à la violence, tels que la présence d'un gang d'amis ou le sentiment d'avoir été provoqué. Dans cette perspective, les auteurs soulignent aussi l'importance de prendre en considération le produit, l'individu et le contexte afin de mieux comprendre la nature réelle de la drogue-violence. Selon Brochu (1997), l'attribution des actes de violence à l'intoxication a servi souvent à une déresponsabilisation des actes. En ce sens, Brunelle et coll. (1998) se sont donc posés la question à savoir si les jeunes interrogés auraient tenu le même discours dans un cadre juridique ou clinique.

Par ailleurs, les jeunes consommateurs de substances psychoactives ne sont pas les seuls qu'on associe aux crimes violents, les jeunes trafiquants de drogues illicites le sont tout autant. Selon Ellickson et coll. (1997), les adolescents ayant déjà commis des actes de violence présentent dix fois plus de risques d'être impliqués dans le trafic de drogues illicites que les jeunes n'ayant aucun antécédents violents. Du reste, plus la violence est sévère et répétée, plus l'implication dans la vente de drogue s'avèrait importante (Inciardi et Pottieger, 1991; Ellickson et coll., 1997).

Il semble également que le trafic de certaines drogues comporte plus de risques que d'autres. En effet, plusieurs études présentent le commerce du crack et de la cocaïne comme étant associés à un monde de violence éminente où la possession d'armes est monnaie courante et que le niveau de manifestation de violence tend à augmenter en fonction du degré d'implication dans le trafic de ces drogues (Dembo, Hughes, Jackson et Mieczkowski, 1993; Inciardi et Pottieger, 1991 ; Inciardi, 1990 ; Mieczkowski, 1990 ; Berger, 1989). Plusieurs vendeurs (67%) avouent même avoir tué ou blessé quelqu'un dans le cadre de leurs activités liées aux trafic du crack (Inciardi et Pottieger, 1991). Certains distributeurs de crack précisent que leur recours à la violence a pour fonction de maintenir un certain contrôle: discipliner les employés, résoudre des conflits avec des rivaux et se protéger dans les points de vente. Les vendeurs et les clients avouent que le crack est en quelque sorte un phénomène social qui attire considérablement la violence et les comportements d'abus (Mieczkowski, 1990). Le trafic de crack présente un portrait exceptionnellement violent. Certains chercheurs expliquent cette tendance, par le fait que le marché du crack serait très fort dans les quartiers présentant une désorganisation sociale, un grand nombre de jeunes hommes sans emploi et la présence de gangs de rue, engendrant l'escalade de la violence à travers des guerres locales de marché et de contrôle de territoire (Klein, Maxson et Cunningham, 1991 ; Erickson, 1995). D'un tout autre point de vue, les travaux de Michel Kokoreff tentent de nuancer les représentations dominantes qui sont véhiculées dans la société. Selon ce dernier, lorsque l'on parle du trafic de drogues en général, il est souvent question de gros vendeurs sans pitié, de groupes du crime organisé, de la pauvreté ou de la montée de violence armée associée aux gangs. Tous ces points largement médiatisés participent à la construction de l'image d'un phénomène qui est loin de correspondre aux réalités observables. Kokoreff constate plutôt une massification des petits revendeurs, la rareté de personnes faisant fortune, une diversité des situations locales et de configurations de réseaux (Frydman et Martineau, 1998). Il devient donc pertinent de démystifier l'association trafic-violence chez les jeunes contrevenants, à savoir si l'on y retrouve, en effet, un univers hautement violent ou non.

1.4 Cadre théorique : trois types de relations drogues-violence

Bien qu'il soit possible d'observer chez une même personne la consommation de substances psychoactives et la manifestation d'actes violents, la dynamique entre ces deux comportements est, quant à elle, moins évidente. Compte tenu de son caractère complexe, la relation entre la consommation de substances psychoactives et la violence ne peut s'expliquer par un modèle unique. Pour ce faire, Goldstein (1985) propose plutôt un modèle *tripartite* dans lequel trois hypothèses complémentaires sont exposées afin d'expliquer cette relation.

1.4.1 Première hypothèse : relation psychopharmacologique

La première hypothèse, *psychopharmacologique*, postule que l'effet à court-terme ou à long-terme produit par l'absorption d'une substance serait à l'origine de l'agir criminel qui n'aurait pas eu lieu autrement. Certaines drogues possèdent des propriétés d'agir sur des centres spécifiques du système nerveux central, dont la zone frontale et le système limbique, zones où se situaient les centres de l'agressivité, de l'impulsivité et des inhibitions (Miller, Gold et Mahler, 1991). En effet, certaines drogues pourraient engendrer une hyperactivité, une irritabilité et une détérioration des fonctions cognitives, notamment les stimulants, les barbituriques, le PCP (Phencyclidine) et l'alcool (Goldstein, 1989). Par exemple, Inciardi (1990) rapporte dans ses études sur le crack que certains répondants avouent que cette substance possède une influence sur leurs comportements violents. Ces participants prétendent être plus excités, irrationnels, violents et désinhibés sous l'effet du crack. Parallèlement, lors du manque de crack, ils affirment devenir irritables et impatients (Inciardi, 1990; Inciardi et Pottieger, 1991). Des chercheurs prétendent que certaines drogues peuvent provoquer des tords irréversibles sur les fonctions cérébrales causant ainsi une tendance à la violence et ce, même en période d'abstinence (Miller, Gold et Malher, 1991). La violence liée aux effets psychopharmacologiques de certaines substances semble également être observée lors du syndrome de sevrage (Goldstein,

1998). Ajoutons que ces effets psychopharmacologiques (stimulation, relaxation, etc.) peuvent être, selon Brochu (1995), ceux que recherchaient certains contrevenants avant de commettre un délit planifié, utilisant ainsi les substances psychoactives de façon fonctionnelle.

1.4.2 Deuxième hypothèse : relation économique-compulsive

Selon l'hypothèse *économico-compulsive*, la nature de la relation entre les substances psychoactives et la violence pourrait s'expliquer par l'urgence de trouver des moyens financiers suffisants pour répondre à un besoin de consommation qui se fait impératif. Cette hypothèse semble s'appliquer particulièrement à des individus ayant une dépendance à des drogues dispendieuses, telles que la cocaïne et l'héroïne. En effet, il est possible d'observer que les héroïnomanes et les cocaïnomanes ont généralement une forte implication criminelle (Hunt, 1991). Le modèle *économico-compulsif* s'applique particulièrement aux consommateurs réguliers, quotidiens et/ou abusifs (Goldstein, 1989). Ce modèle semble, par le fait même, moins pertinent pour les drogues plus abordables, comme le cannabis. Par contre, cela dépend des moyens financiers du consommateur pour assouvir sa dépendance. (Goldstein, 1989; Brochu, 1995). Brunelle (2000) a apporté des nuances à cette hypothèse en précisant que chez les jeunes, il est possible d'observer une criminalité lucrative dans le but de se procurer des substances peu dispendieuses, telle la marijuana.

1.4.3 Troisième hypothèse : relation systémique

L'hypothèse *systémique* met en relief la manifestation de comportements violents et le système de distribution et d'approvisionnement de drogues illicites. En raison du caractère illicite du trafic de drogues et de la répression policière, il devient alors difficile pour les individus impliqués d'avoir recours à des moyens légaux. C'est pourquoi, les moyens de se faire justice, en cas de préjudice ou de protection, demanderaient souvent d'avoir recours à des solutions violentes, comme stratégies de

contrôle social (Hunt, 1991 ; Chartrand, 1999). Cette violence systémique peut se manifester de différentes manières, à travers par exemples les disputes de territoires entre vendeurs rivaux, les agressions et les meurtres commis afin de maintenir une certaine hiérarchie, les vols de drogues, les représailles des vendeurs victimes de vols, l'élimination des informateurs et les punitions pour ne pas avoir payé une dette de drogues (Goldstein, 1989).

En somme, les trois hypothèses du modèle *tripartite* semblent englober une bonne partie des situations dans lesquelles la consommation de substances psychoactives et la violence se côtoient. Il est donc pertinent de vérifier si ce modèle s'applique bien à la réalité des adolescents judiciairisés de la région de Montréal.

CHAPITRE 2

Méthodologie

Ce mémoire a pour objectif principal de décrire et d'analyser les différentes relations qui se tissent entre les substances psychoactives et la violence chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal. Pour ce faire, une approche quantitative a été privilégiée. Ce deuxième chapitre tentera de préciser les objectifs visés, ainsi que la démarche méthodologique appliquée : critères et procédure de recrutement, entrevue, échantillon, analyses statistiques et limites de l'étude.

2.1 Objectifs de l'étude

I. Fournir un portrait descriptif des jeunes contrevenants de la région de Montréal en ce qui a trait :

- 1- à la prévalence de consommation d'alcool et de drogues;
- 2- à l'implication dans le trafic de drogues illicites;
- 3- à la manifestation de comportements violents et au port d'armes.

II. Connaître la relation drogues-violence chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal

- 1- Tracer un portrait descriptif de la prévalence d'événements violents en lien avec leur consommation de substances psychoactives ou avec leur implication dans le trafic de drogues illicites.
- 2- Tester l'application du modèle d'explication *tripartite* de la relation drogue-crime de Goldstein (1985) chez les adolescents contrevenants et préciser les différentes relations existantes, à savoir si elles sont plutôt de type *psychopharmacologique, économique-compulsive* et/ou *systémique*.
- 3- Vérifier l'existence d'une relation entre les substances psychoactives et la gravité de la violence manifestée par les jeunes contrevenants.

2.2 La démarche méthodologique

2.2.1 Critères et procédure de recrutement

Les adolescents recrutés ont tous été pris en charge par le système de justice suite à un verdict de culpabilité pour un acte criminel, se retrouvant ainsi sous la *Loi sur les jeunes contrevenants* entre novembre 2002 à octobre 2003. Des jeunes francophones et anglophones, âgés entre 14 et 18 ans, ont été rencontrés en centres jeunesse et ce, dans différents milieux : milieux fermés, milieux ouverts continus ou discontinus, détentions provisoires et mesures de rechange. Donc, tous les jeunes éligibles ont été approchés, qu'ils aient ou non consommé des substances psychoactives et qu'ils aient ou non présenté des comportements violents dans le passé.

Les jeunes faisant partie de la liste des inscriptions des Centres jeunesse (de Montréal, Laurentides, Laval et Montérégie) ont été sollicités par un délégué à la protection de la jeunesse et ce, afin de participer à l'étude. Le délégué s'est chargé, selon des consignes précises des chercheurs, d'expliquer l'étude aux jeunes, les objectifs généraux, l'intérêt pour les jeunes d'y participer, les garanties de confidentialité et d'anonymat entourant leur participation. Les jeunes intéressés ont été rencontrés individuellement en entrevue. L'auxiliaire de recherche a présenté au participant un formulaire de consentement, résumant ainsi les intérêts, les objectifs et les règles d'éthiques entourant le projet de recherche¹. Ensuite, les jeunes ont été encouragés à formuler des questions afin de s'assurer qu'ils soient bien informés et que leur accord découle d'un consentement libre et éclairé. Suite à l'accord des adolescents, ces derniers signaient le formulaire. Il est à préciser que seuls les jeunes de 14 à 18 ans² ont été invités à répondre au questionnaire, puisque le consentement des parents est exigé pour des jeunes de moins de 14 ans, ce qui aurait pu compliquer

¹ Le contenu de la présentation de l'auxiliaire de recherche ressemble essentiellement à celui présenté par le délégué à la protection de la jeunesse.

² Un participant a tout de même été rencontré alors qu'il avait 19 ans, puisqu'il était âgé de 18 ans lorsqu'il a accepté de participer à l'étude.

la collecte de données. L'auxiliaire de recherche a, ensuite, procédé à l'entrevue et a noté les réponses des participants sur un formulaire prévu pour fins de saisie informatique.

2.2.2 L'entrevue

Les données ont été recueillies par l'intermédiaire d'une entrevue structurée. La durée de l'entrevue a varié entre 45 et 90 minutes. Le questionnaire d'entrevue comporte 168 questions, pour la plupart fermées, divisées en 11 sections, portant sur diverses aspects de la vie du jeune. Seuls les aspects suivants ont été explorés : 1) les données socio-démographiques caractérisant le répondant et son entourage; 2) sa consommation d'alcool et de drogues au cours de sa vie, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête et des 30 derniers jours précédant sa prise en charge en Centre jeunesse; 3) les actes violents posés et subis par le participant; 4) la possibilité que l'alcool ou les drogues soient impliqués dans ces événements violents; 5) sa connaissance du marché de la drogue dans son entourage et son implication dans celui-ci; 6) la connaissance que le jeune a de la disponibilité des armes parmi les membres de son entourage et du fait qu'ils en portent ou non, les utilisent ou non. L'entrevue comporte également deux questions ouvertes demandant au jeune : 1) d'indiquer les problèmes les plus importants que les adolescents rencontrent de nos jours; 2) de relater trois événements de violence dans lequel il aurait été impliqué dans les 12 derniers mois. Dans le cadre de récits, le jeune est amené à répondre à une série de questions fermées où il indique la présence ou non d'un lien avec la consommation et le trafic de substances psychoactives.

2.2.3 L'échantillon

L'échantillon est constitué de 119 participants³ de sexe masculin. Malheureusement, il n'a pas été possible de connaître le taux de refus⁴. Par contre, il est à préciser qu'en 2002, selon les données fournies par l'Association des Centres jeunesse du Québec, il y avait 628 jeunes contrevenants de sexe masculin pris en charge dans les centres jeunesse de la région de Montréal. L'échantillon dispose donc de 20% du nombre total de jeunes contrevenants dans la région de Montréal.

L'échantillon des jeunes contrevenants ayant participé à l'étude comprend 119 garçons en centre jeunesse (tableau I). Quatre régions participent à l'étude afin de bien représenter Montréal et ses environs : Laval, Laurentides, Montérégie et Montréal. Plus précisément, 13 garçons ont été rencontrés dans le Centre jeunesse de Laval, 56 jeunes dans les Centres jeunesse de Montréal, 25 jeunes dans le Centre jeunesse de Chambly (Montérégie) et 25 dans les Centres jeunesse des Laurentides (tableau I). Parmi ces derniers, deux jeunes contrevenants faisant partie de mesures alternatives (mesures de rechange) ont été rencontrés à leur demeure dans la région des Basses-Laurentides (Ste-Thérèse et St-Eustache) (tableau I).

³ L'échantillon de départ était de 121 jeunes contrevenants. Toutefois, deux participants ont été éliminés de l'échantillon, puisqu'ils n'ont pas complété l'entrevue jusqu'à la fin : le premier a décidé de ne pas continuer l'entrevue après avoir répondu à quelques questions et le deuxième a dû mettre fin à l'entretien à la demande de son éducateur.

⁴ Seul le nombre de jeunes acceptant de participer a été divulgué par les délégués à la protection de la jeunesse.

Tableau I
Répartition des jeunes contrevenants selon leur âge et la région des Centres jeunesse

<u>Age</u>	<u>Régions</u>									
	Laval		Laurentides		Montérégie		Montréal		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
15	1,7	2	2,5	3	0,8	1	1,7	2	6,7	8
16	0,8	1	3,4	4	5,9	7	16,8	20	26,9	32
17	7,6	9	8,4	10	10,9	13	20,2	24	47,1	56
18	0,8	1	5,9	7	3,4	4	8,4	10	18,5	22
19	0,0	0	0,8	1	0,0	0	0,0	0	0,8	1
Total	10,9	13	21,0	25	21,0	25	47,1	56	100,0	119

Les jeunes interrogés sont âgés entre 15 et 19 ans. L'âge moyen de ces derniers se situe à 17 ans (tableau II). La majorité des participants (78,2% ; 93⁵) fréquentent l'école. Certains ont précisé qu'ils étaient contraints par les règlements des centres jeunesse d'aller à l'école, bien qu'à l'extérieur de l'institution, ils ne fréquentent plus l'école.⁶ Les jeunes contrevenants se retrouvent pour la plupart au premier cycle du secondaire (16,0% en secondaire I; 22,7% en secondaire II; 26,1% en secondaire III) (tableau II).

⁵ Toutes fréquences qui n'appartiennent à aucun tableau seront indiquées à la suite de son pourcentage.

⁶ Aucune donnée statistique ne permet de déterminer le nombre exact de jeunes qui ne fréquentent plus l'école en dehors du Centre jeunesse.

Tableau II
Répartition des jeunes contrevenants selon leur niveau scolaire et les régions
des Centres jeunesse

<u>Niveau scolaire</u>	<u>Régions</u>									
	Laval		Laurentides		Montérégie		Montréal		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Secondaire 1	1,7	2	5,9	7	0,8	2	7,6	9	16,0	19
Secondaire 2	4,2	5	6,7	8	2,5	3	9,2	11	22,7	27
Secondaire 3	0,8	1	3,4	4	5,9	7	16,0	19	26,1	31
Secondaire 4	2,5	3	0,0	0	5,0	6	9,2	11	16,8	20
Secondaire 5	0,0	0	4,2	5	0,0	0	1,7	2	5,9	7
Cheminement particulier	0,0	0	0,0	0	5,0	6	0,8	1	5,9	7
Autre	1,7	2	0,8	1	1,7	2	2,5	3	6,7	8
Total	10,9	13	21,0	25	21,0	25	47,1	56	100,0	119

Qui plus est, près du trois-quarts de ces jeunes (72,7% ; 87) avouent avoir déjà quitté l'école pour une durée de plus de 30 jours. La raison la plus fréquente d'avoir quitté l'école est reliée au fait d'avoir été suspendu ou expulsé (26,4%), suivie de près par le fait de vouloir faire de l'argent (19,5%) et de ne pas aimer l'école (18,4%) (figure 1). Certains participants se retrouvent dans la catégorie *autres raisons* (19,5%). Ces derniers précisent que leur décision de quitter s'avère être le fruit de plusieurs facteurs concomitants, tels ne pas aimer l'école, éprouver des difficultés scolaires, avoir fugué de chez soi, avoir été expulsé de l'école et bien d'autres motifs ont été mentionnés.

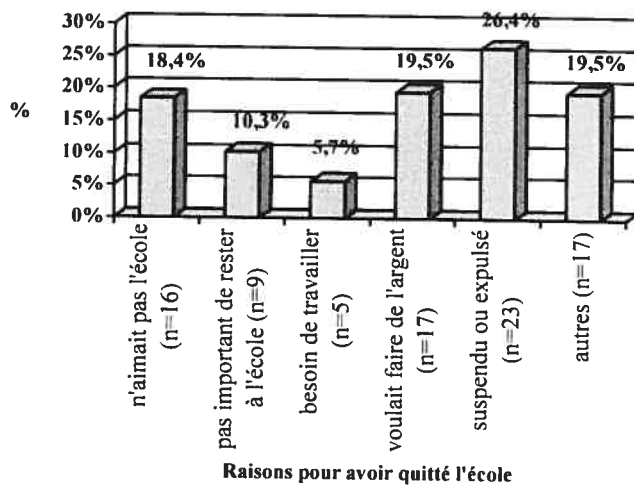


Figure 1 : Répartition des jeunes contrevenants ayant déjà quitté l'école pour plus de 30 jours selon la raison de leur absence

Les jeunes contrevenants présentent une forte prévalence d'exclusion scolaire. En effet, presque tous les jeunes (95,8% ; 114) interrogés ont été suspendus ou expulsés au moins une fois de leur école. La plupart d'entre eux se sont fait expulser ou suspendre à plusieurs reprises au cours de leur cheminement scolaire : 31,1% de 2 à 5 fois ; 43,7% de 6 à 50 fois ; 8,4% plus de 50 fois (figure 2).

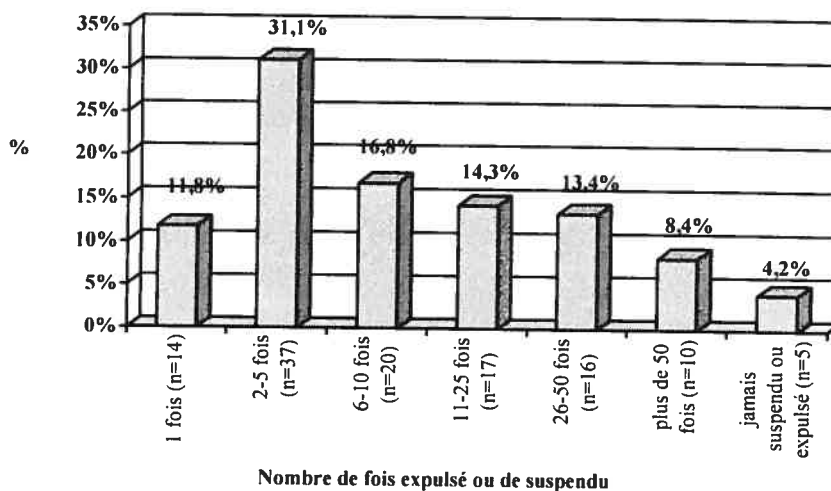


Figure 2 : Répartition des jeunes contrevenants selon le nombre d'expulsions et de suspensions au cours de leur cheminement scolaire

Les participants ayant été exclus de l'école ont précisé les raisons pour lesquelles ils se sont retrouvés suspendus ou expulsés. La plupart des jeunes ont rapporté plus d'une raison : ne pas avoir respecté des règlements, tels que fumer, boire de l'alcool ou prendre des drogues illicites à l'école (56,3%) ; déranger la classe (53,8%) ; s'être absenté trop souvent de l'école (51,3%) et avoir fait du vandalisme (16,0%) (figure 3). Toutefois, le motif d'expulsion ou de suspension le plus fréquent consiste à s'être battu à l'école (65,5%) (figure 3). Il est ainsi déjà possible de noter que plusieurs participants ont manifesté des comportements violents au cours de leur vie, de même que la consommation d'alcool et drogues illicites.

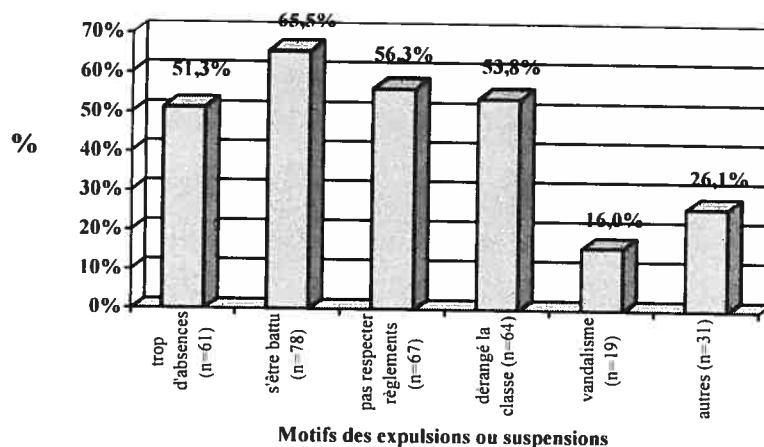


Figure 3 : Les raisons pour lesquelles plusieurs jeunes contrevenants ont été expulsés ou suspendus de l'école

Il est également possible de noter que 61,3% des participants ont déménagé plus d'une fois au cours des cinq dernières années (tableau III). Toutefois, il semble que le nombre de changements d'école au cours de cette période s'avère dans l'ensemble supérieur au nombre de déménagement au cours de cette même période. En effet, 76,4% des jeunes contrevenants ont changé plus d'une fois d'école au cours des 5 dernières années (tableau III).

Tableau III
Répartition des jeunes contrevenants selon le nombre de déménagement et de changement d'école au cours des 5 dernières années⁷

	Déménagement au cours des 5 dernières années		Changement d'école au cours des 5 dernières années	
	%	N	%	N
0	21,8	26	10,1	12
1	16,0	19	10,9	13
2	14,3	17	16,0	19
3	18,5	22	21,0	25
4	7,6	9	14,3	17
5 à 9	13,4	16	24,3	32
10 et plus	7,5	9	0,8	1

Les jeunes contrevenants ayant répondu au questionnaire sont pour la plupart de race blanche (72,3% ; 86). On note également un taux notable de jeunes de race noire (15,1% ; 18), de race mixte (9,2% ; 11), ainsi que des jeunes s'identifiant à un autre groupe racial, essentiellement des répondants latinos (3,4% ; 4). Bien que la plupart de ces jeunes soient nés au Canada (79,8% ; 95), un nombre non négligeable de jeunes sont nés à l'extérieur du Canada (20,2% ; 24).

⁷ Il y a une valeur manquante (0,8%).

Tableau IV
Répartition des jeunes contrevenants selon la langue parlée à la maison et avec leurs amis

	À la maison		Avec les amis	
	%	N	%	N
Français	69,7	83	74,8	89
Anglais	15,1	18	16,8	20
Espagnol	3,4	4	2,5	3
Autres	11,8	14	5,9	7

Les jeunes contrevenants rencontrés parlent principalement la langue française à la maison et avec leurs amis (respectivement 69,7% et 74,8%), suivie de l'anglais (15,1% et 16,8%) et de l'espagnol (3,4% et 2,5%) (tableau IV). Quelques jeunes (11,8% et 5,9%) ont mentionné qu'ils parlent principalement d'autres langues à la maison et avec leurs amis (tableau IV).

2.2.4 L'analyse des données

Objectif I : Fournir un portrait descriptif de la consommation d'alcool et de drogues, de l'implication dans le trafic de drogues et de la manifestation de comportements violents des jeunes contrevenants de la région de Montréal

Des analyses univariées seront d'abord réalisées dans un but descriptif afin de répondre au premier objectif de la présente étude. Celui-ci consiste à tracer un portrait des jeunes contrevenants de la région de Montréal quant à leur consommation d'alcool et de drogues, à leur implication dans le trafic de drogues illicites et à leurs manifestations de comportements violents. Ces dernières analyses descriptives seront effectuées auprès des 119 jeunes contrevenants rencontrés.

Objectif II : Connaître la relation drogues-violence chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal

Les analyses suivantes traitent d'abord de l'ensemble des événements violents vécus par les jeunes contrevenants, puis d'événements violents précis. Pour ce faire, les jeunes ont été invités à décrire brièvement un à trois événements violents dans lequel ils avaient été impliqués (étant l'agresseur ou la victime) au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ensuite, ils devaient répondre à des questions de type fermé relativement au contexte (par exemple : heure, lieu et personnes présentes) et aux rôles qu'ont pu jouer les substances psychoactives en lien avec l'événement. Étant le fruit d'un projet d'équipe (le projet *jeunes, drogues, violence* mené par l'équipe *DAVI (Drug Alcohol Violence International)*) l'instrument de mesures contient des questions et des consignes pouvant satisfaire différents intérêts scientifiques chez l'ensemble des membres de l'équipe. Par conséquent, les récits pouvaient aussi bien être des événements de violence vécue (victimisation) que de violence perpétrée (agression). Bien que les relations entre les substances psychoactives et la victimisation soit un sujet d'intérêt majeur, la présente étude concentre uniquement ses analyses sur les événements de violence posée (agression). Les données concernant la victimisation vont servir à d'autres fins scientifiques (articles, conférences ou mémoires d'autres étudiants). Les analyses suivantes vont donc s'élaborer auprès d'un sous-échantillon des jeunes contrevenants interrogés. En effet, 99 participants (sur un total de 119) ont décrit au moins un événement de violence posée. Certains participants ont rapporté plus d'un récit de violence posée. Toutefois, il a semblé plus prudent de n'analyser qu'un seul événement par participant afin d'éviter de surreprésenter certains répondants ayant des caractéristiques particulières, ce qui aurait possiblement affecté la validité des résultats. Par exemple, il est possible de croire qu'un participant ayant raconté plus d'un récit soit potentiellement plus violent que les autres.

Des analyses descriptives sont nécessaires afin d'exposer la prévalence d'événements violents en lien avec leur consommation de drogues ou avec leur implication dans le trafic de drogues. Toutefois, des analyses bivariées de types *test-t* seront utilisées afin

d'effectuer certaines comparaisons et de tester l'application du modèle *tripartite* de la relation drogues-crime élaboré par Goldstein (1985) auprès de populations adultes. L'intérêt sera alors de vérifier les trois hypothèses (*psychopharmacologique*, *économico-compulsive* et *systémique*) de ce modèle s'appliquant à une population contrevenante juvénile en regard de la relation alcool, drogues et violence.

Sous-objectif II (3) : Vérifier l'existence d'une relation entre les substances psychoactives et la gravité de la violence manifestée par les jeunes contrevenants

Les données des 99 jeunes contrevenants ayant raconté au moins un événement violent seront retenues à des fins d'analyses bivariées. En effet, des analyses de type *test-t* seront effectuées afin de vérifier si le degré de gravité de violence manifestée lors des événements diffère en fonction que le jeune ait consommé ou non de l'alcool et/ou des drogues illicites (*hypothèse psychopharmacologique*); de vérifier si le degré de gravité de violence diffère en fonction que le jeune ait tenté ou non d'obtenir des substances psychoactives à travers l'acte violent (*hypothèse économico-compulsive*); de vérifier si le degré de gravité de violence diffère en fonction que le jeune ait été impliqué ou non dans le trafic de drogues illicites lors de l'événement violent (*hypothèse systémique*).

Afin de déterminer un indice de gravité des comportements manifestés, il a été jugé pertinent d'interroger des jeunes de 14 à 18 ans non contrevenants et fréquentant l'école, représentant ainsi la réalité et le point de vue des jeunes de la population générale. Une évaluation des actes violents aurait pu être effectuée par les jeunes contrevenants, toutefois, il est possible de croire que l'évaluation aurait été teintée par leurs propres expériences. La gravité des actes suivants a donc été évaluée par 110 jeunes de la population générale : 1. pousser ou gifler; 2. donner un coup de pied ou de poing sans recours à des soins médicaux; 3. donner un coup de pied ou de poing ayant besoin de pansements ou de soins médicaux; 4. menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec un couteau; 5. menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec une arme

à feu; 6. menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec un objet, tels une bouteille ou un bâton; 7. blesser quelqu'un avec un couteau, une arme à feu ou un objet.

Sur une échelle de 0 à 20, les jeunes ont indiqué une cote correspondant à la gravité de l'acte. La cote 0 est attribuée à un acte qu'ils considèrent comme n'étant *pas grave du tout* allant à la cote 20 indiquant, pour sa part, un acte *très grave*. De plus, afin de diminuer l'influence des expériences personnelles de chacun, un point de comparaison a été proposé. En effet, un acte violent a été ajouté à titre d'exemple, la menace verbale (la cote de 5 lui a été préalablement attribuée).

Tableau V
Évaluation du degré de gravité de sept actes violents par des jeunes de 14 à 18 ans en milieu scolaire

<u>Actes violents⁸</u>	<u>Cotes moyennes</u> Cotes moyennes de gravité de la violence
Ex. menace verbale (point de référence)	5,00
1. poussée ou gifle	5,82
2. coup de pied ou de poing sans recours à des soins médicaux	10,22
3. coup de pied ou de poing ayant besoin de pansements ou de soins médicaux	12,55
4. menacé ou tenté de blesser quelqu'un avec un couteau	12,96
5. menacé ou tenté de blesser quelqu'un avec un objet	14,25
6. menacé ou tenté de blesser quelqu'un avec une arme à feu	16,07
7. blessé quelqu'un avec un couteau, une arme à feu ou un objet	17,81

⁸ Classifié selon l'acte considéré comme étant le moins grave à l'acte le plus grave

En somme, les jeunes ont eu comme consigne d'attribuer une cote de 0 à 20 pour chacun des comportements violents tout en se référant au point de référence. Les données recueillies permettent donc d'établir un ordre de gravité des actes, ainsi que d'attribuer un poids ou une valeur à chacun des actes violents manifestés par les jeunes contrevenants lors des événements rapportés.

La grille d'indices de gravité a été jointe au questionnaire du projet *jeunes, drogues, violence* lors de la collecte de données auprès de jeunes en milieu scolaire. Contrairement à la collecte de données chez les jeunes contrevenants, la collecte en milieu scolaire ne s'est pas déroulée sous forme d'entrevue. Les jeunes en milieu scolaire devaient alors répondre par écrit au questionnaire. Possiblement dû à ce manque d'encadrement, 28 grilles-réponses (sur un total de 110 grilles-réponses) ont été éliminées pour ne pas avoir été répondues correctement⁹.

Les cotes moyennes de gravité obtenues à l'aide des 82 grilles-réponses complétées correctement permettent d'ordonner les actes selon leur gravité perçue et de leur attribuer une valeur à chacun (tableau V) : 1. pousser ou gifler (5,82); 2. coup de pied ou de poing sans recours à des soins médicaux (10,22); 3. coup de pied ou de poing ayant besoin de pansements ou de soins médicaux (12,55); 4. menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec un couteau (12,96); 5. menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec un objet (14,25); 6. menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec une arme à feu (16,07); 7. blesser quelqu'un avec un couteau, une arme à feu ou un objet (17,81). Enfin, un événement se verra attribuer la cote relative à l'acte violent le plus grave commis à travers celui-ci.

⁹ Sur les 28 grilles-réponses éliminés, 8 grilles ne contenaient aucune réponse et 20 grilles contenaient des réponses visiblement erronées, par exemples, le répondant avait inscrit la même cote pour tous les actes ou avaient inscrits des cotes contradictoires comme une cote de 1 (pas grave du tout) à l'acte *blessé avec une arme ou un objet* et un cote de 20 (très grave) à l'acte *poussée*.

2.2.5 Les limites de l'étude

Bien que la présente étude ait été soigneusement élaborée, il est fondamental de bien prendre conscience de ses limites. Certes, les résultats des analyses vont permettre de mieux comprendre une population cible, soit les jeunes contrevenants de sexe masculin de la région de Montréal. Cependant, il serait imprudent de généraliser ces résultats à d'autres populations, tels que les détenus adultes, les jeunes contrevenants de sexe féminin ou les jeunes en milieu scolaire.

Par ailleurs, cette étude fait partie d'un projet d'équipe, satisfaisant ainsi différents intérêts scientifiques. En fait, les questions traitent d'une vaste étendue de sujets et il était convenu de ne pas modifier le questionnaire afin d'approfondir certains champs d'intérêt. Ainsi, peu de questions portent sur les gangs de rue et sur l'appartenance officielle à ce type de gang. Dans la présente étude, ces variables auraient pu se révéler fort intéressantes et pertinentes.

Il est également important de tenir compte des difficultés éprouvées en ce qui a trait à la grille d'évaluation de la gravité d'actes violents (sous-objectif II. 3). Afin d'éviter la perte de plusieurs évaluateurs, il aurait été préférable de rencontrer individuellement chaque jeune en milieu scolaire, tel qu'il a été fait avec les jeunes contrevenants. Il est possible de croire que l'encadrement d'une entrevue permet au répondant de mieux comprendre les tâches à accomplir, ainsi que de préciser l'importance de répondre soigneusement. Par conséquent, les analyses relatives à la détermination de liens entre la gravité de la violence et les substances psychoactives seront plutôt de type exploratoires. Les résultats de ces analyses seront donc traités avec la plus grande prudence. Il reste que cela constitue une qualité importante de cette recherche que d'avoir pu recourir à un tel échantillon comme point de référence pour juger d'une telle dimension (la gravité de la violence) qui habituellement s'appuie sur les normes adultes.

Enfin, il est primordial de garder à l'esprit que les données recueillies proviennent de rapports auto-révélés. La validité des données repose sur les propos des participants. Bien que l'ensemble des répondants ait démontré une grande collaboration et un souci de bien répondre, il subsiste toujours un risque de désirabilité sociale. Certains participants voulant bien paraître aux yeux de l'agent de recherche peuvent dissimuler ou modifier certaines informations. D'autant plus que plusieurs entrevues étaient dirigées par une personne de sexe opposé aux répondants et légèrement leur aînée. Certains adolescents ont pu tenter d'impressionner l'agente. Bref, aucune étude n'a la prétention d'être parfaite, toutefois, il suffit de garder bien en tête les limites inhérentes à la méthodologie lors d'analyses et de généralisation des résultats.

CHAPITRE 3

Analyse et interprétation des résultats

Le présent chapitre est porte sur l'analyse et l'interprétation des résultats. Il se divise en deux grandes parties répondant chacune à un objectif. La première partie propose un portrait descriptif des jeunes contrevenants caractérisée par la prévalence de leur consommation de substances psychoactives, de leur implication dans le trafic de drogues illicites et de leur manifestation de comportements violents. Dans la deuxième partie de ce chapitre, l'accent sera mis sur les événements violents rapportés par les participants afin de déterminer plus précisément les liens qui se tissent avec les substances psychoactives. Pour ce faire, le modèle *tripartite* de Goldstein (1985) sera appliqué.

3.1 Portrait des jeunes contrevenants : alcool, drogues illicites et violence

3.1.1 Prévalence de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes contrevenants

Les données recueillies permettent de constater une très forte prévalence de consommation de substances psychoactives chez les jeunes contrevenants. À cet effet, 98,3% des jeunes contrevenants de l'étude avouent avoir consommé de la marijuana au moins une fois au cours de leur vie, 77,3% des hallucinogènes (mescaline, champignons magiques, LSD (Diéthylamide de l'acide lysergique) ou ecstasy), 63,9% des amphétamines (stimulants, appelés « speed »), 58,0% de la cocaïne, 42,0% du crack et 6,7% de l'héroïne (tableau VI). En ce qui a trait à la consommation d'alcool, 98,3% des jeunes rapportent en avoir déjà bu au moins une fois au cours de leur vie (tableau VI). Il est intéressant de constater que le taux de prévalence de consommation de marijuana est aussi élevé que celui de l'alcool, contrairement aux résultats obtenus chez les étudiants ayant participé à l'enquête de l'Institut de la Statistique du Québec en 2000 (75,0% ont consommé de l'alcool contre 42,0% de la marijuana) (Guyon et Desjardins, 2002).

Tableau VI
Prévalence de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal¹

<u>Prévalence</u>	<u>Types de substances psychoactives consommées</u>													
	Alcool		Marijuana		Hallucin.		Amphét.		Cocaïne		Crack		Héroïne	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
À vie	98,3	117	98,3	117	77,3	92	63,9	76	58,0	69	42,0	50	6,7	8
Au cours des 12 derniers mois	94,1	112	94,1	112	72,3	86	59,7	71	54,6	65	38,6	46	6,7	8
Au cours des 30 jours précédant l'entrée en Centre Jeunesse	92,4	110	88,2	105	58,0	69	47,9	57	45,4	54	24,4	29	3,3	4

En ce qui a trait à la prévalence de la consommation de substances psychoactives au cours des 12 mois précédant l'entrevue, on remarque sensiblement les mêmes proportions que la prévalence à vie, avec des écarts moindres d'au plus 5% (tableau VI). Quant à la prévalence de consommation durant les 30 jours précédant l'entrée en Centre jeunesse, les taux diminuent légèrement pour l'alcool et la marijuana et ce, toujours en comparant avec la prévalence à vie. Pour les autres substances, les écarts inférieurs se situent à plus ou moins 20% (tableau VI).

Par ailleurs, la prévalence de consommation des drogues illicites des jeunes contrevenants au cours des 12 derniers mois s'avère six fois plus élevée que les taux rapportés par les étudiants du secondaire lors de l'enquête de l'Institut de la Statistique du Québec en 2000 (Guyon et Desjardins, 2002) (tableau VI). Par contre, l'écart devient moins substantiel lorsqu'il est question de l'alcool (94,1% des jeunes contrevenants contre 75,0% des jeunes en milieu scolaire). Peu importe la population étudiée, l'alcool obtient des taux de consommation relativement élevés. En effet, l'alcool demeure une substance populaire tant chez les jeunes contrevenants que chez

¹ Le dénominateur commun pour chacune des prévalences (à vie, au cours des 12 derniers mois et au cours des 30 jours précédant l'entrée en Centre jeunesse) est le nombre total de jeunes contrevenants interrogés (119).

les étudiants du secondaire. Malgré tout, la prévalence de consommation d'alcool se révèle nettement supérieure chez les jeunes contrevenants.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas étonnant de noter une consommation de substances psychoactives beaucoup plus forte chez les jeunes contrevenants que chez les étudiants, ce qui ne fait que confirmer les écrits antérieurs (Cloutier, Champoux, Jacques et Lancop, 1994 ; Équipe Connaissance/Surveillance de la Direction régionale de la santé publique de la Régie régionale, 1995 ; Cousineau, Brochu et Schneeberger 2000) ; quoique les écarts obtenus entre les deux populations se révèlent beaucoup plus élevés que ne le laissaient présager les études précédentes. Par contre, les résultats dévoilent des singularités entre les jeunes contrevenants de la région de Montréal et les jeunes détenus d'Amsterdam (Hollande), de Philadelphie (États-Unis) et de Toronto (Canada). En fait, la consommation de substances psychoactives des jeunes contrevenants de la région de Montréal surpasse significativement celle des contrevenants des autres sites ayant participé à l'enquête de l'équipe de recherche DAVI (Harrison et Freeman, sous presse). À titre d'exemple, les jeunes détenus de Philadelphie et d'Amsterdam obtiennent respectivement 62,4% et 57,8% pour la prévalence de consommation de marijuana au cours des 12 derniers mois, présentant ainsi un écart inférieur d'approximativement 35% à la prévalence des jeunes contrevenants de la région de Montréal. Les écarts se révèlent encore plus colossaux lorsqu'il est question des drogues dites *dures*, autres que l'alcool et la marijuana. En effet, 10,0% des jeunes détenus de Philadelphie et 17,0% de ceux d'Amsterdam indiquent avoir consommé des hallucinogènes au cours des 12 mois précédant l'enquête. L'écart moyen entre ces derniers et les jeunes contrevenants de la région de Montréal s'élève donc à 60%. Seuls les jeunes détenus de Toronto se rapprochent quelque peu des hauts taux relevés chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal, sans toutefois les atteindre : 85,6% ont consommé de la marijuana au cours des 12 derniers mois (écart moindre de 8,5% avec les détenus de la région de Montréal). La prise des autres substances psychoactives présente, pour sa part, des écarts plus élevés, se situant entre 20% et

30%, pour les jeunes contrevenants de la région de Montréal, comparativement aux jeunes détenus de Toronto (Harrison et Freeman, sous presse). Sans aucun doute, les jeunes contrevenants de la région de Montréal se démarquent des détenus provenant de différentes villes par leurs taux élevés de consommation de substances psychoactives.

Pourquoi observe-t-on des différences à la fois interprovinciales et internationales entre les jeunes contrevenants? Voici une première hypothèse pouvant expliquer ces écarts considérables, d'abord entre les jeunes contrevenants montréalais et américains : les États-Unis prônent des politiques prohibitionnistes face aux drogues illicites, plus féroces que celles appliquées au Canada. Ainsi, les participants américains ont pu se sentir mal à l'aise d'admettre leur consommation, par crainte que leurs aveux soient divulgués aux autorités. À ce propos, la clientèle juvénile carcérale des États-Unis est principalement incarcérée pour des délits liés aux drogues (notamment pour possession et trafic), alors qu'au Canada, les adolescents sont essentiellement mis sous garde pour des crimes violents (Sprott et Snyder, 1999). Il est possible de croire que les jeunes ayant été incarcérés pour un délit lié à la consommation soient peu enclins d'avouer une forte consommation, ne voulant pas prendre de risque d'être pénalisés à nouveau. Toutefois, cette hypothèse peut être remise en question en considérant la prévalence de consommation des jeunes détenus d'Amsterdam. Les politiques des Pays-Bas (dont fait partie Amsterdam) diffèrent des politiques de *tolérance zéro* prônées par les États-Unis. En effet, les Pays-Bas sont reconnus pour leur libéralisme en matière de substances psychoactives et pour leur application du modèle de la réduction des méfaits. Ce modèle ne met pas l'accent sur la prohibition, mais vise plutôt à remplacer des pratiques dangereuses d'usage de substances par d'autres plus acceptables et moins néfastes (Brochu, 1995). On constate donc une plus grande tolérance face à la consommation de substances psychoactives aux Pays-Bas qu'aux États-Unis. Malgré ces différentes tendances politiques, les jeunes détenus d'Amsterdam et de Philadelphie avouent avoir consommé des substances psychoactives dans des proportions semblables. Bien que

cette première hypothèse relative au climat socio-politique en matière de substances psychoactives puisse être prise pour compte, elle semble effectivement contestable à certains égards; sans compter que les jeunes contrevenants de Toronto ont obtenu des taux de prévalence de consommation significativement plus faibles que leurs voisins montréalais. Selon cette hypothèse, on aurait dû s'attendre à obtenir des taux de prévalence comparables entre ces deux provinces canadiennes, puisqu'elles sont soumises aux mêmes politiques.

Une deuxième hypothèse est alors soulevée : les autorités judiciaires de Philadelphie, Amsterdam et Toronto ont possiblement plus recours aux arrestations et aux incarcérations de jeunes infracteurs que ne le font celles de Montréal (ou de la province du Québec). De ce fait, les institutions carcérales juvéniles de ces différentes villes détiendraient divers types de délinquants (mineurs ou sévères), alors que les centres de détention de la région de Montréal seraient principalement constitués de délinquants sévères. Cela pourrait expliquer, du moins en partie, les taux si élevés de consommation de substances psychoactives chez ces détenus. Il est évidemment approprié de vérifier cette dernière hypothèse. Pour ce faire, tentons d'explorer les taux d'arrestations et d'incarcérations entre les différents territoires. Selon une étude comparative élaborée par Sprott et Snyder (1999), entre 1991 et 1996, le Canada a eu plus recours à la détention de jeunes délinquants que les États-Unis. Toutefois, les États-Unis ont envoyé des mineurs devant les tribunaux pour adultes dans une proportion 20 fois plus élevée que le Canada. Ces jeunes fautifs ont évidemment commis, pour la plupart, des délits violents sévères. Ceci étant dit, ces derniers cas ne figurent pas dans les statistiques des tribunaux américains de la jeunesse. Néanmoins, la proportion de transferts de cas en milieu adulte n'est tout de même pas assez consistante pour expliquer à elle seule les écarts d'usage de substances psychoactives entre Montréal et Philadelphie. La comparaison entre Toronto et Montréal va permettre d'approfondir cette dernière hypothèse.

Alors, qu'en est-il des différences entre Toronto et Montréal ? Comment se fait-il que ces deux villes de provinces voisines obtiennent des taux de prévalence de consommation de substances psychoactives à tout le moins différents ? Toujours selon Sprott et Snyder (1999), des différences interprovinciales ont pu être observées quant au recours au tribunal et à la mise sous garde des jeunes contrevenants. Entre 1997 et 1998, le taux (pour 1000 jeunes âgés de 12 à 17 ans) de judiciarisation au tribunal de la jeunesse est de 49,3 en Ontario et de 18,8 au Québec. Qui plus est, 40,7% des jeunes arrêtés en Ontario ont été reconnus coupables et mis sous garde, contre 28,9% au Québec. Ceci dit, le Québec porte moins de cas devant le tribunal de la jeunesse et incarcère moins d'adolescents que l'Ontario et les autres provinces canadiennes. Cela laisse croire que le Québec présente devant le tribunal de la jeunesse que les cas les plus sévères.

Malheureusement, aucune donnée n'a été répertoriée concernant les statistiques d'arrestations et d'incarcérations des jeunes délinquants des Pays-Bas. Il est tout de même possible de suggérer que la population carcérale juvénile des États-Unis et de l'Ontario (Canada) est constituée de délinquants moins sérieux que celles des Centres jeunesse du Québec. À cet égard, les autorités québécoises se sont particulièrement démarquées ces dernières années des autres provinces canadiennes en contestant le projet de la Loi C-7 sur le système de justice pénale pour les adolescents. Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et responsable des Relations avec les communautés francophones et acadiennes, Jean-Pierre Charbonneau, a déjà déclaré que le gouvernement fédéral compromettait l'approche québécoise avec la Loi C-7. Cette approche est fondée sur l'importance accordée à la réinsertion sociale des jeunes contrevenants plutôt que sur la gravité de l'infraction. Ce dernier a exigé l'amendement du projet de loi de façon à respecter le modèle québécois d'intervention auprès des jeunes en difficulté (Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, 2002). Plusieurs débats et batailles juridiques montrent que le Québec se distingue des autres provinces de par son approche visant la réinsertion sociale. En effet, celle-ci tente d'éviter le plus possible les peines

d'emprisonnement et particulièrement les sentences en milieu adulte pour des individus mineurs (Association des centres jeunesse du Québec, 2001 ; Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, 2002). Il est bien évident que d'autres facteurs peuvent également expliquer les écarts importants entre les jeunes contrevenants de la région de Montréal et ceux d'autres villes. Cependant, les tendances socio-politiques en matière de drogues illicites, ainsi que les taux d'arrestations et d'incarcérations relatifs à chacun des territoires se font révélateurs de diverses pratiques judiciaires, ayant sans contredit un impact direct sur le type de clientèle incarcérée. Les indices soulevés permettent de signaler l'existence de réelles variations interprovinciales et internationales entre les populations carcérales juvéniles pouvant, en partie, expliquer les écarts obtenus concernant la consommation de substances psychoactives avouée par les jeunes contrevenants des différents sites. Il devient donc primordial de garder à l'esprit ces limites d'ordre méthodologique lors de comparaisons entre les jeunes détenus de différentes villes.

En outre, les données laissent entrevoir une recrudescence de la consommation chez les jeunes contrevenants depuis le milieu des années 1990. L'Équipe Connaissance/Surveillance de la Direction régionale de la santé publique de la Régie régionale de Québec suggérait, en 1995, que 80,1% des jeunes en Centre jeunesse avaient consommé au moins une drogue illicite au cours de leur vie. Dans la présente étude, la prévalence s'élève plutôt à 98,3% (tableau VI). Cependant, cette constatation se doit d'être nuancée. En effet, l'étude de la Régie régionale de Québec a interrogé tant les adolescents sous la *Loi des jeunes contrevenants* que les individus sous la *Loi de la protection de la jeunesse*. Dans ce contexte, il devient difficile de préciser l'augmentation de la consommation de substances psychoactives particulière aux jeunes contrevenants.

Non seulement l'analyse des résultats permet-elle de faire ressortir que la majorité des jeunes contrevenants a expérimenté plusieurs substances psychoactives au cours de leur vie, mais également que leur consommation dépasse le stade de

l'expérimentation. En effet, parmi les jeunes contrevenants ayant déjà consommé une ou plusieurs substances psychoactives au cours de leur vie, plusieurs d'entre eux présentent une fréquence d'usage plutôt régulière : 42,0%² ont consommé de l'alcool presque quotidiennement au cours des 30 jours précédant leur entrée en Centre jeunesse, 31,8% de la cocaïne, 23,9% des hallucinogènes, 23,4% des amphétamines, 20,0% du crack et 12,5% de l'héroïne (tableau VII). De plus, pour la plupart de ces jeunes, ces substances sont prises plus d'une fois par jour.

Tableau VII
Fréquence de consommation d'alcool et de drogues illicites au cours des 30 jours précédant l'arrivée au Centre jeunesse parmi les jeunes ayant fait usage au moins une fois au cours de leur vie d'une ou de plusieurs substances psychoactives

Fréquence	Types de substances psychoactives													
	Alcool		Marijuana		Hallucin.		Amphét.		Cocaïne		Crack		Héroïne	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
+ 1 fois/ jour	21,4	25	73,5	86	10,9	10	7,9	6	23,2	16	12,0	6	12,5	1
1 fois/ jour	10,3	12	3,4	4	5,4	5	3,9	3	4,3	3	2,0	1	0,0	0
5-6 fois/ semaine	10,3	12	2,6	3	7,6	7	11,8	9	4,3	3	8,0	4	0,0	0
3-4 fois/ semaine	16,2	19	7,7	9	15,2	14	7,9	6	13,0	9	4,0	2	0,0	0
1-2 fois/ semaine	22,2	26	1,7	2	12,0	11	19,7	15	15,9	11	8,0	4	0,0	0
1-2 fois/ mois	13,7	16	0,9	1	23,9	22	23,7	18	17,4	12	24,0	12	37,5	3
Aucune fois au cours du mois	6,0	7	10,3	12	25,0	23	25,0	19	21,7	15	42,0	21	50,0	4
Total ³	100	117	100	117	100	92	100	76	100	69	100	50	100	8

² Addition des fréquences : 5-6 fois/semaine, une fois par jour et plus d'une fois par jour

³ Le dénominateur total est basé sur le taux de prévalence à vie (référence au tableau 1) respectif à chacune des substances psychoactives.

La marijuana attire particulièrement l'attention parmi ces résultats à tout le moins surprenants : 79,5% des jeunes contrevenants ayant déjà pris cette substance en consomment presque chaque jour (73,5% plus d'une fois par jour) (tableau VII). De toute évidence, la consommation occasionnelle de marijuana des jeunes contrevenants se révèle plutôt exceptionnelle. Mais, bien que la marijuana détienne un statut privilégié auprès des jeunes contrevenants, il y a tout lieu de croire, à la lumière du Tableau VII que la plupart des jeunes consomment également d'autres substances psychoactives sur une base régulière.

Tableau VIII
Prévalence des jeunes contrevenants ayant déjà consommé une substance psychoactive et qui ont manifesté au cours des 12 derniers mois des indices de dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives

<u>Indices de dépendance</u>	<u>Types de substances psychoactives</u>													
	Alcool		Marij.		Hallucin.		Amphét.		Cocaïne		Crack		Héroïne	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Tentative de diminuer la consommat.	39,3	46	42,7	50	48,9	45	43,4	33	58,0	40	52,0	26	50,0	4
Besoin de doses plus élevées	35,0	41	64,1	75	26,1	24	32,9	25	44,9	31	34,0	17	12,5	1
Consommat. Quotidienne ⁴	49,6	58	80,3	94	28,3	26	23,7	18	47,8	33	32,0	16	12,5	1
Sentiment de dépendance	23,9	28	52,1	61	17,4	16	21,1	16	42,0	29	28,0	14	12,5	1
Consommat. ⁵ à vie (rappel)	96,7	117	96,7	117	76,0	92	62,8	76	57,0	69	41,3	50	6,6	8

⁴ Ayant consommé une substance x presque chaque jour pendant au moins deux semaines

⁵ Les dénominateurs de chacun des indices de dépendance sont basés sur les taux de prévalence à vie (référence au tableau I) respectifs à chacune des substances psychoactives

Le tableau VIII présente quatre critères se retrouvant dans le DSM- IV relatifs à un diagnostic de dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives. À première vue, il est possible de constater que nombreux sont les jeunes contrevenants montrant les signes d'un problème de toxicomanie. En effet, bon nombre des jeunes ayant déjà consommé une ou plusieurs substances psychoactives confient avoir tenté de diminuer leur consommation au cours des 12 derniers mois : 58,0% ont voulu diminuer leur ingestion de cocaïne; 52,0% le crack ; 50,0% l'héroïne ; 48,9% les hallucinogènes ; 43,4% les amphétamines ; 42,7% la marijuana ; 39,3% l'alcool (tableau VIII).

Notons que le désir de diminuer la consommation ne s'avère pas proportionnel au taux d'abus propre à une substance. Bien que plus de 80,0% des jeunes contrevenants aient déjà consommé presque tous les jours de la marijuana pendant au moins deux semaines, seulement 42,7% ont désiré diminuer leur consommation (tableau VIII), même observation pour l'alcool. Quant aux autres drogues illicites, les taux relatifs aux tentatives de réduire la consommation s'avèrent supérieurs aux taux de consommation quotidienne. Ainsi, sauf pour la marijuana et l'alcool, plusieurs jeunes contrevenants ont manifesté le désir de diminuer leur consommation de substances psychoactives qu'elle soit quotidienne ou occasionnelle. Il est possible de croire que le faible désir de réduire la consommation d'alcool et de marijuana peut être dû à la forte association de ces substances à des drogues *douces*, perçues comme étant peu néfastes et plus acceptées socialement. Il est également probable que les répondants aient perçu moins de conséquences négatives reliées à la consommation d'alcool et de marijuana que pour les autres substances (par exemple, la marijuana et l'alcool sont plus accessibles et moins dispendieux que la cocaïne).

De plus, certains jeunes contrevenants ont éprouvé au cours des 12 mois précédant l'enquête une forme de tolérance (habituatation) face à l'une ou l'autre des substances psychoactives, c'est-à-dire le besoin d'absorber des doses plus fortes d'une substance pour obtenir le même effet. Encore une fois, la marijuana se retrouve en tête de liste

(64,1%), suivie par la cocaïne (44,9%), l'alcool (35,0%), le crack (34,0%), puis les amphétamines (32,9%), les hallucinogènes (26,1%), et l'héroïne (12,5%) (tableau VIII). Bien plus, certains jeunes répondants avouent même un sentiment de dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives. Malgré certaines croyances suggérant que la marijuana engendre peu de dépendance, plusieurs jeunes (52,1%) ayant déjà consommé cette substance prétendent, quant à eux, avoir développé une dépendance notable à cette substance (tableau VIII). Toujours proportionnellement à la prévalence à vie chez les jeunes contrevenants, la cocaïne compte un nombre important d'adolescents avouant y être dépendants (42,0%) (tableau VIII). Les jeunes ayant ressenti une dépendance aux autres substances psychoactives sont proportionnellement moins nombreux, mais non moins négligeables: crack (28,0%); alcool (23,9%); amphétamines (21,1%); hallucinogènes (17,4%); héroïne (12,5%) (tableau VIII).

Tableau IX
Répartition des jeunes contrevenants ayant déjà consommé une ou plusieurs substances psychoactives en fonction du nombre de symptômes de dépendance rapportés pour chacune des substances au cours des 12 derniers mois

Nombre de symptômes ⁶	Types de substances psychoactives													
	Alcool		Marij.		Hallucin.		Amphét.		Cocaïne		Crack		Héroïne	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
0 symptôme	30,8	36	7,7	9	29,3	27	31,6	24	18,8	13	38,0	19	50,0	4
1 symptôme	22,2	26	2,0	14	31,5	29	31,6	24	29,0	20	20,0	10	37,5	3
2 symptômes	21,4	25	28,2	33	29,3	27	22,4	17	11,6	8	14,0	7	0,0	0
3 symptômes	19,7	23	37,6	44	8,7	8	13,2	10	21,7	15	14,0	7	0,0	0
4 symptômes	6,0	7	14,5	17	1,1	1	1,3	1	18,8	13	14,0	7	12,5	1
Total	100	117	100	117	100	92	100	76	100	69	100	50	100	8

⁶ Les symptômes de dépendance : tentative de diminuer la consommation; besoin de doses plus élevées consommation quotidienne; sentiment d'être dépendant.

Globalement, on constate que plusieurs jeunes contrevenants ayant déjà consommé une ou plusieurs substances psychoactives présentent plus d'un symptôme de dépendance. En effet, 80,3% des consommateurs de marijuana ont éprouvé plus de deux symptômes de dépendance au cours des 12 derniers mois (tableau IX). Quant à la cocaïne, la moitié (52,1%) des participants en ayant déjà consommée ont manifesté plus de deux symptômes de dépendance (tableau IX). De leur côté, plusieurs consommateurs de marijuana (52,1%) et de cocaïne (40,5%) ont rapporté avoir manifesté trois ou quatre symptômes de dépendance (tableau IX).

Les autres substances psychoactives sont également associées à des nombres élevés de symptômes de dépendance (plus de deux symptômes au cours des 12 derniers mois) : alcool (47,1%); crack (42%); hallucinogènes (39,1%); amphétamines (36,9%); héroïne (12,5%) (tableau IX). Il devient donc indubitable que la majorité des jeunes contrevenants de la région de Montréal manifestent des symptômes de dépendance à l'une ou l'autre des substances répertoriées. En effet, il est plutôt stupéfiant de constater que seulement 3,4% (4)⁷ des jeunes contrevenants affirment n'avoir éprouvé aucun symptôme de dépendance au cours des 12 mois précédant l'enquête. Bien plus, 87,8% (101) des participants ayant signalé des symptômes de dépendance présentent des indices de polytoxicomanie (dépendance à plusieurs substances), particulièrement envers la marijuana, la cocaïne et l'alcool. Quant aux répondants confiant avoir manifesté des signes de dépendance à une seule substance (12,2%; 14), tous ressentent une dépendance soit à l'alcool (28,6%; 4), soit à la marijuana (71,4%; 10). Rappelons que l'alcool et la marijuana avaient obtenu des taux proportionnellement plus bas que les autres substances pour les tentatives des participants de réduire leur consommation. Paradoxalement, ceux-ci manifestent des symptômes importants de dépendance face à ces deux produits tant chez les consommateurs que les polyconsommateurs.

⁷ Lorsqu'une fréquence (pourcentage et nombre) n'apparaît dans une figure ou un tableau, le nombre accompagnera son pourcentage dans le texte.

De façon générale, il ressort chez les jeunes contrevenants une très forte prévalence de consommation d'alcool et de drogues illicites, beaucoup plus forte que la prévalence de consommation observée chez les étudiants du secondaire, ainsi que chez les jeunes détenus de Toronto, Philadelphie et Amsterdam. Toutefois, il est possible de suggérer que la population carcérale québécoise juvénile ne soit pas représentative des autres populations carcérales. Le Québec tend à se démarquer des autres provinces canadiennes et des États-Unis par une approche visant la réinsertion sociale et tente de limiter l'emprisonnement des mineurs. Cela suggère donc que la population carcérale juvénile québécoise soit constituée dans une proportion plus grande de délinquants plus sévères que les autres villes analysées (Amsterdam, Philadelphie et Toronto), puisque des mesures alternatives sont privilégiées à l'emprisonnement pour les délinquants mineurs.

Par ailleurs, la majorité des jeunes contrevenants de la région de Montréal présentent des indices de dépendance simultanément à plusieurs substances psychoactives (notamment à la cocaïne, à la marijuana et à l'alcool). Il convient également de rappeler que la marijuana s'est démarquée par la forte prévalence de consommation quotidienne adoptée par la majorité des jeunes contrevenants. Après de telles constatations, il devient indéniable que des mesures d'intervention s'imposent. Les habitudes de consommation de ces jeunes laissent croire que plusieurs auraient des problèmes de toxicomanie. Il s'avérera à cet égard d'autant plus intéressant de tester ultérieurement le modèle d'explication *tripartite* de Goldstein (1985) auprès des jeunes contrevenants afin de vérifier si leur consommation engendre des conséquences négatives, telle la propension à manifester des comportements violents.

3.1.2 Prévalence de l'implication dans le trafic de drogues illicites chez les jeunes contrevenants

Les analyses suivantes permettront de mieux cerner le contexte d'implication des jeunes contrevenants dans le trafic de drogues illicites. À cet égard, les résultats montrent qu'une partie importante des jeunes contrevenants (82,4%; 98) est impliquée dans le trafic de drogues.

Certes, la majorité des jeunes contrevenants ont déjà vendu des drogues illicites, mais leur implication est-elle vraiment notoire? Le nombre de transactions effectuées lors de la dernière semaine de vente présente une grande variation. En effet, 15,3% des vendeurs avouent avoir effectué de 1 à 10 transactions; 27,6% de 11 à 50 transactions; 18,4% de 51 à 100 transactions; 18,4% de 101 à 200; 17,3% de plus de 200 transactions par semaine (figure 4). Malgré les grandes variations entre le nombre de ventes pour chacun des vendeurs, il est tout de même à signaler que 54,1% des jeunes vendeurs ont effectué plus de 50 transactions cette semaine-là. De surcroît, une proportion importante de ces jeunes (46,2%; 55) confient avoir obtenu des gains supérieurs à 500\$ au cours de cette même semaine. Enfin, ces données recueillies permettent de constater que plusieurs participants s'adonnent sérieusement à la vente de drogues illicites et y consacrent une partie importante de leur temps.

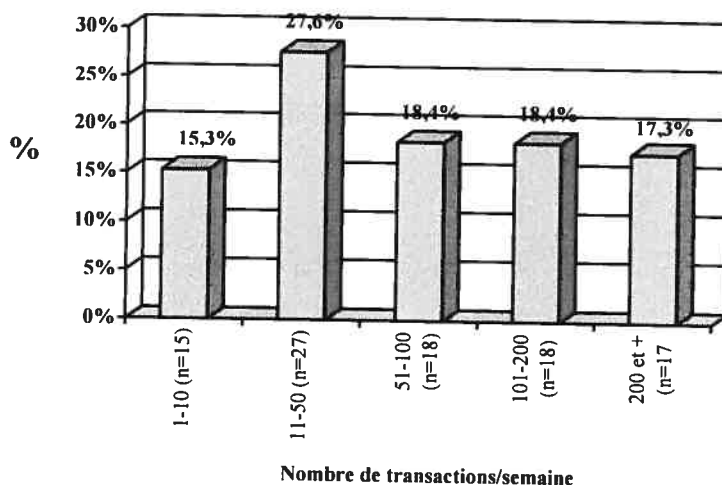


Figure 4 : Répartition des jeunes vendeurs en fonction du nombre de transactions qu'ils ont pu effectuer lors de leur dernière semaine de vente de drogues illicites⁸

Parmi les jeunes vendeurs, plusieurs ont confié avoir déjà vendu différents types de substances psychoactives: marijuana (89,8%); cocaïne (45,9%), hallucinogènes (39,8%); crack (28,6%); amphétamines (23,5%); héroïne (5,1%); tabac (5,1%); alcool (4,1%) (tableau X). Il est particulièrement intéressant de noter que certains jeunes rapportent avoir vendu des produits licites (mais ne sont pas licites pour les jeunes d'âge mineur, comme c'est le cas ici), tels le tabac et l'alcool. Il est bien évident que ces dernières substances n'ont été vendues seulement par quelques participants et qu'elles ne constituent pas leurs principales sources de revenu. À cet égard, les vendeurs ont confié que la drogue qu'ils ont le plus souvent vendue s'avère la marijuana (58,2%), suivie du crack (12,2%), puis de la cocaïne (11,2%) et des hallucinogènes (8,1%) (tableau X).

⁸ Il y a trois valeurs manquantes (3,1%).

Tableau X
Répartition des jeunes vendeurs en fonction des substances psychoactives déjà vendues et de la principale substance vendue

	Types substances psychoactives															
	Tabac		Alcool		Marijuana		Halluc.		Amphét.		Cocaïne		Crack		Héroïne	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Différents types de substances vendues ⁹	5,1	5	4,1	4	89,8	88	39,8	39	23,5	23	45,9	45	28,6	28	5,1	5
Principale substance vendue ^{10 11}	0,0	0	0,0	0	58,2	57	8,1	8	2,0	2	11,2	11	12,2	12	0,0	0

À parts quasi égales, les jeunes vendeurs prétendent travailler seul (28,6%; 28), vendre des drogues en tant que membre de gang (24,5%; 24) ou travailler pour quelqu'un de plus âgé (23,5%; 23). La clientèle des jeunes distributeurs se situe principalement dans leur cercle d'amis et leurs connaissances (43,9%) (figure 5). Toutefois, certains acceptent de vendre à des étrangers qui les accostent dans la rue; 29,6% des vendeurs qualifient les étrangers comme étant leur principale clientèle (figure 5). Les membres de gang de rue¹² s'avèrent aussi de bons clients, puisqu'une partie non négligeable de ces jeunes vendeurs procurent principalement de la drogue à ces derniers (13,3%) (figure 5).

⁹ Le dénominateur pour chacune des substances psychoactives s'avère être tous les jeunes contrevenants (98) ayant déjà vendu des substances; un participant peut avoir répondu à plusieurs réponses simultanément

¹⁰ Le dénominateur pour l'ensemble des substances psychoactives s'avère être tous les jeunes contrevenants (98) ayant déjà vendu des substances; un participant ne devait choisir qu'un seul choix de réponse

¹¹ Afin d'obtenir un total de 100% (soit 98 participants), on doit ajouter 2,5% (3) qui avouent avoir autant vendu comme substance principale de la cocaïne que de la marijuana, ainsi que 2,5% (3) avouent, quant à eux, avoir vendu autant de cocaïne que de crack.

¹² Malheureusement, aucune donnée recueillie ne permet de déterminer dans quelle proportion les jeunes contrevenants font ou ont fait partie d'un gang de rue.

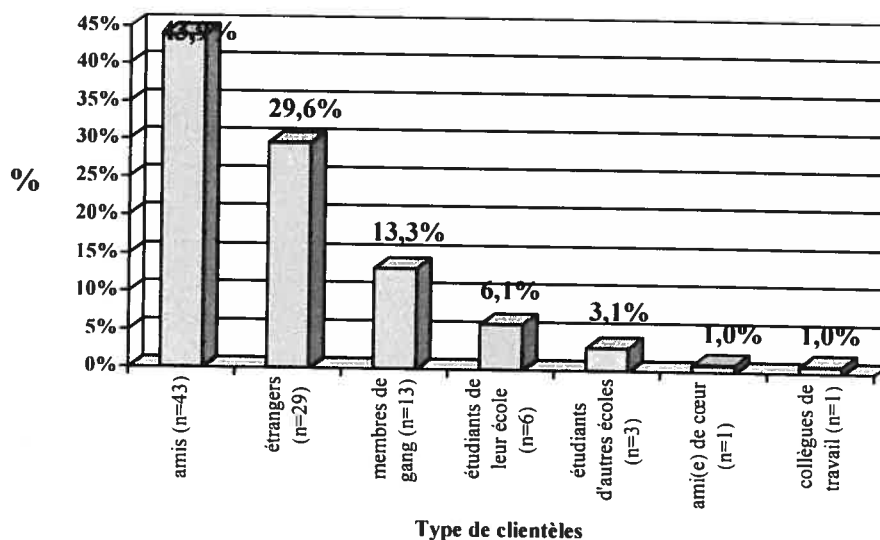


Figure 5 : Répartition des jeunes vendeurs en fonction de leur principal type de clientèle¹³

Plus de la moitié (52,0%) des jeunes vendeurs ont déjà été arrêtés pour avoir vendu des drogues au cours des 12 derniers mois (en moyenne 2,4 fois) (tableau XI). Certaines arrestations se sont soldées par une incarcération, puisque 35,7% des jeunes vendeurs ont été mis sous garde en Centre jeunesse pour avoir vendu des drogues illicites et ce, toujours au cours des 12 derniers mois (tableau XI). La majorité de ces jeunes ont été incarcérés une seule fois. Certains ont précisé que cela expliquait leur présente mise sous garde (tableau XI).

Tableau XI
Proportion des jeunes contrevenants ayant été arrêtés et/ou incarcérés lors de leur implication dans le trafic de drogues illicites

	Oui		Nombre de fois au cours des 12 derniers mois	
	%	N	Moyenne	Écart-type
J'ai été arrêté pour avoir vendu des drogues	52,0	51	2,4	1,7
J'ai été incarcéré (centre jeunesse) pour avoir vendu des drogues	35,7	35	1,2	0,6

¹³ Il y a une valeur manquante (1,0%).

La consommation de substances psychoactives semble étroitement liée au trafic de drogues illicites. Les données recueillies permettent de signaler ce lien. D'ailleurs, les participants vendeurs présentent une consommation beaucoup plus problématique que les non-vendeurs, à l'exception de l'alcool. Une faible proportion de jeunes non-vendeurs présente au moins un symptôme de dépendance aux drogues dites *dures*, contrairement aux jeunes vendeurs. En effet, les vendeurs obtiennent des écarts supérieurs aux non-vendeurs variant entre 15% et 45% pour les hallucinogènes, les amphétamines, la cocaïne et le crack. Bref, les vendeurs rapportent beaucoup plus de symptômes de dépendance aux drogues illicites que les non-vendeurs.

Tableau XII
Répartition des jeunes contrevenants vendeurs et non-vendeurs selon qu'ils aient rapporté au moins un symptôme de dépendance au cours des 12 mois précédant l'enquête

	Symptômes de dépendance selon le type de substances psychoactives consommées													
	Alcool		Marijuana		Hallucin.		Amphét.		Cocaïne		Crack		Héroïne	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Vendeurs ¹⁴	68,2	67	96,9	95	62,2	61	51,0	50	55,1	54	28,6	28	4,1	4
Non-vendeurs ¹⁵	66,7	14	62,0	13	19,1	4	9,6	2	9,6	2	14,3	3	0,0	0

Que peut-on ressortir de ces résultats portant sur le trafic de drogues illicites? De toute évidence, la majorité des jeunes contrevenants présentent une forte implication dans le trafic de drogues illicites. Par ailleurs, ces données recueillies permettent de mieux connaître le système de distribution de drogues illicites dans lequel les jeunes contrevenants sont impliqués. La plupart des vendeurs effectuent plus de 50 transactions par semaine et font des profits dépassant 500\$. Ces jeunes vendeurs échangent différentes substances psychoactives, mais la marijuana demeure la substance la plus vendue. Étant une drogue illicite très populaire, l'offre répond ainsi à la demande. Enfin, il semble que les jeunes contrevenants vendeurs de drogues

¹⁴ Le dénominateur commun s'avère les 98 vendeurs.

¹⁵ Le dénominateur commun s'avère les 21 non-vendeurs.

consomment plus de substances psychoactives et démontrent plus de signes de dépendance que les non-vendeurs.

3.1.3 Prévalence de la violence chez les jeunes contrevenants

Non seulement les données recueillies permettent de constater une forte prévalence de consommation de substances psychoactives et d'implication dans le trafic de drogues illicites chez les jeunes contrevenants, mais elles signalent également une importante prévalence de manifestations de comportements violents. En effet, la majorité des jeunes contrevenants (98,3%; 117) ont déjà manifesté un ou plusieurs actes violents au cours de leur vie. Gauthier et coll. (1994) avaient, quant à eux, obtenu une prévalence de 80% pour les jeunes en Centre jeunesse ayant posé au moins un acte de violence physique au cours de leur vie. Encore là, il est possible de croire que le fait d'inclure les jeunes sous la *Loi de la protection de la jeunesse* risque de diminuer la prévalence de comportements violents. Il devient donc préférable pour les futures études de les considérer séparément. Ainsi, il est difficile de départager l'effet de ce dernier facteur avec le facteur temps. En fait, est-ce que cette augmentation est réellement due à une recrudescence au cours des dernières années des comportements violents chez les jeunes contrevenants pris en charge dans les Centres jeunesse ou est-ce dû à une différence possible entre ces deux populations (jeunes sous la *Loi des jeunes contrevenants* et sous la *Loi de la protection de la jeunesse*)? Malheureusement, ce sont des questions qui ne pourront être résolues dans la présente étude, puisque, les recherches antérieures fournissent des renseignements sur la manifestation de violence relative à l'ensemble des jeunes en Centre jeunesse (non spécifiquement aux jeunes contrevenants) ou bien rapportent seulement les délits violents pour lesquels les jeunes contrevenants ont été arrêtés.

Ceci étant dit, chez les jeunes contrevenants, l'acte violent le plus fréquemment rapporté s'avère la poussée ou la gifle. En effet, la plupart de ces jeunes (97,5%) ont confié avoir déjà poussé ou giflé quelqu'un (tableau XIII). Quant à l'agression sans

arme, 94,1% (112) des jeunes contrevenants ont confié avoir manifesté ce comportement. Par agression sans arme, il est question de coups de pied ou de poing sans conséquence médicale (83,2%) et avec conséquence médicale (74,8%) (tableau XIII). Qui plus est, 83,2% (99) des jeunes contrevenants signalent avoir déjà menacé ou tenté de blesser quelqu'un avec une arme : un couteau (46,2%) et/ou une arme à feu (42,9%) et/ou un objet (60,5%) (tableau XIII). Enfin, 49,6% indiquent avoir blessé quelqu'un avec un couteau, une arme à feu ou un autre objet, avec conséquence que la victime ait besoin de soins médicaux (tableau XIII). En ce qui a trait aux comportements violents émis au cours des 12 derniers mois, on constate que les taux s'avèrent évidemment moindres que pour la prévalence à vie avec un écart moyen de 15%. Cet écart se révèle plutôt minime si l'on considère qu'il existe une grande différence entre le laps de temps écoulé entre *12 mois* et *à vie*.

Comme ceci fut le cas de la consommation de substances psychoactives, les résultats révèlent un plus haut taux de la manifestation de violence rapportée par les jeunes contrevenants de la région de Montréal que par les jeunes détenus d'Amsterdam et de Philadelphie lors de l'enquête effectuée par l'équipe de recherche DAVI (Harrison et Freeman, sous presse). Les participants de la région de Montréal ont obtenu un écart moyen supérieur de 25% à celui des jeunes détenus de Philadelphie et un écart supérieur de 18% à celui des détenus d'Amsterdam pour l'ensemble des actes violents commis au cours de leur vie. La prévalence de manifestations de comportements violents chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal se révèle plus élevée, particulièrement pour ce qui est des actes violents graves (actes violents avec une arme quelconque et actes violents engendrant des blessures), pouvant atteindre des écarts supérieurs de 30% à 45% à celui des détenus de Philadelphie et d'Amsterdam. Toutefois, il est pertinent de rappeler que le Canada présente des taux plus élevés d'arrestations et de mises sous garde de mineurs que les États-Unis, particulièrement dans les cas de crimes violents.

Tableau XIII
Prévalence de la manifestation de comportements violents chez les jeunes contrevenants au cours de leur vie et au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête

	Oui, au cours de leur vie		Oui, au cours des 12 derniers mois		Nombre de fois au cours des 12 derniers mois ¹⁶	
	%	N	%	N	Moyenne	Écart-type
Pousser ou gifler quelqu'un	97,5	116	80,7	96	6,9	6,3
Donner des coups de pied ou de poing sans besoin de soins médicaux	83,2	99	66,4	79	5,7	5,7
Donner des coups de pied ou de poing, mais avec soins médicaux	74,8	89	59,7	71	4,4	4,4
Menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec un objet	60,5	72	43,7	52	2,5	2,3
Menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec un couteau	46,2	55	31,1	37	2,0	1,7
Menacer ou tenter de blesser quelqu'un avec une arme à feu	42,9	51	33,6	40	2,6	3,1
Blesser quelqu'un avec un objet, un couteau ou une arme à feu (avec besoin de soins médicaux)	49,6	59	39,5	47	2,2	2,7

Aux États-Unis, on traduit plutôt certains adolescents ayant commis des crimes violents sévères devant les tribunaux pour adultes. Ceci dit, ces cas particuliers ne figurent pas dans les statistiques des tribunaux de la jeunesse. De plus, les jeunes détenus américains sont incarcérés particulièrement pour des délits reliés aux drogues, alors que plusieurs jeunes contrevenants canadiens sont mis sous garde pour des crimes violents (Sprott et Snyder, 1999). Bref, les statistiques canadiennes et américaines tenant sur la criminalité ne portent pas sur des clientèles ou des

¹⁶ Il a été attribué à toute donnée extrême (ayant une valeur supérieure au 95 percentiles) la fréquence obtenue au 95 percentiles propres à chacune des variables et ce, afin de diminuer l'impact de ces valeurs extrêmes sur la moyenne et ainsi obtenir une moyenne représentative de la réalité des jeunes contrevenants en général. Cette même procédure sera maintenue tout au long de la présente étude pour toute variable dite *intervalle*.

populations similaires, ceux du Canada pouvant être pris en charge par le Tribunal de la jeunesse pour des crimes violents, alors que ceux des États-Unis se trouvent ailleurs, puisqu'ils sont pris en charge différemment par le système de justice. Ces dernières considérations peuvent expliquer en partie les résultats suggérant que les détenus américains en centre pour mineurs sont beaucoup moins violents que les jeunes contrevenants de la région de Montréal. Quant à Amsterdam, il est difficile de confirmer cette hypothèse compte tenu du manque d'informations disponibles à cet égard.

Tableau XIV
Prévalence de la manifestation de comportements violents chez les jeunes contrevenants avant l'âge de 13 ans et au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête

	Oui, avant de 13 ans		Oui, au cours des 12 derniers mois		Nombre de fois au cours des 12 derniers mois	
	%	N	%	N	Moyenne	Écart-type
Briser quelque chose qui ne t'appartenait pas en le faisant exprès	63,0	75	45,4	54	8,4	9,4
Mettre le feu volontairement à la propriété de quelqu'un	17,6	21	10,1	12	1,5	0,5
Participer à une bataille de gang	43,7	52	64,7	77	7,6	8,7
Battre ou blesser quelqu'un volontairement	57,1	68	-----	-----	-----	-----
Blesser volontairement des animaux	15,1	18	6,7	8	1,0	0,0
Endommager délibérément quelque chose qui appartenait à l'école	47,9	57	-----	-----	-----	-----

Par contre, les participants de la région de Montréal rapportent avoir manifesté moins de comportements violents que les détenus de Toronto, avec un écart moindre de 5%. Les jeunes détenus de Toronto se démarquent particulièrement des jeunes contrevenants de la région de Montréal en ce qui a trait aux menaces et tentatives

d'agression avec un couteau (respectivement 55,0% et 46,2%), ainsi que les blessures avec une arme quelconque (62% et 49,6%).

Les jeunes contrevenants ont également mentionné avoir manifesté d'autres types de comportements violents avant l'âge de 13 ans, ainsi qu'au cours des 12 derniers mois. Des études longitudinales ont montré que les comportements perturbateurs manifestés au cours de l'enfance pourraient prédire la fréquence, la gravité et la durée des comportements agressifs et antisociaux à l'adolescence et à l'âge adulte (Tremblay, Masse, Perron, Le Blanc, Schwartzman et Ledingham, 1992; Farrington, 1992). Par conséquent, la manifestation de comportements violents avant l'âge de 13 ans rapportée par les jeunes contrevenants semble aller dans le même sens que les dernières études. Toutefois, après l'âge de 13 ans, les participants semblent avoir quelque peu délaissé le vandalisme pour d'autres formes de comportements comme les batailles de gang. En effet, 63,0% rapportent avoir endommagé délibérément quelque chose appartenant à quelqu'un d'autre et 43,7% ont participé à une bataille de gang avant l'âge de 13 ans, alors que les taux s'élèvent à 45,4% et à 64,7% au cours des 12 derniers mois (tableau XIV). Dans une moindre proportion, certains avouent avoir mis le feu volontairement à une propriété (17,6%) et blessé des animaux (15,1%) avant l'âge de 13 ans, par contre, les taux chutent au cours des 12 derniers mois (respectivement 10,1% et 6,7%) (tableau XIV). Il est tout de même à considérer qu'il y a un plus grand laps de temps échelonné pendant la période *avant l'âge de 13 ans* qu'au cours des 12 derniers mois, expliquant possiblement les taux plus élevés de prévalence de comportements violents avant l'âge de 13 ans. Il est également possible de croire que certains actes sont plus propices à être manifestés à certaines périodes de la vie délinquante.

Puisque plusieurs jeunes contrevenants (83,2%; 99) ont avoué avoir posé des gestes violents à l'aide d'une arme, il devient donc intéressant d'aller explorer les informations obtenues relativement au port d'armes de ces jeunes. À cet effet, les participants avouent en bon nombre (84,0%; 100) avoir déjà porté une arme

quelconque. Si l'on compare le nombre de jeunes contrevenants ayant déjà commis un acte violent à l'aide d'une arme au nombre d'adolescents ayant déjà porté une arme quelconque, on constate, qu'à l'exception d'un seul participant, tous les autres se sont déjà servi de leur arme. Il n'est pas étonnant de constater que les jeunes contrevenants sont bien plus nombreux que les jeunes de la population générale à porter une arme. Rappelons que Tanner et Wortley (2002) dévoilaient que le quart (25%) des étudiants canadiens ont confié avoir porté une arme quelconque (particulièrement, un couteau) à un moment donné dans les 12 mois précédant l'enquête. Toutefois, cela ne signifie pas que ces derniers ont eu recours à leur arme pour agresser quiconque.

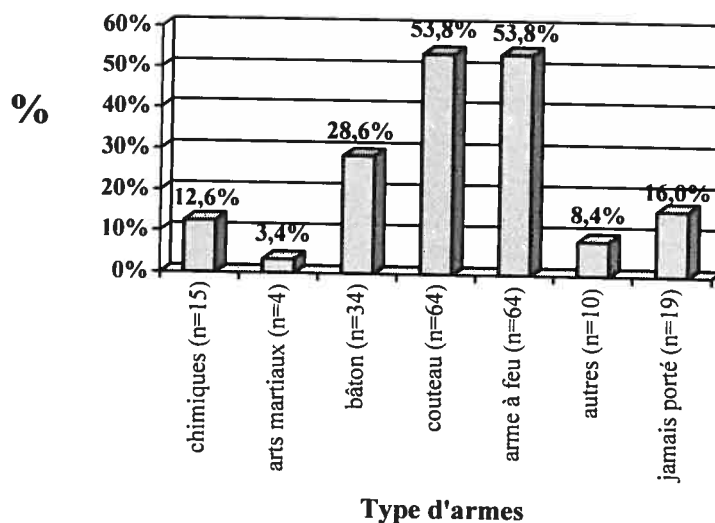


Figure 6 : Proportion de jeunes contrevenants en fonction des types d'armes qu'ils portent ou qu'ils portaient habituellement

Certaines études ont pris soin de préciser que le couteau constituait l'arme le plus souvent portée tant chez les étudiants du secondaire (Tanner et Wortley, 2002) que chez les jeunes en Centre jeunesse (Cyr, Menghile et Vilandre, 1989). Cependant, dans la présente étude, le couteau (53,8%) arrive ex aequo avec les armes à feu (53,8%), devenant tous deux les armes les plus fréquemment portées par les jeunes contrevenants (figure 6). On retrouve, ensuite, les bâtons ou les matraques (28,6%), puis les armes chimiques (12,6%) et les armes des arts martiaux (3,4%) (figure 6).

Dans la catégorie *autre* (8,4%) se retrouve le poing américain qui est évoqué à quelques reprises, ainsi que des objets, tels un marteau, une pelle, un tournevis ou un cadenas (figure 6).

De surcroît, les jeunes interrogés portent particulièrement une arme à l'extérieur de l'école. En effet, 52,1% des jeunes contrevenants portent presque toujours¹⁷ une arme quelconque à l'extérieur de l'école, alors que lorsqu'ils sont à l'école, la proportion chute à 21,0%¹⁸ (tableau XV). Concernant les armes à feu, peu des répondants affirment en porter à l'école. Il reste que 10,1%¹⁹ des participants qui confient porter presque toujours une arme à feu à l'école (tableau XV), ce qui n'est tout de même pas négligeable.

Tableau XV
Proportion de jeunes contrevenants selon le port d'armes à l'école et à l'extérieur des propriétés de l'école

<u>Fréquence</u>	<u>Lieux du port d'armes</u>					
	Arme quelconque à l'extérieur de l'école		Arme quelconque à l'école		Arme à feu à l'école	
	%	N	%	N	%	N
Toujours	23,5	28	11,8	14	3,4	4
Souvent	28,6	34	9,2	11	6,7	8
Parfois	27,7	33	26,1	31	10,9	13
Jamais	20,2	24	52,9	63	79,0	94

En somme, les jeunes contrevenants de la région de Montréal ont pour la plupart une tendance notoire à manifester des comportements violents. Bien plus, la prévalence de comportements violents chez ces derniers s'est révélée beaucoup plus importante que chez les jeunes détenus de Philadelphie et d'Amsterdam, quoique inférieure aux

¹⁷ Addition des jeunes portant une arme quelconque *souvent* et *toujours*

¹⁸ Idem

¹⁹ Addition des jeunes portant une arme quelconque *souvent* et *toujours*

détenus de Toronto. Par ailleurs, cette propension pour la violence n'est pas née d'hier. Déjà avant l'âge de 13 ans, ils ont manifesté plusieurs comportements violents, particulièrement des actes de vandalisme ou d'agression contre des animaux, pour ensuite, consacrer leurs actes violents aux batailles de gang. De plus, les jeunes contrevenants présentent une forte prévalence du port d'armes. Ces jeunes portent pour la plupart des couteaux ou des armes à feu et ce, presque en tout temps à l'extérieur de l'école.

3.2 Tester l'application du modèle d'explication tripartite de la relation drogue-crime de Goldstein (1985) quant à la violence chez les adolescents contrevenants

Dans un premier temps, les 119 participants ont été interrogés sur les différents rôles que l'alcool et les drogues illicites ont pu jouer à travers l'ensemble des événements violents dans lesquels les participants ont été impliqués au cours de leur vie. Dans un deuxième temps, les participants ont été invités à raconter un à trois événements violents les impliquant. À cet effet, 99 répondants ont décrit au moins un événement de violence perpétrée s'étant déroulé au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Rappelons qu'un seul événement violent par participant sera analysé. L'application du modèle d'explication *tripartite* de la relation drogue-crime de Goldstein (1985) élaboré auprès d'adultes sera testée auprès des jeunes contrevenants à savoir s'il existe une relation entre les substances psychoactives et la violence. Les types de relation seront précisés en fonction des trois hypothèses sur lesquelles est basé le modèle *tripartite* : psychopharmacologique, économique-compulsive et systémique.

3.2.1 Relation alcool, drogues illicites et violence

Près de la moitié (49,6%)²⁰ des jeunes contrevenants associent presque tous les actes violents vécus au cours de leur vie à l'alcool ou aux drogues illicites (tableau XVI). Un résultat semblable est obtenu (49,7%)²¹ lorsque les jeunes abordent les événements violents vécus au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau XVI). Seulement quelques adolescents n'associent les substances psychoactives à aucun épisode violent s'étant produit au cours des 12 derniers mois (19,3%) ou au cours de leur vie (9,2%) (tableau XVI).

Tableau XVI
Proportion des jeunes contrevenants ayant été impliqués dans des événements violents en lien avec des substances psychoactives au cours de leur vie et au cours des 12 derniers mois

	Actes violents à vie en lien avec des substances psychoactives		Actes violents des 12 derniers mois en lien avec des substances psychoactives	
	%	N	%	N
Tous	7,6	9	17,6	21
La plupart	42,0	50	31,9	38
Certains d'entre eux	41,2	49	31,1	37
Aucun	9,2	11	19,3	23

3.2.2 Hypothèse psychopharmacologique

La première hypothèse, psychopharmacologique, postule que l'effet à court ou à long-terme produit par l'absorption d'une substance serait à l'origine de l'agir criminel qui n'aurait pas eu lieu autrement (Miller, Gold et Mahler, 1991). Les analyses suivantes mettront l'accent sur l'agir violent provoqué par l'intoxication. Parmi tous les participants, 68,9% confient avoir déjà été impliqués dans un ou

²⁰ Addition des fréquences attribuées à *toujours* et *la plupart*

²¹ Addition des fréquences attribuées à *toujours* et *la plupart*

plusieurs événements violents dans lesquels ils (ou leur(s) adversaire(s)) étaient sous l'influence d'alcool et/ou des drogues illicites (tableau XVII). D'autres (34,5%) ont confié avoir été impliqués dans un ou plusieurs événements, alors qu'ils (ou leur(s) adversaire(s)) avaient consommé des substances psychoactives, mais que l'effet commençait à se dissiper (tableau XVII).

Tableau XVII
Proportion des jeunes contrevenants ayant été impliqués au cours de leur vie dans un ou plusieurs événements violents en lien direct avec des substances psychoactives

	ont déjà été impliqués dans un ou plusieurs événements violents au cours de leur vie, parce que...	
	%	N
Les répondants ou leurs adversaires étaient « gelés » ou intoxiqués à ce moment	68,9	82
Les répondants ou leurs adversaires finissaient d'être « gelés »	34,5	41
Les répondants ou leurs adversaires avaient besoin d'obtenir de l'argent pour acheter de l'alcool ou des drogues illicites	43,7	52
Les répondants ou leurs adversaires se vengeaient à la suite d'une mauvaise transaction de drogues illicites	42,0	50
Les répondants ou leurs adversaires échangeaient des drogues illicites dans un territoire qui appartenait à quelqu'un d'autre	42,9	51

Analysons de plus près l'hypothèse psychopharmacologique à l'aide des 99 événements violents s'étant produits au cours des 12 mois précédant l'enquête. On constate d'abord que nombreux sont les répondants ayant consommé des substances psychoactives au cours des heures ayant précédé l'épisode violent. En effet, près des trois quarts (73,7%; 73)²² des jeunes contrevenants ont consommé de l'alcool et/ou des drogues illicites avant de commettre les actes violents (figure 7). Compte tenu de

²² Le dénominateur commun est basé sur les 99 participants ayant raconté un événement violent s'étant déroulé au cours des 12 mois précédant l'enquête.

la forte consommation de marijuana chez les participants, il n'est pas étonnant de constater que plus de la moitié des adolescents (51,6%)²³ ont pris cette substance (tableau XVIII). Quant à l'alcool, 44,5%²⁴ des répondants affirment en avoir consommé avant l'épisode violent (tableau XVIII). Les autres drogues²⁵ obtiennent des résultats moins élevés: 19,2% des jeunes confient avoir consommé des hallucinogènes, 13,1% de la cocaïne, 7,1% du crack, 6,1% des amphétamines, et 1,0% de l'héroïne (tableau XVIII).

Tableau XVIII
Proportion de la consommation avant les événements violents rapportés par les jeunes contrevenants au cours des 12 derniers mois

	Types de substances psychoactives													
	Alcool		Marijuana		Hallucin.		Amphét.		Cocaïne		Crack		Héroïne	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Consommé et était sous influence	31,3	31	37,4	37	18,2	18	6,1	6	12,1	12	5,1	5	1,0	1
Consommé, mais l'effet se dissipait	8,1	8	5,1	5	1,0	1	0,0	0	1,0	1	2,0	2	0,0	0
Consommé, mais n'était plus sous les effets	5,1	5	9,1	9	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Consommé, mais pas cette substance	29,3	29	22,2	22	54,5	54	67,7	67	60,6	60	66,7	66	73,7	73
Aucune consommation lors de l'événement	26,3	26	26,3	26	26,3	26	26,3	26	26,3	26	26,3	26	26,3	26
Total	100,0	99	100,0	99	100,0	99	100,0	99	100,0	99	100,0	99	100,0	99

²³ Addition des variables suivantes : *consommé et était sous effet; consommé, mais l'effet se dissipait; consommé, mais n'était plus sous les effets.*

²⁴ Idem

²⁵ Addition des variables suivantes : *consommé et était sous effet; consommé, mais l'effet se dissipait; consommé, mais n'était plus sous les effets.*

Dans l'ensemble, les taux de consommation de ces substances se révèlent proportionnels aux taux de prévalence à vie, à l'exception près de la cocaïne et du crack. En effet, les proportions de prise de cocaïne et de crack s'avèrent légèrement supérieures aux amphétamines et ce, contrairement à la prévalence à vie. Il est important de préciser que la plupart de ces adolescents ont consommé plus d'une substance. Il devient d'autant plus intéressant de répartir ces derniers par catégorie afin de clarifier l'interprétation. À cet égard, 6,1% (6) des participants ont consommé seulement de l'alcool, 29,3% (29) uniquement des drogues illicites et 38,4% (38) ont combiné l'alcool et les drogues illicites (figure 7). Bref, avant de perpétrer des actes violents, les jeunes contrevenants semblent fréquemment consommer des drogues illicites, mais particulièrement un mélange d'alcool et de différentes drogues illicites. Ces derniers résultats sont conformes aux habitudes de polyconsommation des participants. Par contre, ceux-ci contredisent les écrits suggérant que seulement l'alcool précède la plupart des délits violents tant chez les adultes que chez les adolescents (Thornton et coll., 1990; Cookson, 1992; Johnson et Belfer, 1995; Allen, Moeller, Rhoades et Cherek, 1997; Paglia et Room, 1998; Goldstein, 1998).

Bien que ces résultats soient intéressants du fait qu'ils notent chez ces jeunes une forte prévalence de consommation de substances psychoactives avant de commettre des comportements violents, il devient essentiel de préciser davantage l'influence de ces substances sur les actes commis. Certes, plusieurs participants ont consommé avant l'événement, mais est-ce que cela signifie qu'ils étaient sous influence? Par exemple, il est possible qu'un répondant ait bu un verre d'alcool sans nécessairement avoir ressenti les effets propres à ce produit. À ce propos, 62,6% (62) des jeunes contrevenants confirment avoir été sous influence de substances psychoactives (figure 7). Quant aux autres participants (11,1%; 11) qui ont consommé avant l'incident, ceux-ci prétendent ne pas avoir été sous influence au moment de l'acte ou que l'effet se dissipait (figure 7). Ainsi, 5,1% (5) des événements violents se sont déroulés alors que le jeune était sous influence d'alcool, 31,3% (31) de drogues illicites ou 26,3% (26) d'alcool et de drogues illicites (figure 7). On remarque ici que les drogues

illicites se retrouvent au premier rang, dépassant alors la combinaison de drogues et d'alcool.

À ce titre, il existe des différences importantes entre les détenus adolescents et adultes. Rappelons que Pernanen et coll. (2002) avaient obtenu des taux moyens pour les crimes violents de 34% pour l'influence de l'alcool, 8% pour les drogues illicites et de 23% pour l'influence combinée de l'alcool et des drogues illicites. Contrairement aux détenus adultes, les jeunes contrevenants sont plus souvent sous l'influence de drogues illicites que d'alcool avant de commettre des actes violents. Toutefois, il est à préciser que les résultats obtenus par Pernanen et coll. (2002) ont été recueillis auprès de détenus adultes sous responsabilité fédérale. Ces derniers ont donc commis des délits violents pour lesquels ils ont obtenu une sentence en pénitencier (2 ans et plus). Cela suggère que les actes analysés soient potentiellement plus graves que ceux commis par les jeunes contrevenants. Néanmoins, le niveau de gravité de gestes posés par ces adolescents ne doit pas être sous-estimé, puisque l'acte moyen le plus grave commis à travers l'événement violent obtient une cote de 15,2²⁶. Cette cote correspond à la gravité des actes suivants : menaces ou tentatives de blesser quelqu'un soit avec un couteau, un objet ou une arme à feu. Selon le code criminel (2001), ces derniers actes sont passibles, au tribunal adulte, d'emprisonnement pour une durée maximale de cinq ans.

Puisque l'on aborde la question de la gravité des actes violents commis, D'Orsonnens (2000) a soulevé que les actes seraient de nature plus sévère lorsqu'un individu a consommé que s'il n'a pris aucune substance. À cet effet, une analyse *test-t* a été effectuée auprès des jeunes interrogés afin de vérifier cette hypothèse. L'analyse a démontré qu'aucune différence significative n'est observée quant à la gravité des gestes posés entre les jeunes ayant consommé et ceux n'ayant pas consommé ($F : 0,683; p = 0,410$). Les données obtenues montrent que le niveau de gravité s'avère

²⁶ Les cotes de gravité (sur une échelle allant de 0 à 20) ont été attribuées par 82 étudiants du secondaire (voir chapitre 2).

très élevé peu importe que le jeune ait été intoxiqué (cote de gravité moyenne de 15,19) ou non (cote de gravité moyenne de 15,24) durant l'événement violent. Toutefois, il est à souligner que les participants avaient comme consigne de rapporter l'événement violent le plus grave s'étant déroulé au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cela suggère à priori que tous les actes se révèlent de nature sévère, ce qui pourrait expliquer les faibles écarts obtenus lors de l'analyse. Il est possible de suggérer que les résultats auraient été différents si des actes violents mineurs avaient été analysés.

Ceci dit, poursuivons la démarche de vérification de l'hypothèse psychopharmacologique. Bien que plusieurs jeunes contrevenants aient consommé des substances psychoactives et, par le fait même, aient été sous influence, il serait imprudent de confirmer hâtivement qu'une relation déterminante prévaut entre la consommation et les actes violents. À cet égard, les données suivantes fournissent quelques éléments supplémentaires permettant de mieux préciser le rôle des substances psychoactives à travers la manifestation de comportements violents. En fait, 40,3% (40) des participants prétendent que le fait d'avoir consommé de l'alcool et/ou des drogues illicites avant l'événement les auraient amenés à poser des gestes leur attirant des ennuis (figure 7). Plus spécifiquement, 27,3% (27) de ces derniers étaient sous influence de marijuana, 26,3% (26) d'alcool, 11,1% (11) des hallucinogènes, 10,1% (10) de cocaïne, 5,1% (5) de crack, 4,0% (4) des amphétamines et 1,0% (1) d'héroïne. En répartissant les participants par catégorie, on remarque que seulement 3,0% (3) des répondants prétendent qu'ils se sont attirés des ennuis en raison de leur intoxication à l'alcool, 14,1% (14) à des drogues illicites et 23,2% (23) à cause d'une combinaison d'alcool et de drogues illicites (figure 7). Bref, les données recueillies ne confirment toujours pas le rôle déterminant de l'alcool dans l'agir violent, tant prédit dans la littérature. Les drogues illicites, ainsi que les mélanges de substances (alcool et drogues illicites combinés) s'avèrent plutôt en point de mire.

Jusqu'ici, aucune information n'a permis de confirmer la nature réelle du rôle joué par les substances psychoactives, à savoir si elles ont eu une influence partielle ou déterminante sur les actes commis. À ce propos, 23,2% (23) des participants rapportant que leur intoxication leur a attiré des ennuis prétendent que les événements violents n'auraient jamais eu lieu s'ils n'avaient pas été intoxiqués (figure 7). Ces derniers suggèrent que le rôle des substances psychoactives était déterminant sans quoi aucune violence n'aurait été manifestée, suggérant ainsi une relation causale (l'intoxication a causé indéniablement la violence). Ce résultat majeur attribue un rôle crucial aux substances psychoactives quant à la responsabilité des gestes posés. Ces dernières données appuient l'hypothèse de Goldstein (1985) selon laquelle l'absorption d'une substance serait à l'origine de l'agir criminel (dans ce cas-ci, l'agir violent) qui n'aurait pas eu lieu autrement (Miller, Gold et Mahler, 1991). Les propriétés neurochimiques de certaines substances auraient possiblement agi sur les centres de l'agressivité, de l'impulsivité et des inhibitions. Par contre, les autres répondants (17,1%; 17) confiant que leur intoxication leur a attiré des ennuis confèrent à l'influence des propriétés neurochimiques des substances psychoactives un rôle plutôt partiel, comme quoi l'événement violent aurait probablement eu lieu intoxiqués ou pas (figure 7). L'intoxication liée à d'autres facteurs auraient engendré la manifestation de comportements violents. Ainsi, l'absorption de substances psychoactives ne provoquerait pas, à elle seule, le recours à la violence lors de conflits.

Par ailleurs, il n'est pas étonnant de constater que plusieurs de ces participants étaient sous influence d'alcool (pas seul, mais combiné avec d'autres drogues), de cocaïne et des hallucinogènes, puisque ce sont des substances présentant certaines présumées propriétés neurochimiques agissant sur les centres de l'agressivité, de l'impulsivité et des inhibitions (Miller, Gold et Mahler, 1991). Quant à la marijuana, elle semble plutôt associée à une réduction de la volonté d'utiliser la force physique pour résoudre un conflit (Brochu, 1995). Néanmoins, plusieurs répondants ayant consommé de la marijuana prétendent que leur consommation leur a attiré des ennuis

à travers l'épisode violent. Comment expliquer ce résultat? En fait, l'association drogues-violence s'applique plutôt aux mélanges de marijuana et d'autres produits (notamment l'alcool, la cocaïne et les hallucinogènes), puisque seulement 2 participants (2,0%) ont fait usage uniquement de marijuana.

Quoi qu'il en soit, la vérification de l'hypothèse psychopharmacologique ne s'arrête pas là. La manifestation de comportements violents suite à une intoxication d'alcool et/ou de drogues illicites ne se résume pas nécessairement à des actes impulsifs non prémédités. En effet, il semblerait que certains délinquants utilisent les propriétés d'une substance psychoactive de façon fonctionnelle, c'est-à-dire que la substance leur procure des effets (stimulants, relaxants ou autres) leur permettant de commettre un délit qu'ils avaient planifié (Brochu, 1995). Ainsi, quelques jeunes contrevenants (16,1%; 16) avouent avoir pris les substances suivantes dans le but ultime d'augmenter leur niveau de confiance et de courage afin de commettre des actes violents: 7,1% (7) de l'alcool; 5,1% (5) de la marijuana; 5,1% (5) de la cocaïne; 2,0% (2) du crack; 2,0% (2) des hallucinogènes; 2,0% (2) amphétamines; 1,0% (1) de l'héroïne. En répartissant les participants par catégorie, on constate que seulement 3,0% (3) des événements violents ont eu lieu alors que les participants avaient consommé préalablement de l'alcool, 9,1% (9) des drogues illicites et 4,0% (4) une combinaison d'alcool et de drogues illicites (figure 7).

Les dernières analyses font ressortir deux types de relation psychopharmacologique. La distinction entre ces dernières réside dans la direction de la relation : 1- hypothèse *psychopharmacologique classique*: intoxication → violence; 2- hypothèse *psychopharmacologique fonctionnelle* : intention violente → intoxication → passage à l'acte violent. Donc, sur l'ensemble des participants ayant avoué que l'intoxication leur avait attiré des ennuis (40,3%)²⁷, il est possible de diviser ces individus en deux groupes : 1- ceux dont l'intoxication a provoqué la commission de gestes violents

²⁷ Il a semblé pertinent (moins limité) de prendre en ligne de compte tous les participants qui attribuent un rôle (partiel ou déterminant) aux effets des substances psychoactives pour les analyses suivantes.

(apparence d'impulsivité et de non préméditation) (24,2%) et 2- ceux qui ont consommé afin de se donner le courage de commettre leurs gestes violents (préméditation) (16,1%) (figure 7).

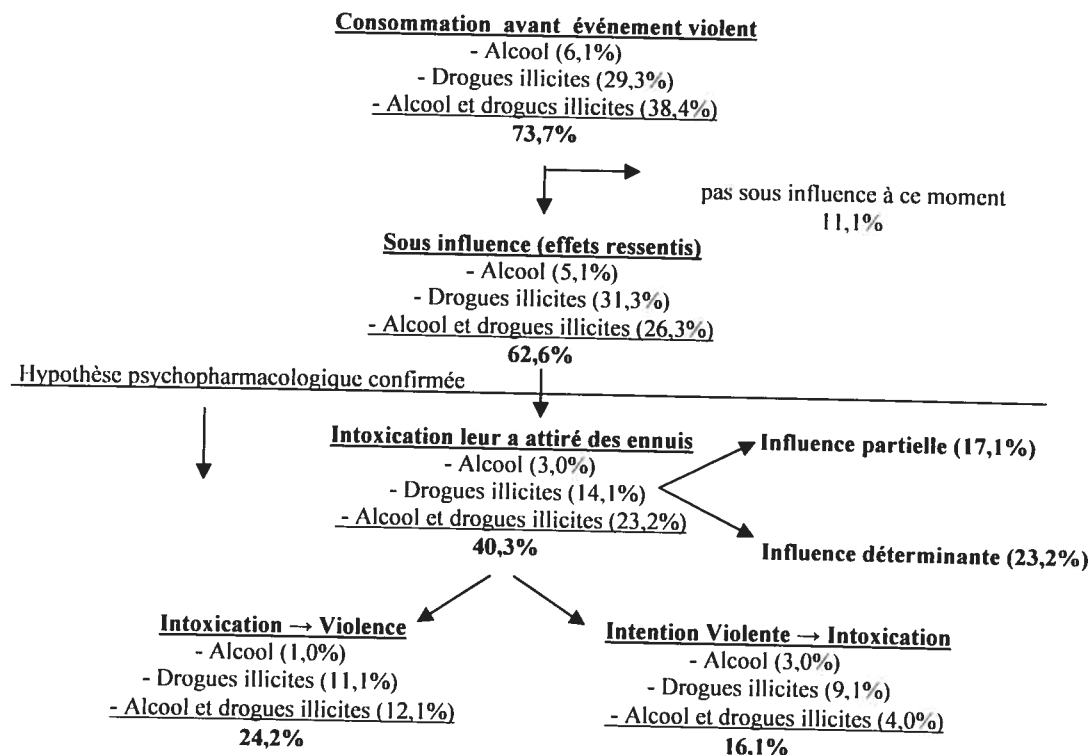


Figure 7 : Résumé de la démarche de vérification de l'hypothèse psychopharmacologique²⁸

À vrai dire, l'hypothèse de la consommation fonctionnelle s'est révélée peu populaire auprès des jeunes contrevenants. D'un point de vue subjectif, une observation intéressante a été notée : certains participants ont semblé réticents et peu enclins à répondre par l'affirmative à une consommation fonctionnelle. Afin de mieux comprendre leurs réactions, voici la question telle qu'énoncée : « As-tu pris l'une ou l'autre des substances suivantes avant l'événement pour augmenter ta confiance ou

²⁸ Toutes données obtenues dans cette figure, ainsi que toutes les autres analyses de l'hypothèse psychopharmacologique ont pour dénominateur commun les 99 participants ayant rapporté au moins un événement violent. Cette procédure a été déterminée afin de pouvoir comparer les données avec celles obtenues par Pemanen et coll. (2002).

ton courage? ». Plusieurs répondants ont semblé percevoir cette question de manière négative, comme étant une atteinte à leur fierté. Les fortes réactions ont laissé sous-entendre que quelques participants n'ont peut être pas acquiescé à la question par crainte d'être perçus comme des froussards.

Contrairement aux résultats escomptés, l'alcool a rarement précédé les comportements violents manifestés par les jeunes contrevenants. L'intoxication à des drogues illicites, ainsi qu'à des mélanges de substances psychoactives s'avère plus susceptible de précéder la manifestation de comportements violents chez ces jeunes. La plupart des adolescents dévoilent une polyconsommation avant la commission d'actes violents. Il est difficile de prétendre que cela révèle un phénomène particulier à ces événements, puisque les participants rapportent consommer régulièrement diverses substances, épisodes violents ou non. De plus, la gravité des gestes violents commis n'est pas apparue plus élevée chez les participants ayant consommé que chez les répondants n'ayant pas consommé. La gravité des actes posés se révèle élevée peu importe qu'il y ait intoxication ou non. Ensuite, deux types de relations ont été identifiés : 1. psychopharmacologique classique (intoxication → violence); 2. psychopharmacologique fonctionnelle (intention violente → intoxication → violence). Quoi qu'il en soit, l'hypothèse psychopharmacologique ne signale pas de relation causale chez les jeunes contrevenants. Bien que plusieurs adolescents aient fait usage de substances psychoactives avant l'événement violent, il n'est pas possible de confirmer une relation de cause à effet. En résumé, 26,3% de l'échantillon n'a pas consommé avant l'épisode; 33,4% des répondants ont fait usage de substances psychoactives, mais l'influence de celles-ci s'avère plutôt nulle; 17,1% des répondants ayant consommé suggèrent que l'effet des produits ont eu une influence partielle sur leurs actes (combinés avec d'autres facteurs X); enfin, 23,2% des participants affirment que leur consommation ait eu une influence déterminante sur leurs comportements violents. Il devient donc difficile de confirmer l'influence directe des substances psychoactives sur les comportements agressifs des adolescents.

L'influence des produits semblent dépendre de différents facteurs qui ne sont pas clairement identifiés dans cette étude.

3.2.3 Hypothèse économique-compulsive

Selon l'hypothèse économique-compulsive, la prise régulière de substances psychoactives coûteuses engendre souvent une criminalité lucrative lorsque les revenus légaux s'avèrent insuffisants pour assouvir ce type de consommation (Goldstein, 1985). Puisque l'hypothèse économique-compulsive s'applique particulièrement à la criminalité lucrative et que les présentes analyses s'intéressent à la criminalité violente, on devrait s'attendre à des proportions significativement plus faibles que celles obtenues par la première hypothèse (psychopharmacologique). D'autant plus que très peu des détenus adultes (5,0%) sous responsabilité fédérale incarcérés pour des crimes violents ont déclaré avoir tenté d'obtenir des substances psychoactives par l'intermédiaire de leur délit (Pernanen et coll, 2002).

Parmi les 119 participants, étonnamment 43,7% ont confié avoir déjà été impliqués dans un ou plusieurs événements violents au cours de leur vie, parce qu'eux ou leur(s) adversaire(s) avaient besoin d'obtenir de l'argent pour acheter des substances psychoactives (tableau XVII). Toutefois, lorsque l'on se réfère aux événements précis de violence s'étant déroulés au cours des 12 mois précédant l'enquête (par les 99 participants), la proportion de participants ayant tenté d'obtenir de l'argent ou des drogues par l'intermédiaire de leurs actes violents chute à 25,3% (25). Malgré tout, ce résultat s'avère beaucoup plus élevé que celui obtenu par Pernanen et coll. (2002). Il est encore une fois possible de constater une importante différence entre les détenus adolescents et adultes.

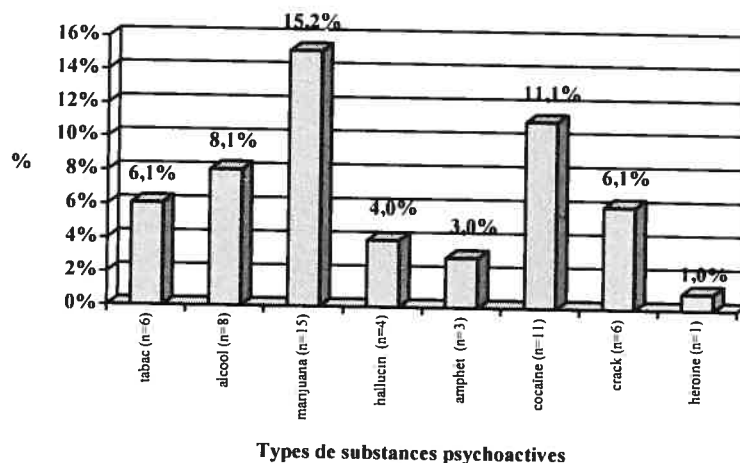


Figure 8 : Proportion des substances psychoactives que les jeunes contrevenants ont tenté d'obtenir à travers l'événement violent

Parmi les 99 jeunes contrevenants, 15,2% tentaient d'obtenir de l'argent pour acheter de la marijuana, 11,1% de la cocaïne, 8,1% de l'alcool, 6,1% du tabac, 6,1% du crack, 4,0% des hallucinogènes, 3,0% des amphétamines et 1,0% de l'héroïne (figure 8). Ainsi, 1,0% (1) des répondants ont voulu obtenir seulement de l'alcool, 14,1% (14) des drogues illicites et 7,1% (7) de l'alcool et des drogues illicites combinés. Ajoutons à ceci un participant (1,0%) qui a confié avoir tenté d'obtenir de l'argent uniquement dans le but de s'acheter des cigarettes. Selon Goldstein (1985; 1989) et Hunt (1991), l'hypothèse économique-compulsive s'applique particulièrement à des individus éprouvant une dépendance à des drogues dispendieuses, telles la cocaïne et l'héroïne. Par conséquent, cette hypothèse serait moins pertinente pour les drogues plus abordables, comme le cannabis. Toutefois, les présentes données appuient plus ou moins les conclusions de Goldstein (1985 ; 1989) et de Hunt (1991). Parmi ces répondants, plusieurs ont effectivement tenté d'obtenir de la cocaïne, reconnue comme étant une substance dispendieuse. Par contre, la marijuana se dévoile la substance la plus recherchée et ce, malgré que ce soit une drogue illicite dite *abordable*, rejoignant ainsi les résultats obtenus par Brunelle (2000). Les critères déterminant si une substance est abordable ou non ne doivent pas être estimés en fonction des moyens de la masse, mais plutôt de ceux de la population cible. Il est

possible de croire que pour un adolescent sans emploi un gramme de marijuana à 10 ou 15\$ soit dispendieux, d'autant plus si la consommation est régulière.

Hunt (1991) a proposé que l'application du modèle économique-compulsif exige trois conditions : 1. la dépendance à une ou plusieurs substances ; 2. les revenus du consommateur et le prix de la substance ; 3. les antécédents délinquants. Vérifions donc ces conditions et tentons, par le fait même, de trouver d'autres facteurs pouvant être associés à ce modèle.

Pour vérifier l'hypothèse économique-compulsive, le premier aspect à considérer est le niveau de dépendance. Il est donc à se demander : est-ce que les adolescents ayant tenté d'obtenir des substances psychoactives ont rapporté plus de symptômes de dépendance que les participants n'ayant pas essayé de se procurer ces produits ? Les données présentées dans le tableau XIX permettent de constater que les participants du premier groupe (ayant tenté d'obtenir de l'argent afin de se procurer des substances psychoactives à travers l'événement violent) ont rapporté des symptômes de dépendance dans une proportion plus élevée que les répondants appartenant au deuxième groupe (n'ayant pas tenté d'obtenir de l'argent afin de se procurer des substances psychoactives à travers l'événement violent). En effet, 96,0%²⁹ des adolescents du premier groupe ont admis au moins un symptôme de dépendance à la marijuana, 56,0% aux amphétamines, 68,0% aux hallucinogènes, 36,0% au crack et 8,0% à l'héroïne (tableau XIX). Quant aux jeunes du deuxième groupe, 88,9% ont confié au moins un symptôme de dépendance à la marijuana, 45,8% aux amphétamines, 54,2% aux hallucinogènes, 26,4% au crack et 2,8% à l'héroïne (tableau XIX). Pour chacune de ces substances, on remarque donc un écart supérieur d'environ 10% entre le premier et le deuxième groupe.

²⁹ Addition des pourcentages obtenus pour 1 à 4 symptômes et ce, pour chacune des substances.

Tableau XIX
Répartition des jeunes contrevenants en fonction du nombre de symptômes de dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives

		Nombre de symptômes de dépendance en fonction du type de substances psychoactives													
		Alcool		Marijuana		Hallucin.		Amphét.		Cocaïne		Crack		Héroïne	
		%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
0 sympt.	Gr.1(25) ³⁰	8,0	2	4,0	1	32,0	8	44,0	11	28,0	7	64,0	16	92,0	23
	Gr.2(72) ³¹	36,1	18	11,1	8	45,8	33	54,2	39	56,9	41	73,6	53	97,2	70
1 sympt.	Gr.1 (25)	20,0	5	8,0	2	32,0	8	32,0	8	16,0	4	8,0	2	8,0	2
	Gr.2 (72)	25,0	18	12,5	9	25,0	18	19,4	14	18,1	13	8,3	6	1,4	1
2 sympt.	Gr.1 (25)	32,0	8	28,0	7	32,0	8	16,0	4	16,0	4	16,0	4	0,0	0
	Gr.2 (72)	16,7	12	31,9	23	19,4	14	15,3	11	5,6	4	4,2	3	0,0	0
3 sympt.	Gr.1 (25)	32,0	8	36,0	9	4,0	1	8,0	2	16,0	4	4,0	1	0,0	0
	Gr.2 (72)	16,7	12	34,7	25	8,3	6	9,7	7	11,1	8	6,9	5	0,0	0
4 sympt.	Gr.1 (25)	8,0	2	24,0	6	0,0	0	0,0	0	24,0	6	8,0	2	0,0	0
	Gr.2 (72)	5,6	4	9,7	7	1,4	1	1,4	1	8,3	6	6,9	5	1,4	1

Néanmoins, c'est l'alcool et la cocaïne qui attirent particulièrement l'attention. En effet, 92,0% des participants ayant tenté d'obtenir des substances psychoactives à travers l'événement violent (groupe 1) ont rapporté au moins un symptôme de dépendance à l'alcool et 72,0% à la cocaïne (tableau XIX). Pour le deuxième groupe, 63,9% des répondants ont confié avoir manifesté au moins un symptôme de dépendance à l'alcool et 43,1% à la cocaïne (tableau XIX). Il y a donc un écart moyen de 30% entre les deux groupes. Bref, plusieurs adolescents ayant tenté d'obtenir de l'argent pour se procurer des substances psychoactives rapportent une forte prévalence de symptômes de dépendance, ce qui appuie les conclusions de Hunt

³⁰ Le groupe 1 est constitué des 25 participants ayant tenté d'obtenir de l'argent afin de se procurer des substances psychoactives lors de l'événement violent.

³¹ Le groupe 2 est constitué des 72 répondants n'ayant pas tenté d'obtenir de l'argent afin de se procurer des substances psychoactives lors de l'événement violent.

(1991), voulant que la dépendance soit une condition essentielle à l'hypothèse économique-compulsive.

Les revenus et les dépenses sont également des aspects importants à considérer lors de la vérification de l'hypothèse économique-compulsive (Hunt, 1991). Cette dernière suggère que de grandes dépenses sont effectuées afin d'assouvir une dépendance, ce qui requiert bien sûr des revenus élevés. Les dépenses mensuelles des participants ont été comptabilisées à partir des fréquences moyennes de consommation au cours des 30 jours précédant l'entrée en Centre jeunesse. Dans un premier temps, il a été possible d'estimer le coût moyen de la consommation des participants n'ayant pas tenté d'obtenir de l'argent afin de se procurer des substances psychoactives lors de l'événement violent. Ces derniers ont admis fumer en moyenne entre 16 à 20 cigarettes par jour (environ **176\$** par mois pour 22 paquets de cigarettes à 8\$ chacun), boire 3 à 4 fois par semaine au moins 5 consommations d'alcool d'affilée (environ **105\$** pour 70 consommations par mois estimée à 1,50\$ pour une bouteille de bière achetée dans un dépanneur), fumer une fois par jour de la marijuana (environ **150\$** par mois pour un demi gramme par jour à 5\$), consommer des hallucinogènes 1 à 2 fois par semaine (environ **90\$** par mois pour une dose estimée à 15\$), prendre 1 à 2 fois par semaine des amphétamines (environ **90\$** par mois pour une dose estimée à 15\$), consommer de la cocaïne 1 à 2 fois par semaine (environ **120\$** par mois pour des doses de 0,25 gramme à 20\$) et prendre du crack 1 à 2 fois par semaine (environ **120\$** par mois pour une roche à 20\$). Donc, le coût moyen de leur consommation s'élève à **851\$** par mois.

Dans un deuxième temps, le coût moyen de la consommation des adolescents ayant tenté d'obtenir de l'argent pour s'acheter des substances psychoactives a été évalué. Ces derniers consomment dans les mêmes proportions que les premiers répondants, à l'exception de l'alcool et de la cocaïne où la consommation devient plus élevée. Rappelons que ceux-ci avaient par le fait même obtenu des taux particulièrement élevés de dépendance à l'alcool et à la cocaïne. Ainsi, les participants ayant commis

des actes violents dans une optique économico-compulsive rapportent prendre 5 à 6 fois par semaine au moins 5 consommations d'alcool d'affilée (environ 165\$ par mois pour 110 bières à 1,50\$ chacune) et 3 à 4 fois par semaine de la cocaïne (environ 280\$ par mois pour des doses de 0,25 gramme à 20\$). Au total, la consommation est estimée à 1071\$ par mois.

Conclusion plutôt intéressante : les dépenses reliées à la consommation des jeunes contrevenants ayant commis leurs actes violents dans une optique économico-compulsive se révèlent plus élevées que les autres participants. Malgré tout, les deux types de répondants maintiennent une consommation plutôt dispendieuse. On constate alors que la marijuana n'est pas la seule responsable des coûts élevés, puisqu'elle constitue approximativement 15% de leurs dépenses en substances psychoactives. L'hypothèse semble plutôt s'appliquer à leur polyconsommation. En effet, la plupart de ces adolescents consomment diverses substances, certaines très dispendieuses, d'autres plus abordables. Toutefois, c'est la somme de ces produits consommés qui élève la facture à un montant astronomique. De surcroît, les adolescents veulent pouvoir s'offrir des sorties, des vêtements à la mode et plusieurs autres biens. De plus, certains d'entre eux proviennent de milieux défavorisés et ont confié devoir subvenir à certains besoins primaires (manger, se loger et/ou se vêtir). Somme toute, ces jeunes contrevenants doivent rencontrer des dépenses importantes attribuables à leur style de vie plus général (besoins primaires, usage abusif de substances psychoactives, sorties et autres), qui semble avoir une incidence sur la criminalité violente à laquelle ils s'adonnent à l'occasion.

Il est difficile de croire qu'un adolescent pourrait se permettre de telles dépenses à l'aide d'un emploi légal. Alors peu d'alternatives s'offrent à ces jeunes autres que de se tourner vers les revenus illégaux. Analysons donc les revenus médians³² de ces jeunes contrevenants. Pour les 25 répondants ayant tenté d'obtenir des substances à

³² Compte tenu de l'écart type élevé (1600,55\$) des revenus, le moyenne n'a pu être prise pour compte, devenant ainsi *anormalement* élevée (1182,25\$). La médiane donc a été utilisée.

travers l'événement, le revenu mensuel s'élève à 2200\$. En ce qui concerne les répondants n'ayant pas tenté d'obtenir de l'argent pour se procurer des substances psychoactives lors de l'événement, le revenu s'avère 2000\$ par mois. Les deux groupes de jeunes contrevenants dévoilent des revenus mensuels plutôt élevés, légèrement supérieurs pour le premier groupe. À cet égard, plusieurs répondants du premier groupe ont dévoilé entretenir une importante carrière dans la criminalité lucrative : 96,0% (24) ont déjà vendu des drogues (dont 52,0% (13) vendent pour plus de 500\$ par semaine), 72,0% (18) ont effectué au moins un vol par effraction, 80% (20) ont volé au moins une fois au cours des 12 derniers mois des biens d'une valeur de moins de 50\$ et 84,0% (21) des biens d'une valeur de plus de 50\$. Les taux de prévalence sur l'implication des autres participants, dans divers crimes lucratifs, présentent des écarts moindres de 10% à 30% comparativement aux répondants du premier groupe.

Hunt (1991) a également suggéré que le fait d'avoir des antécédents délinquants constitue une autre condition à la commission de crimes de type économico-compulsif. À cet égard, les adolescents du premier groupe (ayant tenté d'obtenir de l'argent pour se procurer des substances psychoactives par l'intermédiaire d'actes violents) ont manifesté dans une proportion plus élevée des comportements délinquants avant l'âge de 13 ans que les autres participants. À titre d'exemple, 44,0% (11) des jeunes contrevenants appartenant au premier groupe ont déjà fugué de leur domicile avant l'âge de 13 ans, contre 26,4% (19) des jeunes du deuxième groupe. De plus, 32,0% (8) des adolescents du premier groupe ont déjà mis le feu à une propriété, alors que 13,9% (10) des répondants du deuxième groupe l'ont déjà fait. Par ailleurs, 56,0% (14) des participants du premier groupe ont été impliqués dans des batailles de gang avant l'âge de 13 ans, contre 38,9% (28) des jeunes du deuxième groupe. Il est évident que les taux d'antécédents délinquants sont élevés peu importe que le répondant ait participé ou non à des actes violents dans une optique économico-compulsive. Malgré tout, les adolescents ayant tenté d'obtenir de l'argent pour acheter des substances psychoactives par l'intermédiaire de leurs actes

violents présentent une plus forte prévalence d'antécédents délinquants, notamment violents, que les autres jeunes contrevenants.

D'autres différences ont été observées entre les adolescents ayant tenté d'obtenir de l'argent pour se procurer des substances psychoactives à travers l'événement violent (groupe 1) et les autres participants n'ayant pas commis leurs actes violents à cette fin (groupe 2). Dans le premier groupe, 12,0% (3) des participants n'ont pas consommé de substances psychoactives, 24,0% (6) ont consommé, mais leur intoxication n'aurait pas eu d'influence sur leurs comportements et 64,0% (16) ont consommé et prétendent que leur intoxication leur aurait attiré des ennuis. Quant au deuxième groupe, 31,9% (23) des participants n'ont pas fait usage de substances psychoactives, 36,1% (26) ont fait usage de substances, mais ne croient pas que leur intoxication ait eu une influence sur leurs actes violents et 31,9% (23) ont consommé et leur intoxication leur a attiré des ennuis. En somme, la majorité des jeunes ayant tenté d'obtenir des substances psychoactives à travers leurs actes violents ont consommé et bon nombre d'entre eux suggèrent que l'intoxication aurait influencé leurs comportements violents. Qui plus est, parmi ces derniers, 40,0% (10) prétendent que l'événement violent n'aurait jamais eu lieu s'ils n'avaient pas été intoxiqués à ce moment, contre 15,3% (11) des répondants du deuxième groupe.

Les adolescents ayant manifesté des actes violents dans une optique économico-compulsive démontrent une plus forte implication dans une variété d'activités criminelles lucratives que les autres participants. Il est possible de croire que pour certains, le délit lucratif s'est transformé en criminalité violente (escalade de la violence). Cela suggère qu'ils ont manifesté une forme particulière de criminalité : *criminalité lucrative violente* (par exemple, vol par effraction avec voie de faits ou vol à main armée). Une hypothèse peut être suggérée : les crimes lucratifs auraient pu se traduire en une escalade de la violence plus ou moins prévue. En ce sens, les jeunes en question se seraient vus perpétrer des actes violents impulsifs et non-planifiés. Cela reste hypothétique, puisque les données quantitatives recueillies ne

permettent pas vérifier cette proposition. En effet, certains de ces répondants ont précisé que les actes violents posés n'étaient pas nécessairement prémédités. Par exemple, lors d'un vol par effraction, les propriétaires les ont surpris en flagrant délit et une bataille s'est alors déclenchée. Ainsi, il devient intéressant de souligner la possible existence de deux types de relation *économico-compulsive* : 1. besoin d'argent pour acheter des substances psychoactives → intention violente (donc je vais faire un vol à main armée. Je vais utiliser mon arme si la situation l'exige) → violence ; 2. besoin d'argent pour acheter des substances psychoactives → intention de commettre criminalité lucrative (vol simple ou vol par effraction) → violence (une bataille s'est déclenchée lorsque quelqu'un surprend le voleur). La ligne séparant la criminalité lucrative et violente semble plutôt mince.

Les données ont fait ressortir que la gravité des actes posés dans une optique *économico-compulsive* serait plus sévère que les délits violents commis à d'autres fins. En effet, les adolescents ayant tenté d'obtenir de l'argent afin de se procurer des substances psychoactives ont manifesté des actes violents significativement plus graves que les autres participants ($F : 7,119 ; p = 0,009$). La cote moyenne des actes violents manifestés par les jeunes ayant commis des gestes violents de nature *économico-compulsive* signale une gravité de 16,14 (sur une échelle de 20), alors que les autres adolescents présentent une cote moyenne de 14,88. La première cote (16,14) de gravité correspond à des actes des types suivants : menace et tentative de blesser quelqu'un avec une arme à feu ; blesser quelqu'un avec un objet, couteau ou arme à feu. Ceci dit, le port d'arme à feu et son utilisation pourrait constituer un autre facteur associé à cette hypothèse. La deuxième cote de gravité de 14,88 correspond plutôt à des actes moyens de menace ou de tentative de blesser quelqu'un avec un objet ou un couteau.

En conclusion, tel que Hunt (1991) l'a prédit, les participants ayant manifesté de la violence dans une optique *économico-compulsive* ont présenté une forte prévalence de symptômes de dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives,

notamment à l'alcool et à la cocaïne. De même, ces derniers dévoilent des dépenses monétaires astronomiques, notamment allouées à leur consommation. Leurs dépenses semblent attribuables à leur polytoxicomanie (achat régulier de drogues dispendieuses et d'autres plus abordables), ainsi que leur style de vie en général. Enfin, les adolescents ayant tenté d'obtenir des substances psychoactives à travers leur délit violent ont rapporté des taux importants d'antécédents délinquants, ce qui, encore une fois, va dans le même sens que les résultats de Hunt (1991). Néanmoins, il a été possible d'ajouter à la liste d'autres facteurs qui pourraient être associés à l'hypothèse économique-compulsive. Une forte implication dans des activités criminelles lucratives s'avère évidente chez les adolescents ayant tenté d'obtenir de l'argent pour se procurer des substances psychoactives, plus importante que chez les autres participants. De plus, plusieurs de ces adolescents étaient sous influence de substances pendant l'événement violent et attribuent la responsabilité aux effets des substances consommées. La notion d'escalade de la violence a également été identifiée. Il est possible de suggérer que pour certains d'entre eux, le crime lucratif s'est transformé en crime violent. Cette dernière proposition suggère la possibilité de l'existence de deux types de relation économique-compulsive : 1. besoin d'argent → intention de commettre un crime lucratif → Violence (crime lucratif transformé en crime violent : escalade de la violence) ; 2. besoin d'argent → intention violente → violence. Bien que la première hypothèse soit intéressante, il n'en demeure pas moins qu'elle doit être davantage explorée avant de pouvoir la confirmer. Finalement, des analyses bivariées ont montré que les actes violents commis dans une optique économique-compulsive sont de nature plus grave que les autres événements violents. À cet égard, l'utilisation d'une arme à feu s'est révélée particulièrement fréquente chez ces adolescents. Il convient de souligner que le recours aux armes à feu engendre habituellement des conséquences plus graves que tout autre moyen, donnant ainsi à croire que ceux qui commettent ces gestes sont capables d'une plus grande violence. Enfin, l'hypothèse économique-compulsive s'applique probablement plus souvent à la criminalité lucrative, mais il reste que 25,3% des épisodes violents analysés se sont déroulés alors que les adolescents tentaient d'obtenir de l'argent pour se procurer des

substances psychoactives. Loin d'être négligeable, cette proportion s'avère cinq fois plus élevée que chez les détenus adultes incarcérés sous responsabilité fédérale pour des crimes violents.

3.2.4 Hypothèse systémique

La dernière hypothèse, systémique, tente de vérifier s'il existe un lien entre le système de distribution de drogues illicites et la violence. Parmi l'ensemble des participants (119), 42,0% de ces derniers ou leur(s) adversaire (s) se seraient déjà vengé violemment à la suite d'une mauvaise transaction de drogues illicites. De plus, 42,9% des répondants auraient été impliqués dans un événement violent alors qu'ils échangeaient des drogues illicites dans un territoire qui appartenait à quelqu'un d'autre (tableau XVII).

En ce qui a trait aux événements violents rapportés par les 99 participants, 44,4% (44)³³ étaient reliés à un quelconque trafic de drogues. Les disputes de territoires (15,2%) et les collectes de dettes (14,1%) se retrouvent fréquemment comme éléments déclencheurs de violence (figure 9). Les représailles de vendeurs victimes de vols de drogues (8,1%) constituent également une cause de violence reliée au système de distribution (figure 9). Certains jeunes ont relaté d'autres sources de violence liées au trafic, toutefois, moins fréquentes : punir un trafiquant (2,0%) et autres (5,1%), tels que punir un informateur ou un informateur potentiel et punir un acheteur qui a utilisé de la fausse argent (figure 9).

³³ Le dénominateur commun est basé sur les 99 participants ayant rapporté au moins un événement violent au cours des 12 mois précédant l'enquête.

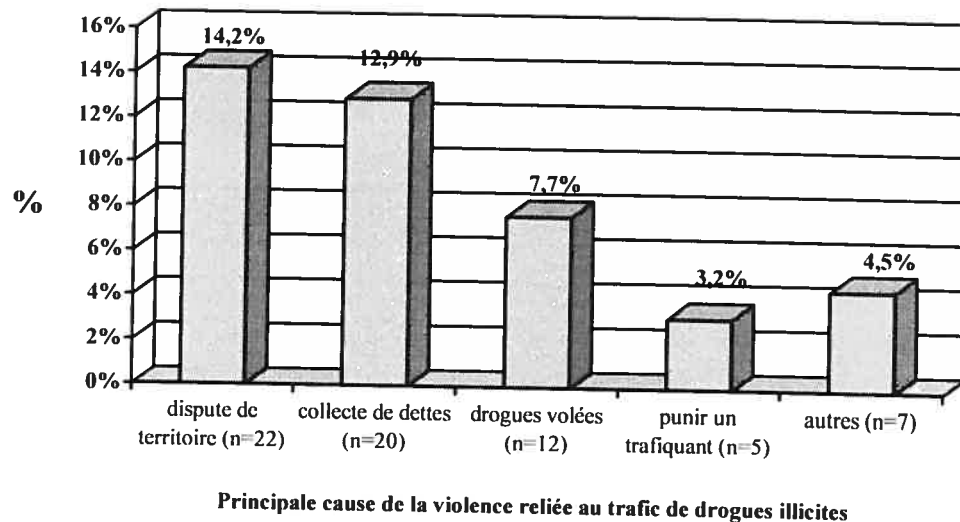


Figure 9 : Répartition des jeunes contrevenants en fonction de la principale cause de la violence reliée au trafic de drogues illicites

Tout d'abord, une condition qui semble fortement associée à l'hypothèse systémique repose sur l'implication dans le trafic de drogues illicites. En effet, 90,9% (90) des participants ayant manifesté de la violence systémique avouent avoir déjà vendu des drogues, contre 76,4% (42) des adolescents n'ayant pas adopté de comportements violents dans un contexte de trafic lors de l'événement. Toutefois, cette condition ne semble pas faire l'unanimité, puisque que 9,1% (9) des répondants ayant été impliqués dans la violence en contexte systémique lors de l'événement prétendent ne jamais avoir vendu de substances psychoactives. Cela suggère qu'il n'est pas essentiel d'être un vendeur pour être impliqué dans la violence en contexte systémique; un acheteur peut également devenir acteur ou victime de cette violence.

Existe-t-il une différence entre les jeunes vendeurs (40,4%; 40)³⁴ ayant manifesté une violence en contexte systémique à travers l'événement (appelons ce groupe *vendeurs systémiques*) et les vendeurs n'ayant pas participé à ce type de violence (42,4%; 42) (appelons ce groupe *vendeurs non systémiques*)? On constate d'abord que plusieurs

³⁴ Quatre participants (4,0%) ayant confirmé l'hypothèse systémique n'apparaîtront pas dans les analyses entre les deux groupes de vendeurs, puisqu'ils n'ont jamais vendu de drogues illicites.

vendeurs systémiques (40,0%; 16) échangent des drogues en tant que membre de gang de rue, contre 19% (8) des vendeurs non systémiques. De plus, il a été possible de remarquer que certains adolescents (38,6%, 17) ayant rapporté la présence de violence en contexte systémique ont mentionné que des membres de gangs de rue avaient été la cible de la violence à travers l'incident. Chez les participants n'ayant pas rapporté de violence en contexte systémique, la proportion de membres de gangs ciblée par la violence chute à 9,1% (5). À cet effet, la notion de gang de rue aurait été très pertinente à approfondir. Par contre, les données recueillies ne permettent pas de déterminer la proportion de participants faisant officiellement partie d'un gang de rue. C'est pourquoi, il devient difficile de préciser la relation entre la violence manifestée par les membres de gangs et les substances psychoactives. Les dernières données laissent tout de même présager une forte prévalence de violence manifestée par les adolescents à la fois vendeurs de drogues et membres de gang.

Par ailleurs, la principale clientèle des vendeurs systémiques s'avère être des inconnus (45,0%; 18), alors que les vendeurs non systémiques fournissent particulièrement des drogues à leurs amis (57,1%; 24). Il s'avère ainsi possible de suggérer qu'il y ait potentiellement moins de risque de violence lorsque les échanges sont effectués dans un contexte amical et de confiance. Vendre à des inconnus peut engendrer de l'anxiété, de l'insécurité et de la méfiance. Un individu faisant des échanges clandestins avec des amis se sent probablement plus en sécurité et en confiance, sachant ainsi à qui il a affaire. Possiblement que ce distributeur ressent moins le besoin de se protéger et, par le fait même, d'avoir recours à des armes. Par exemple, un vendeur risque de donner plus de chances à un ami qui retarde un paiement que s'il a affaire à un inconnu. D'ailleurs, plusieurs vendeurs systémiques ont confié avoir blessé quelqu'un (62,5%; 25) lors d'échanges de drogues illicites, ainsi qu'avoir agressé et volé quelqu'un (60,0%; 24). Les vendeurs non-systèmeux présentent une propension relativement moins élevée de la manifestation de comportements violents que le premier groupe: 38,1% (16) indiquent avoir blessé quelqu'un et 31,0% (13) avoir agressé et volé une personne lors de trafic. Enfin, les

vendeurs systémiques portent dans une proportion plus grande (77,5%; 31) une arme quelconque dans le cadre de leurs activités reliées au trafic de drogues illicites que les vendeurs non systémiques (52,4%;22). Les trois-quarts des vendeurs systémiques (75%; 30) ont déjà eu recours à leur arme lorsqu' ils effectuaient des échanges, contre le tiers (31,0%; 13) des vendeurs non systémiques.

Bien que le type de clientèle des vendeurs interrogés semble révéler une forte tendance à régler des conflits par la violence, il reste important de considérer d'autres facteurs pouvant prédisposer à la violence en contexte systémique, tel le type de substances psychoactives vendues. À ce propos, les vendeurs non-systèmeux rapportent vendre principalement de la marijuana dans une proportion plus élevée (76,2% ; 32) que les adolescents appartenant au groupe de vendeurs systémiques (37,5% ; 15). Les vendeurs systémiques se concentrent particulièrement sur la vente de crack et de cocaïne (45,0%; 18), contrairement à leurs confrères (14,3%; 6). Ces derniers résultats sont également révélateurs d'indices relatifs à la violence en contexte systémique. Il est connu que le trafic de certaines drogues comporte plus de risques que d'autres. En effet, plusieurs études (Dembo, Hughes, Jackson et Mieczkowski, 1993; Inciardi et Pottieger, 1991 ; Inciardi, 1990 ; Mieczkowski, 1990 ; Berger, 1989) présentent le commerce de la cocaïne et du crack comme appartenant à un univers de violence éminente où la possession d'armes est fréquente. Le trafic de crack et de cocaïne présente un portrait exceptionnellement violent. Certains chercheurs expliquent cette tendance, par le fait que le marché de ces produits, particulièrement le crack, serait très fort dans les quartiers présentant une désorganisation sociale, un nombre élevé de jeunes hommes sans emploi et la présence de gangs de rue, engendrant ainsi l'escalade de la violence à travers des guerres locales de marché et de contrôle de territoires (Klein, Maxson et Cunningham, 1991 ; Erickson, 1995). Ajoutons à ceci que la cocaïne et le crack constituent des substances moins accessibles que la marijuana et que la clientèle s'avère moins nombreuse. Les vendeurs tentent possiblement de conserver leur clientèle, ce qui peut engendrer des disputes de territoires. De plus, le trafic de

cocaïne et de crack s'avère plus lucratif que celui de la marijuana. Ce trafic est effectivement plus rentable pour les trafiquants, mais plus dispendieux pour les clients. Par conséquent, les clients présentent alors beaucoup plus de risques de s'endetter et les vendeurs ont une plus grande propension à voir recours à la violence pour les recouvrements de dettes.

Le marché ne se fait par ailleurs pas sans risque face aux autorités, les vendeurs systémiques ont pour la plupart déjà été arrêtés (72,5%; 29) et incarcérés (55,0%; 22) au moins une fois pour avoir vendu des drogues illicites, alors que moins de vendeurs non systémiques ont été arrêtés (33,3%; 14) et incarcérés (14,3%; 6). Il est difficile de déterminer si ces hauts taux d'arrestations et d'incarcération sont dus au type de trafic dont ils découlent (vente de cocaïne et de crack) ou au fait que les personnes concernées soient fortement impliquées forte dans ce marché clandestin (donc plus visibles). Peu importe, plus l'implication dans la vente de drogues s'avère importante, plus la violence se révèle sévère et répétée (Inciardi et Pottieger, 1991; Ellickson et coll., 1997).

De toute évidence, on retrouve une forme de violence sévère (violence avec armes et engendrant des blessures) reliée au trafic de drogues illicites des jeunes vendeurs systémiques. Toutefois, aucune différence a été observée quant à la gravité des gestes violents posés lors de l'événement ($F = 0,784$; non significatif à $0,378$) entre les participants rapportant de la violence en contexte systémique et les autres répondants. Encore ici, il est possible de croire qu'il est difficile d'obtenir des différences significatives, puisque les événements rapportés sont tous à priori constitués de gestes violents graves.

En somme, l'hypothèse systémique paraît s'appliquer à la réalité de plusieurs jeunes contrevenants, puisque près de la moitié (44,4%) des événements ont lieu dans un contexte de violence relié au système de distribution de drogues. Un fait intéressant s'est relevé montrant qu'il n'est pas nécessaire de vendre des drogues pour être

engagés dans ce type de violence. En effet, certains acheteurs (9,0%) ont manifesté des comportements violents reliés à des échanges de drogues. Il reste cependant que la grande majorité des répondants impliqués dans ce type de violence soit des vendeurs. Il devenait donc intéressant de comparer les contextes de vente de drogues selon que les vendeurs aient été ou non engagés dans une violence systémique. À cet égard, les échanges de ces premiers (vendeurs systémiques) semblent se dérouler dans un milieu plus propice à la violence. En effet, ces vendeurs échangent plus que les autres de la cocaïne et du crack. La vente de ces produits se révèle fortement associée à la résolution de conflits par la violence, notamment par l'intermédiaire d'armes. Les résultats vont dans ce sens, puisque les vendeurs systémiques ont souvent eu recours à des comportements violents avec des armes lors de leur implication dans le trafic de drogues. Par ailleurs, les vendeurs échangent des drogues surtout à des inconnus. On peut penser que vendre à des inconnus risque d'engendrer plus de méfiance et d'anxiété pour un vendeur que s'il fournit surtout des produits à ses amis. Cela pourrait expliquer, du moins en partie, pourquoi les vendeurs systémiques tentent de se protéger à l'aide d'une arme. L'association à un gang de rue paraît aussi associée à la violence en contexte systémique. À cet égard, plusieurs vendeurs systémiques ont confié vendre des drogues en tant que membre de gang. Par conséquent, il devient impératif d'approfondir cet aspect lors de futures études. Enfin, les vendeurs systémiques seraient visibles et connus des autorités policières et judiciaires, puisque la plupart d'entre eux ont déjà été arrêtés et incarcérés pour ce type de délit. Il est possible que leur grande visibilité soit due à certains facteurs, tels une importante implication dans le trafic et le fait de vendre sur la rue (à des inconnus).

3.2.5 Les trois hypothèses de Goldstein

Dans l'ensemble, près des trois-quarts (72,7%; 72) des jeunes contrevenants ont confirmé au moins une des trois hypothèses du modèle *tripartite* de Goldstein (1985) en lien avec cet événement violent s'étant déroulé au cours des 12 mois précédant

l'enquête. Après avoir pris connaissance de toutes ces données, on peut se demander quelle hypothèse ressort plus que les autres. À ce propos, il semble que l'hypothèse systémique se démarque et ce, contrairement aux résultats obtenus par Brunelle (2000). Cette dernière notait l'absence de violence en contexte systémique chez les jeunes en Centres jeunesse. Les résultats suggéraient que le modèle systémique ne s'appliquait pas bien à ces jeunes et que ces derniers ne manifestent possiblement pas de comportements violents à travers leur implication dans le trafic de drogues illicites. De toute évidence, les présentes analyses dévoilent un tout autre portrait. Il est à préciser que la proportion de jeunes contrevenants parmi les personnes interrogées par Brunelle (2000) se révélaient très faible. La violence systémique se retrouve dans près de la moitié (44,4%; 44) des événements rapportés par les participants. Cette hypothèse est confirmée indépendamment des autres hypothèses dans 23,2% (23) des cas. Dans une proportion moindre, celle-ci est combinée aux hypothèses psychopharmacologique (13,1%; 13) et économique-compulsive (2,0%).

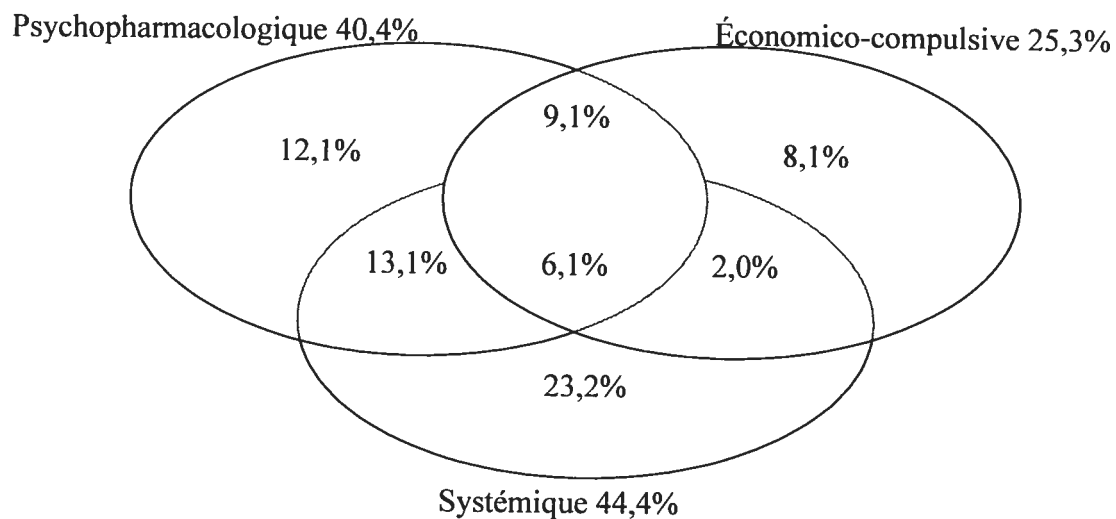


Figure 11 : Répartition des jeunes contrevenants ayant rapporté au moins un événement violent en fonction des hypothèses confirmées du modèle tripartite

Bien que 73,7% des répondants auraient fait usage de substances psychoactives avant leur passage à l'acte, seulement 40,4% des participants ont confirmé que leur

intoxication aurait joué un rôle: 17,1% un rôle déterminant et 23,2% un rôle partiel. La figure 11 montre que le modèle de relation psychopharmacologique apparaît plus souvent qu'autrement associée à d'autres modèles de relation (9,1% en concomitance avec l'hypothèse économico-compulsive et 13,1% en simultané avec l'hypothèse systémique). On constate donc que l'effet des propriétés neurochimiques de substances pris isolément ne conduit pas nécessairement à la manifestation d'actes violents; d'autres facteurs semblent être concomitants.

L'hypothèse économico-compulsive semble moins appropriée pour expliquer (25,3%) les crimes violents que les autres hypothèses. Néanmoins, les résultats présentent une proportion plus élevée d'actes violents commis dans une optique économico-compulsive que celle trouvée chez les détenus adultes (5,0%) sous responsabilité fédérale. Il est également possible de remarquer qu'il n'est pas rare que les crimes violents commis dans une optique économico-compulsive soient associés à une intoxication (9,0%). La violence systémique (2,0%) se révèle moins souvent concomitante à la violence commise dans le but d'obtenir de l'argent pour se procurer des substances psychoactives. Enfin, 6,1% des participants ont témoigné simultanément les trois hypothèses à travers leur événement violent.

Bien que le modèle *tripartite* semble bien s'appliquer à la réalité violente des jeunes contrevenants de la région de Montréal, les résultats ne permettent toutefois pas de prétendre que les trois-quarts des événements violents sont directement reliés aux drogues. Il est préférable de nuancer cette conclusion et d'avancer plutôt que dans les trois-quarts des événements violents, les substances psychoactives se révèlent certes présentes, mais jouent un rôle plutôt relatif (direct ou indirect; déterminant ou partiel) pour chacun des participants. Évidemment, les substances psychoactives ne peuvent être considérées comme seuls facteurs culminants dans la commission de délits violents. D'autres facteurs n'ayant pas été explorés dans les récits entrent possiblement en ligne de compte. À titre d'indices, les répondants ont précisé la cause principale à la base des comportements violents posés. Les adolescents rapportent des

éléments déclencheurs non liés aux substances psychoactives, tels les querelles amoureuses (4,0%), les batailles de gang de rue (10,0%), la vengeance (13,1%), le fait de réagir à des insultes (10,1%) et autres (19,2%). Bien que l'hypothèse psychopharmacologique ne se retrouve pas parmi les causes principales (un seul participant a invoqué cette hypothèse se retrouvant ainsi dans la catégorie *autres*), les hypothèses économique-compulsive et systémique, quant à elles, se révèlent être fréquemment la source première de conflits : disputes de territoire (11,1%), conflits liés au trafic (18,2%) et comportement violents liés au besoin d'obtenir de l'argent pour se procurer des substances psychoactives (14,1%).

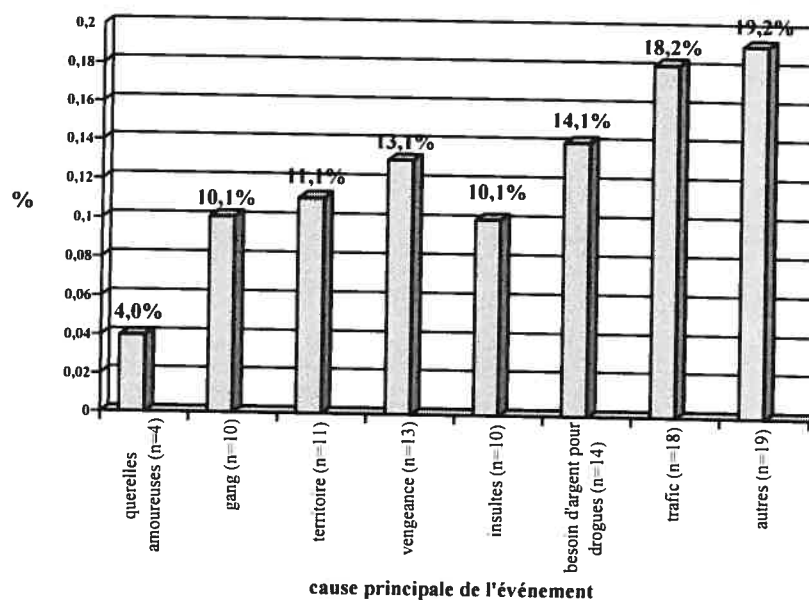


Figure 10 : Répartition des événements en fonction de la cause principale de la manifestation de violence

En somme, la plupart des jeunes contrevenants de la région de Montréal ont manifesté des comportements violents en lien avec les substances psychoactives. Le lien n'est toutefois pas aussi direct que les données portent à le croire. Il aurait été pertinent de tenir compte davantage des autres facteurs en cause. Bref, les substances psychoactives ne peuvent être la seule cause de toutes les violences. Toutefois, il serait difficile de ne pas reconnaître que ces dernières sont en cause lorsque des actes violents à forte gravité sont commis (actes violents avec armes quelconques et actes

violents engendrant des blessures). L'existence d'une relation entre ces deux problématiques s'avère évidente, cependant, la nature (partielle et déterminante) de ce lien se révèle pour le moins complexe.

CONCLUSION

La présente étude s'est inspirée de l'enquête effectuée par Pernanen et coll. (2002) auprès des détenus adultes sous responsabilité fédérale et provinciale. Pernanen et coll. (2002) ont présenté des résultats déterminants quant à l'existence d'une relation drogues-violence. Il devenait alors pertinent de vérifier cette relation auprès des jeunes contrevenants.

Les objectifs spécifiques de la présente recherche consistaient à : 1- tracer un portrait des jeunes contrevenants de la région de Montréal quant à la prévalence de consommation de substances psychoactives, à l'implication dans le trafic de drogues illicites et à la manifestation de comportements violents; 2- déterminer le rôle des substances psychoactives lors de la perpétration d'actes violents posés par les jeunes contrevenants.

Portrait des jeunes contrevenants

Tout d'abord, les résultats ont permis de contribuer à l'avancement des connaissances actuelles relatives aux habitudes d'usage de substances psychoactives et à la manifestation de comportements violents des jeunes contrevenants de la région de Montréal. À cet égard, peu d'études québécoises avaient jusqu'alors analysé les individus pris en charge sous la *Loi des jeunes contrevenants* séparément des adolescents sous la *Loi de la protection de la jeunesse*. La présente étude a obtenu des résultats plus élevés quant à la consommation de substances psychoactives et la manifestation de comportements violents que les recherches portant sur l'ensemble des adolescents pris en charge par les centres jeunesse (Cloutier et al., 1994 ; Gauthier et coll, 1994) Équipe Connaissance/Surveillance de la Direction régionale de la santé publique de la Régie régionale, 1995). Ces écarts importants peuvent s'expliquer de deux manières : soit il y aurait une augmentation de ces comportements à travers le temps chez les jeunes en Centre jeunesse (jeunes contrevenants et jeunes en la protection de la jeunesse), soit la population des jeunes contrevenants s'avère potentiellement différente de celle prise en charge par les

Services de la protection de la jeunesse. D'autres études devront être effectuées afin de pouvoir vérifier ces hypothèses.

Dans l'ensemble, les résultats recueillis ont permis de signaler chez les jeunes contrevenants des habitudes de consommation de substances psychoactives plutôt problématiques. En effet, la prévalence de consommation s'est avérée très forte. La majorité des jeunes contrevenants ont expérimenté différents types de substances et affichent une consommation somme toute régulière. L'usage de substances psychoactives de ces jeunes a surpassé toutes prévalences estimées tant chez des jeunes en milieu scolaire (Guyon et Desjardins, 2002) que chez d'autres populations carcérales (adultes ou adolescents) (Pernanen et coll., 2002 ; Harrison et Freeman, sous presse). En effet, les jeunes contrevenants de la région de Montréal présentent une consommation beaucoup plus élevée que des jeunes détenus de différents endroits à travers le monde (Toronto, Philadelphie et Amsterdam), évalués à partir du même instrument de recherche. Les distinctions entre les villes de Montréal, Toronto, Philadelphie et Amsterdam pourraient s'expliquer, du moins en partie, par des pratiques judiciaires différentes. Montréal présente une approche particulière basée sur la réinsertion sociale et sur l'application de mesures alternatives à l'emprisonnement des mineurs.

Notamment, l'ingestion de marijuana et de cocaïne s'est révélée très importante chez les jeunes contrevenants de la région de Montréal. La plupart des participants ayant déjà consommé ces produits ont d'ailleurs dévoilé des symptômes de dépendance à leur égard. Néanmoins, la marijuana se démarque parmi toutes les autres drogues. Plus des trois-quarts des jeunes interrogés ont pris cette substance chaque jour au cours des 12 mois précédant l'enquête. Malgré tout, les autres substances psychoactives sont également présentes dans les habitudes de consommation hebdomadaire des jeunes contrevenants. En fait, la majorité des participants dévoilent une forme de polytoxicomanie. Il se doit d'être souligné que seulement 4 jeunes (sur les 119 jeunes de l'échantillon) n'ont éprouvé aucun symptôme de dépendance face à

l'une ou l'autre des substances psychoactives répertoriées au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Comme il est fréquent de constater chez les consommateurs réguliers une implication dans le trafic de drogues illicites, il n'est pas surprenant de noter ici que plus des trois-quarts des jeunes contrevenants avouent avoir déjà participé à ce type d'échanges. Bien plus, la moitié des vendeurs indiquent avoir effectué plus de 50 transactions dans une semaine obtenant ainsi des profits supérieurs à 500\$. L'implication dans le trafic de drogues illicites s'est révélée pour plusieurs très sérieuse, occupant une partie importante de leurs activités quotidiennes.

Quant aux comportements violents, les participants ont présenté une tendance importante à manifester des actes violents. Presque la totalité des jeunes interrogés ont déjà manifesté au moins un comportement violent au cours de leur vie. Parmi ces derniers, la violence agie n'est pas rare, notamment la violence provoquant des blessures et la violence avec des armes quelconques. Bien plus, la prévalence de comportements violents chez ces derniers s'est révélée beaucoup plus importante que chez les jeunes détenus de Philadelphie et d'Amsterdam, quoique inférieure aux détenus de Toronto. Le port d'armes s'est aussi avéré fréquent chez les jeunes contrevenants, tant le port d'armes à feu que le port du couteau, contrairement aux études antérieures (Cyr, Menghile et Vilandre, 1989; Tanner et Wortley, 2002). Différentes armes sont également utilisées : bâtons, poings américains, armes chimiques, objets (bouteilles, marteau ou autres). Mis à part un seul répondant, tous les participants portant une arme disent l'avoir déjà utilisée.

Relation alcool, drogues, violence

À l'instar de l'étude de Pernanen et coll. (2002), les présentes analyses ont montré l'existence de relations relativement étroites entre les substances psychoactives et la manifestation de comportements violents chez les jeunes contrevenants.

Contrairement aux recherches antérieures (Thornton et coll., 1990; Cookson, 1992; Johnson et Belfer, 1995; Allen, Moeller, Rhoades et Cherek, 1997; Paglia et Room, 1998; Goldstein, 1998; Tremblay, 1999 ; Pernanen et coll., 2002), l'alcool a rarement précédé les comportements violents manifestés par les jeunes contrevenants. L'intoxication à des drogues illicites, ainsi qu'à des mélanges d'alcool et de drogues (polyconsommation) s'avère plus susceptible de précéder la manifestation de comportements violents chez ces jeunes.

D'Orsonnens (2000) avait noté que les actes seraient de nature plus sévère lorsqu'un individu a consommé que s'il n'a pris aucune substance. Toutefois, les résultats de notre étude ne vont pas dans ce sens. En fait, la gravité des gestes violents commis ne s'est pas avérée plus élevée chez les participants ayant consommé que chez les répondants n'ayant pas consommé. La gravité des actes posés se révèle élevée peu importe qu'il y ait intoxication ou non. Il est possible de croire que si des actes violents mineurs avaient été analysés, une différence aurait peut être pu se dévoiler entre les consommateurs et les non-consommateurs.

Dans l'ensemble, les analyses ne permettent pas de conclure à une relation causale entre l'intoxication et la manifestation d'actes agressifs. En résumé, 26,3% des répondants n'ont pas consommé lors de l'événement, 33,4% ont consommé, mais les substances psychoactives n'auraient joué aucun rôle, 17,1% ont consommé et attribuent aux substances une influence partielle et, enfin, 23,2% ont consommé et confèrent aux substances un rôle déterminant. L'hypothèse psychopharmacologique paraît être la relation du modèle *tripartite* la plus complexe à analyser. En effet,

plusieurs autres facteurs semblent être concomitants à l'intoxication afin de conduire à des actes violents. L'intoxication semble conduire rarement seule à la violence.

Les données recueillies ont permis de confirmer l'étude de Hunt (1991) selon laquelle trois conditions sont essentielles à l'hypothèse économico-compulsive : 1. dépendance ; 2. revenus versus dépenses ; 3. antécédents délinquants. À cet égard, les participants ayant manifesté de la violence dans une optique économico-compulsive ont présenté une très forte prévalence de symptômes de dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives au cours des 12 derniers mois. Par ailleurs, ces derniers rapportent également des dépenses monétaires astronomiques, notamment allouées à leur polyconsommation. Il devient donc difficile pour ces jeunes de ne pas se tourner vers la criminalité lucrative afin d'assouvir leur dépendance. Enfin, ces adolescents ont rapporté des taux très élevés d'antécédents délinquants et ce, comparativement aux adolescents n'ayant pas tenté d'obtenir de l'argent pour se procurer des substances à travers l'événement. Qui plus est, il a été possible d'ajouter à la liste de Hunt (1991) d'autres facteurs apparemment associés à l'hypothèse économico-compulsive. En effet, plusieurs de ces adolescents ont été sous influence de substances psychoactives pendant l'événement violent et plusieurs d'entre eux attribuent une responsabilité aux effets des substances consommées. Il y a également la notion d'escalade de la violence. Il est possible de suggérer que pour certains d'entre eux, le crime lucratif s'est transformé en crime violent. Cependant, cette notion, bien qu'intéressante, devra être plus explorée. Les données recueillies ne permettent pas d'approfondir cette variante à l'hypothèse économico-compulsive. Finalement, le degré de gravité de la violence s'avère significativement plus élevé chez les jeunes ayant tenté d'obtenir de l'argent afin de se procurer des substances psychoactives que chez les autres participants. L'utilisation fréquente d'une arme à feu (par exemple dans le cas de vol à main armée) semble expliquer cette différence au plan de la gravité des actes posés.

Quant à l'hypothèse systémique, elle semble s'appliquer à la réalité violente de plusieurs jeunes contrevenants, puisque près de la moitié (44,4%) des événements à caractère violent ont lieu dans un contexte systémique. Bien que certains acheteurs (9,0%) de drogues illicites aient manifesté des comportements agressifs dans le cadre d'un événement à caractère violent relié au trafic de drogues, la majorité des participants qui ont été impliqués dans ce type de violence rapportent en vendre. Il a donc paru intéressant de vérifier s'il y avait des différences entre les vendeurs qui ont été engagés dans une violence en contexte systémique et les vendeurs qui n'ont pas été impliqués dans ce type de violence. Des distinctions relatives au contexte de vente ont pu effectivement être observées. À cet égard, les échanges des vendeurs de la première catégorie (système) semblent plutôt se dérouler dans un milieu plus à risques de violence. À cet effet, ces vendeurs échangent particulièrement de la cocaïne et du crack, alors que les vendeurs qui n'ont pas été impliqués dans une violence en contexte systémique échangent en grande partie de la marijuana. Ces résultats appuient les recherches de Dembo et coll. (1993), Inciardi et Pottieger (1991), Inciardi (1990), Mieckowski (1990) et Berger (1989) selon lesquelles la vente de cocaïne et de crack serait fortement associée à la résolution de conflits par la violence, impliquant souvent le recours à des armes. En effet, plusieurs vendeurs qui ont été impliqués dans une violence en contexte systémique avouent porter couramment des armes et rapportent s'en être déjà servis lors d'échanges de drogues. De plus, ces vendeurs font affaire principalement avec des inconnus. Il est possible de croire que ces distributeurs soient plus méfiants et enclins à répondre par la violence face à des inconnus que s'ils vendaient à leurs amis. Par ailleurs, une grande partie de ces jeunes vendeurs prétendent avoir déjà été arrêtés et incarcérés pour trafic de drogues. Cela laisse croire que leur implication dans le trafic de drogues serait relativement importante. Enfin, plusieurs de ces vendeurs ont rapporté vendre des drogues en tant que membres de gang de rue. Cet aspect devra être plus exploré dans de futures études qui porteraient plus spécifiquement sur cette question du trafic de drogues liés aux gangs.

Tout compte fait, il semble, bel et bien, exister une relation entre les substances psychoactives et la violence, puisque (72,7%; 72) des jeunes contrevenants ont confirmé au moins une des trois hypothèses du modèle *tripartite* de Goldstein (1985) à travers un événement violent s'étant déroulé au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le modèle *tripartite* semble ainsi s'appliquer à l'usage de la violence des jeunes contrevenants de la région de Montréal. Par contre, il est difficile de croire que les substances psychoactives expliqueraient à elles seules la plupart des actes violents des jeunes contrevenants. D'autres facteurs n'ayant pas été explorés dans les récits entrent probablement en ligne de compte. Il est impératif de garder en tête que les comportements violents analysés constituaient les actes les plus graves manifestés par les participants au cours des 12 mois précédant l'enquête. Il n'est pas impossible que les dynamiques soient différentes lorsque l'on considère des actes violents moins sévères. Néanmoins, les résultats semblent confirmer l'existence d'une relation entre les substances psychoactives et la violence, toutefois, la nature de ce lien se révèle, quant à elle, relativement difficile à cerner (déterminante ou partielle, c'est-à-dire combinée à d'autres facteurs; directe ou indirecte).

De façon générale, les participants ont présenté une très forte prévalence et fréquence de consommation de psychoactives, ainsi qu'une très forte tendance à manifester des comportements violents. Peut-on douter de ces résultats si élevés? Bien que les rapports auto-révélés soient riches en informations, ils ne traduisent pas totalement la réalité, mais plutôt ce que les participants ont bien voulu transmettre. Certains facteurs de nature subjective peuvent ici entrer en ligne de compte. Tout d'abord, la plupart des adolescents ont été interrogés par une agente de recherche. Il est possible de croire que certains participants ont volontairement sous ou sur-évalué leurs comportements afin d'impressionner ou de bien paraître devant un individu de sexe opposé et légèrement plus âgé. De plus, il a été noté que certains répondants tentaient de prolonger l'entrevue, évitant ainsi de participer à des activités qu'ils jugeaient contraignantes, tel que d'aller en classe. D'une autre part, lorsque l'entrevue se déroulait pendant une activité appréciée des adolescents, par exemple jouer au

hockey, certains jeunes semblaient répondre rapidement afin de pouvoir enfin vaquer à leur occupation. Ces quelques indices laissent croire que les résultats peuvent dans une certaine mesure être teintés de l'influence de certaines sources d'invalidité. Les agents de recherche ont, toutefois, pris soin d'observer toutes sources pouvant nuire à la validité des résultats et limiter le plus possible leurs effets. Ces derniers ont noté pour l'ensemble des participants une bonne collaboration et un souci de bien répondre.

En définitive, de tels résultats commandent d'intervenir sur l'indéniable problème de consommation que présentent les jeunes contrevenants des centres jeunesse. Mais quelles sont les ressources mises à la disposition de ces adolescents? Selon une personne ressource en toxicomanie en Centre jeunesse de Montréal, aucun programme spécialisé et intensif n'est encore disponible. Évidemment, les jeunes pris en charge en centre jeunesse ne sont pas dépourvus de tous services. Ces derniers peuvent compter sur l'aide et l'encadrement d'éducateurs et de conseillers, notamment en toxicomanie. Ces professionnels ont, pour la plupart, suivi une formation propre à cette problématique. Il est également possible pour les jeunes toxicomanes d'avoir recours à des services externes, au Centre Dollar-Cormier, particulièrement en période de probation.

Selon le conseiller en toxicomanie interrogé, peu de jeunes pris en charge en centre jeunesse réalisent, d'abord, leur problème de dépendance. En contre partie, les jeunes pris en charge ne peuvent être contraints à suivre des programmes. Ils doivent d'abord prendre conscience de leur situation pour ensuite décider de s'inscrire à un programme d'aide en toxicomanie. Pour ce faire, les Centres jeunesse de Montréal prévoient mettre en place un groupe hebdomadaire de réflexion sur les drogues. N'ayant pas la prétention d'être thérapeutique, ce groupe serait consacré à la sensibilisation, donnant ainsi accès à de l'information, notamment sur les ressources disponibles. Ce programme est présentement au stade de l'expérimentation. Cela indique un pas dans la bonne direction, mais ne devrait-il pas y avoir également des

services intensifs, internes et flexibles? Par ailleurs, il devrait être possible pour ces jeunes de suivre des programmes d'aide en toxicomanie adaptés à leurs besoins pendant leur mise sous garde; pas seulement en période de probation. Les centres de détention pour adultes offrent une panoplie de programmes en toxicomanie et ce, en fonction des types de besoins. Des programmes internes et intensifs sont proposés, à raison de plusieurs jours par semaine. Pourquoi les jeunes pris en charge par les Centres jeunesse ne pourraient-ils pas avoir accès à de tels programmes? En effet, il serait important d'offrir sur place des services répondant à divers besoins : intensifs ou non; internes ou externes; courte ou de longue durée; programme thérapeutique ou informatif (de sensibilisation).

De façon générale, il semble y avoir un effort de fait pour aider ces jeunes toxicomanes au pris avec des symptômes de dépendance. Toutefois, ces efforts sont-ils suffisants? De toute évidence, les ressources en toxicomanie octroyées dans les Centres jeunesse ne sont pas suffisantes. À cet égard, Madame Bérubé, chef de Services jeunes contrevenants des centres jeunesse de Montréal, a été interrogée. Cette dernière précise qu'elle et son équipe sont en période de réflexion et de documentation sur le sujet. Ils désirent offrir un service propre à la clientèle des jeunes contrevenants. Un nouveau programme devra être spécialisé et distinctif aux jeunes contrevenants. Cependant, Madame Bérubé rapporte que la nouvelle Loi C-7 a exigé beaucoup d'ajustements et de formations, donc beaucoup de temps investi dans les restructurations et peu de temps pour l'élaboration d'un programme en toxicomanie. Madame Bérubé et ses collègues veulent mettre en place un programme basé sur le modèle de réduction des méfaits. Dans un souci d'élaborer un programme efficace, ils se veulent patients et prudents. Ces derniers tentent d'évaluer soigneusement toutes les mesures les plus prometteuses. Néanmoins, pour l'instant, les jeunes contrevenants n'ont toujours pas accès à des services en toxicomanie à la mesure de leurs besoins.

En conclusion, cette recherche a permis de faire avancer les connaissances actuelles au sujet de la consommation de substances psychoactives, de l'implication dans le trafic de drogues illicites et de la manifestation de comportements violents chez les jeunes contrevenants. L'univers entourant les substances psychoactives ne semble pas avoir de secret pour ces adolescents : polyconsommation, abus, dépendance et trafic. D'autant plus que leur consommation et leur implication dans le trafic de drogues semblent les disposer à la violence. Par conséquent, il devient donc impératif d'intervenir auprès de ces jeunes. Espérons que très bientôt les centres jeunesse se mobiliseront face à ce problème en mettant en place de nouveaux programmes destinés à répondre aux besoins particuliers que présentent ces jeunes qui s'adonnent à une consommation excessive et chronique de diverses substances psychoactives.

RÉFÉRENCES

- Adlaf, E. M., Smart, R. G., Walsh, G. W., and Ivis, F. J. (1994). Is the Association between Drug Use and Delinquency Weakening? Addiction, 89, 1675-1681.
- Allen, T. J., Moeller, F. G., Rhoades, H. M., and Cherek, D. R. (1997). Subjects with a History of Drug Dependence Are More Aggressive than Subjects with No Drug Use History. Drug and Alcohol Dependence, 46(1-2), 95-103.
- Association des Centres jeunesse du Québec (2001). Réactions au projet de Loi C-7 sur le système de justice pénale pour les adolescents. Communiqué de presse (Montréal, le 1^{er} mars 2001). Document téléchargé le 31 mars 2004 : www.acjq.qc.ca/actualites/com_0002.html
- Blais, M.-F. et Cousineau, M.-M. (1999). Violence vécue par les jeunes à Laval en relation avec leurs pairs. Montréal : Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- Boivert, Y. (1988). Les jeunes auteurs d'homicide : rétrospective et prospective (L'expérience de Bosco Ville). Montréal : Les cahiers de Boscoville.
- Boles, S. M. and Miotto, K. (2003). Substances abuse and violence : A Review of the Literature. Agression and Violent Behavior, 8, 155-174.
- Bradford, J. M., Greenberg, D. M., and Motayne, G. G. (1992). Substance Abuse and Criminal Behavior. Psychiatric Clinics of North America, 15(3), 605-622.
- Brewer, D. D., Fleming, C. B., Haggerty, K. P., and Catalano, R. F. (1998). Drug Use Predictors of Partner Violence in Opiate-Dependent Women. Violence and Victims, 13(2), 107-115.
- Brochu, S. (1995). Drogue et criminalité : une relation complexe. Montréal: Les presses de l'Université de Montréal.
- Brochu, S. (1997). Drogue et crime : mythes et réalité. in Drogenpolitik: Beharrung oder Wende (Politique de la drogue: Continuation ou alternance). Zurich: Verlag Rüegger ed., 31-57.
- Brochu, S. et Douyon, A. (1995). La consommation de drogues chez les jeunes : un échantillon d'adolescents admis en centre de réadaptation. Bulletin de Liaison du CNDT, 20, 189-196.
- Brochu, S., et Douyon, A. (1990). La consommation de psychotropes chez les jeunes de 13 à 18 ans en centre de réadaptation. Centre international de criminologie comparée: Université de Montréal: Montréal.

- Brochu, S., et Douyon, A. (1990). La consommation de psychotropes chez les jeunes placés en centre d'accueil. Montréal: Centre International de Criminologie Comparée.
- Brochu, S., Groulx, F., Douyon, A. and Normand, N. (1995). Consumption of Alcohol, Psychoactive Drugs and Drug-Related Crime Among Young Offenders. International Medical Journal, 2(2), 101-104.
- Brochu, S., Pernanen, K. and Cousineau, M.-M. (2000). The Relationship between Research on Deviant Pathways and Policies/Interventions. Journées de travail sur les trajectoires déviantes. Oslo (Norvège), 15-16 septembre 2000.
- Brunelle, N. (2000). Trajectoires déviantes à l'adolescence : Usage de drogues illicites et délinquance. Université de Montréal: Thèse de doctorat, École de criminologie, Faculté des études supérieures.
- Brunelle, N., Brochu, S. et Cousineau, M.-M. (1998). Des cheminements vers un style de vie déviant : adolescents des Centres jeunesse et des centres pour toxicomanes. Les Cahiers de recherches criminologiques, 27. Centre international de criminologie comparée: Université de Montréal, 90 p.
- Charles, N. (1998). Public Perception of Drug-Related Crime in 1997. Research and Statistics Directorate: Research Findings, 67, 1-4.
- Chartrand, É. (1999) (sous la direction de Brochu, S.). Initiation, maintien, progression et interruption d'une trajectoire dans le commerce de la cocaïne : la perspective du trafiquant. Université de Montréal, École de criminologie : Mémoire de maîtrise.
- Cloutier, R., Champoux, L., Jacques, C. et Lancop, C. (1994). Nos ados et les autres : Études comparatives des adolescents des Centres jeunesse du Québec et des élèves du secondaire. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- Code criminel de poche (2001). Ontario : Carswell Publications spécialisées Thomson.
- Cookson, H. M. (1992). Alcohol Use and Offence Type in Young Offenders. British-Journal-of-Criminology, 32(3), 352-360.

- Cousineau, M.-M. (1992). Processus décisionnel et détermination des trajectoires judiciaires : Analyse du cheminement d'une cohorte de Justiciables. Les cahiers du GRAPPP, Groupe de recherche et d'analyse sur les politiques et les pratiques pénales, 14. Université du Québec à Montréal: Département de sociologie / Université de Montréal: CICC.
- Cousineau, M.-M. et Brochu, S. (sous presse). Jeunes, drogues et violence : les jeunes en milieu scolaire, un échantillon phare.
- Cousineau, M.-M., Brochu, S., et Schneeberger, P. (2000). Comité permanent de lutte à la toxicomanie (Gouvernement du Québec, MSSS).
- Cyr, G., Menghile, B. et Vilandre, S. (1989). Étude exploratoire de la dangerosité de la clientèle au Centre Cartier. Québec : Centre de réadaptation Cartier.
- D'Amours, Y. (1995). Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes. Rapport du Conseil permanent de la jeunesse du Québec.
- D'Orsonnens, L.L. (2000). Substance Abuse and Juvenile Delinquency, Intervention, 111, 81-88.
- Daly, M. et Wilson, M. (1988). Homicide. New York: Aldine de Gruyter.
- Défi-jeunesse (2004). Définition de la violence. Document téléchargé le 13 avril 2004 : www.defijeunesse.net/violence/body_definition.html.
- Dembo, R., Hughes, P., Jackson, L., and Mieczkowski, T. (1993). Crack Cocaine Dealing by Adolescents in Two Public Housing Projects: A Pilot Study. Human Organization, 52(1), 89-96.
- DeWitt, C. B. (1992). Drug Use Forecasting. National Institute of Justice: Research in Brief, (Second Quarter), 1-12.
- Direction de la santé publique de Montréal-Centre (1997). Les jeunes montréalais sont-ils violents ? Combien présentent des troubles de comportement ? Document téléchargé 13 mars 2004 : www.santepub-mtl.qc.ca/priorites/jeunes/delinquant.html
- Dukarm, C. P., Byrd, R. S., Auinger, P., and Weitzman, M. (1996). Illicit Substance Use, Gender, and the Risk of Violent Behavior Among Adolescents. Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine, 150(8), 797-801.
- Durkam, C. P., Byrd, R. S., Auinger, P. and Weitzman, M. (1996). Illicit Substance Use, Gender, and the Risk of Violent Behavior Among Adolescents. Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine, 150(8), 797-801.

- Ellickson, P., Saner, H., and McGuigan, K. A. (1997). Profiles of Violent Youth: Substance Use and Other Concurrent Problems. American Journal of Public Health, 87(6), 985-991.
- Équipe Connaissance/Surveillance. (1995). Enquête auprès de la clientèle des centres de réadaptation des Centres jeunesse de Québec. Québec: Direction régionale de la santé publique de Québec.
- Erickson, P. G. (1995). Youthful Involvement in Illicit Street Drug Markets: Avenues for Prosperity or Roads to Crime? Draft National Research and Policy Symposium Toronto: Addiction Research Foundation and University of Toronto / Department of Sociology .
- Farrington, D.P. (1992). Explaining the Beginning, Progress, and Ending of Antisocial Behavior from Birth to Adulthood. Dans J. McCord (dir.), Facts, Frameworks and Forecasts, 3, p.253-286.
- Frank, J. (1992). Violent Youth Crime. Canadian Social Trends. (26), 2-9.
- Friedman, S. R., Kramer, S., Kreischer, C., and Granick, S. (1996). The Relationship of Substance Abuse to Illegal and Violent Behavior, in a Community Sample of Young Adult African American Men and Women. Journal of Substance Abuse, 8(4), 379-402.
- Frydman, N. et Martineau, H. (1998). La drogue : Où en sommes-nous?. Paris : La documentation française. 417 pages.
- Gauthier, Y., Huot, R. et Ricard, N. (1994). Programmes d'intervention pour les adolescents violents. Longueuil : Centres Jeunesse de la Montérégie et Programme Régional d'intervention masculine Après Coup.
- Goldstein, P. J. (1985). The Drugs/Violence Nexus: A Tripartite Conceptual Framework. Journal of Drug Issues, 15(4), 493-506.
- Goldstein, P. J. (1989). Drugs and Violent Crime. in N. A. Weiner, and M. E. Wolfgang (Eds.), Pathways to Criminal Violence , 16-48. London: Sage.
- Goldstein, P. J. (1998). Drugs, Violence, and Federal Funding: A Research Odyssey. Substance Use and Misuse, 33 (9), 1915-1936.
- Goldstein, P. J., Bellucci, P. A., Spunt, B. J., and Miller, T. (1991). Volume of Cocaine Use and Violence: A Comparison between Men and Women. Journal of Drug Issues, 21(2), 345-367.

- Goulden, C., and Sondhi, A. (2001). At the margins: Drug use by vulnerable young people in the 1998/99 youth lifestyles survey. Home Office Research Study 228, (228), 1-50.
- Guyon, L. et Desjardins, L. (2002). La consommation d'alcool et drogues dans L'alcool, les drogues, le jeu : les jeunes sont-ils preneurs? Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire 2000, 2. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Harrison, L. and Freeman, C. (sous presse). Drug-Related Violence among Deviant Youth in 3 Countries: Findings from the DAVI Study.
- Hébert, J., Hamel, S. et Savoie, G.J. (1997). Plan stratégique : jeunesse et gangs de rue. Phase 1- Revue de littérature. Montréal : Institut de recherche sur le développement social des jeunes.
- Hien, D., and Hien, N. M. (1998). Women, Violence with Intimates, and Substance Abuse: Relevant Theory, Empirical Findings, and Recommendations for Future Research. American Journal of Drug and Alcohol Abuse, 24(3), 419-438.
- Hoffmann, J. P., and Susan, S. S. (1997). The Conditional Effects of Stress on Delinquency and Drug Use: A Strain Theory Assessment of Sex Differences. Journal of Research in Crime and Delinquency, 34(1), 46-78.
- Hunt, D. E. (1991). Drugs and Consensual Crimes: Drug Dealing and Prostitution. In M. Tonry, and J.Q. Wilson (Eds), Drugs and Crime The University of Chicago Press ed., 159-202. Chicago: The University of Chicago Press.
- Inciardi, J. A. (1990). The Crack-Violence Connection within a Population of Hard Core Adolescent Offenders. in NIDA Research Monograph Series Drugs and Violence: Causes, Correlates, and Consequences, 103, 92-111. Rockville, MD: National Institute on Drug Abuse.
- Inciardi, J. A., and Pottieger, A. E. (1991). Kids, Crack, and Crime. Journal of Drug Issues, 21(2), 257-270.
- Johnson, E. M., and Belfer, M. L. (1995). Substance Abuse and Violence: Cause and Consequence. Journal of Health and Care for the Poor and Underserved, 6(2), 113-123.
- Kilpatrick, D. G., Acierno, R., Resnick, H. S., Saunders, B. E., and Best, C. L. (1997). A 2-Year Longitudinal Analysis of the Relationship between Violent Assault and Substance Use in Women. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 65(5), 834-847.

- Kingery, P. M., Pruitt, B. E., and Hurley, R. S. (1992). Violence and Illegal Drug Use among Adolescents: Evidence from the U.S. National Adolescent Student Health Survey. International Journal of the Addictions, 27(12), 1445-1464.
- Klein, M. W., Maxson, C. L., and Cunningham, L. C. (1991). Crack, Street Gangs, and Violence. Criminology, 29(4), 623-650.
- Le Blanc, M., Girard, S., Kaspary, N., Lanctôt, N. et Langelier, S. (1995). Adolescents protégés et jeunes contrevenants sous ordonnance de la Chambre de la jeunesse de Montréal en 1992-1993, rapport no.3. Université de Montréal : Groupe de recherche sur les adolescents en difficulté et École de psychoéducation.
- Lennings, C., and Pritchard, M. (1999). Prevalence of Drug Use Prior to Detention Among Residents of Youth Detention Centres in Queensland. Drug and Alcohol Review, 18(2), 145-152.
- Les Centres jeunesse de Montréal (2001). Les services aux jeunes contrevenants. Montréal : Document de travail de l'Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes.
- Macdonald, S., Wells, S., Giesbrecht, N., and Cherpitel, C. J. (1999). Demographic and Substance Use Factors Related to Violent and Accidental Injuries: Results from an Emergency Room Study. Drug and Alcohol Dependence, 55(1-2), 53-61.
- Mann, C. R. (1990). Female Homicide and Substance Use: Is There a Connection? Women and Criminal Justice, 1(2), 87-109.
- McCullough, J. M. and Romano, A.T. (1992). Drug-Trafficking and Arms-Trafficking. Multinational crime: Terrorism, Espionage, Drugs and Arms Trafficking. Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Menard, S. and Mihalic, S. (2001). The Tripartite Conceptual Framework in Adolescence and Adulthood: Evidence from a National Sample. Journal of Drug Issues, 31(4), 905-940.
- Mieczkowski, T. (1990). Crack Distribution in Detroit. Contemporary Drug Problems, 17(1), 9-30.
- Mieczkowski, T. (1990). The Accuracy of Self-Reported Drug Use: An Evaluation and Analysis of New Data. in R. A. Weisheit (Ed.), Drugs, Crime and the Criminal Justice System, 275-302. Cincinnati, OH: Anderson Publishing Co.

- Mieczkowski, T. (1990). The Operational Styles of Crack Houses in Detroit. NIDA Research Monograph Series Drugs and Violence: Causes, Correlates, and Consequences, 103, 60-91. Rockville, MD: National Institute on Drug Abuse.
- Miller, N. S., Gold, M. S. and Malher, J. C. (1991). Violent Behaviors Associated with Cocaine Use: Possible Pharmacological Mechanisms. The International Journal of the Addictions, 26(10), 1077-1088.
- Ministère de l'Éducation du Québec (1994). La consommation de drogues licites et illicites chez les filles et les garçons du secondaire et les conduites suicidaire. Québec : Direction de la recherche.
- Newburn, T. (1998). Young Offenders, Drugs and Prevention. Drugs: Education, Prevention and Policy, 5(3), 233-243.
- Paglia, A., and Room, R. (1998). Alcohol and Aggression : General Population Views About Causation and Responsibility. Journal of Substance Abuse, 10(2), 199-216.
- Pernanen, K., Cousineau, M.-M., Brochu, S., Sun, Fu (2002). Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada. Rapport présenté au Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 153 p.
- Proulx, J., Cusson, M. et Ouimet, M. (1999). Les violences criminelles. Québec : Les Presses de l'Université de Laval.
- Richard, D et Senon, J.L. (1999). Dictionnaire des drogues, des toxicomanies et des dépendences. Les éditions Larousse, 430 p.
- Roth, J. A. (1994). Psychoactive Substances and Violence. Rockville: National Institute of Justice-Research in Brief. U.S. Department of Justice.
- Schneeberger, P., Brochu, S., et Dion, M. (1995). Toxicomanie et mineurs judiciairisés: Recension des écrits, rapport no.1. Université de Montréal: Centre international de criminologie comparée.
- Schneeberger, P., et Brochu, S. (1999). L'intervention auprès des toxicomanes judiciairisés: Les intervenants et intervenantes se prononcent. Revue Canadienne De Santé Mentale Communautaire, 18(1), 181-197.
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (2002). Copie de la lettre adressée le 1^{er} février 2002 à son homologue fédéral, M. Stéphane Dion, sur le projet de loi C-7, écrite par Jean-Pierre Charbonneau, ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes et responsables des Relations avec les communautés francophones et acadiennes.

Document téléchargé le 31 mars 2004 :
www.mce.gouv.qc.ca/e/html/e2057003.html

- Slaby, R. G., Barham, J. E., Eron, L. D. and Wilcox, B. L. (1994). Policy Recommendations: Prevention and Treatment of Youth Violence. In L.D. Eron, J.H. Gentry, and P. Schlegel (Eds.), Reason to Hope: A Psychosocial Perspective on violence and Youth, 447-456. Washington, D.C.: American Psychological Association.
- Smart, R. G., Mann, R. E., and Tyson, L. A. (1997). Drugs and Violence Among Ontario Students. Journal of Psychoactive Drugs, 29(4), 369-373.
- Sommers, I., and Baskin, D. R. (1993). The Situational Context of Violent Female Offending. Journal of Research in Crime and Delinquency, 30(2), 136-162.
- Sommers, I., and Baskin, D. R. (1997). Situational or Generalized Violence in Drug Dealing Networks. Journal of Drug Issues, 27(4), 833-849.
- South, N. (1997). Drug Use, Crime and Control, The Oxford Handbook of Criminology. Oxford: Oxford University Press.
- Sprott, J.B. and Snyder, H.N. (1999). Une comparaison de la délinquance des jeunes au Canada et aux Etats-Unis. Criminologie, 32(2).
- Spunt, B. J., Goldstein, P. J., Bellucci, P. A., and Miller, T. (1990b). Race Ethnicity and Gender Differences in the Drugs Violence Relationship. Journal of Psychoactive Drugs, 22(3), 293-303.
- Tanner, J. and Wortley, S. (2002). The Toronto Youth Crime and Victimization Survey: Overview Report. Centre of Criminology: University of Toronto.
- Thornton, D., Cookson, H. and Clark, D. (1990). Profiles of the Youth Custody Population: Dependencies, Delinquencies and Disciplinary Infractions. Applying Psychology in Imprisonment: Young Offenders, 7-23. London: The British Psychological Society for the Division of Criminological and Legal Psychology.
- Tremblay, R.E., Masse, B., Perron, D., LeBlanc, M., Schwartzman, A.E. and Ledingham, J.E. (1992). Early Disruptive Behavior, Poor School Achievement, Delinquent Behavior, and Delinquent Personality: Longitudinal Analyses. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 60(1), 64-72.

- Tremblay, S. (1999). Drogues illicites et criminalité au Canada. Juristat, 19 (1). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.
- Trépanier, J. et Larocque, J. (1994). Données statistiques relatives aux jeunes contrevenants. Université de Montréal : Centre International de Criminologie Comparée.
- U.S. Department of Justice, National Institute of Justice. (2003). 2001 Arrestee Drug Abuse Monitoring Program. Research Report. Washington, D.C.: U.S. GPO.
- Vitaro, F., Gosselin, C. et Girard, A. (2002). Évolution de la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes au Québec de 1987 à 1998 : constatations, comparaisons et pistes d'explication. <http://cplt.com/publications/consommationjeunesv1.pdf>
- Wish, E. D. (1991). U.S. Drug Policy in the 1990s : Insights from New Data from Arrestees. The International Journal of the Addictions, 25(3A), 377-409.
- Wish, E. D. and Gropper, B. A. (1990). Drug Testing by the Criminal Justice System: Methods, Research, and Application. Drugs and Crime, 321-392. Chicago: The University of Chicago Press.
- Wood, P. B., Cochran, J. K., Pfefferbaum, B., and Arneklev, B. J. (1995). Sensation-Seeking and Delinquent Substance Use: An Extension of Learning Theory. The Journal of Drug Issues, 25(1), 173-193